



174-178, quai de Jemmapes 75010 Paris

394 149 496 R.C.S. Paris

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2015 sous le numéro D. 15-0468-A01 conformément à l'article 212-13 IV du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Elle complète le document de référence 2014, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0468 (ci-après le "**Document de Référence**"). Le Document de Référence et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par la Société et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 174-178 quai de Jemmapes, 75010 Paris, sur le site internet de la Société (www.parrot.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

I.	PERSONNE RESPONSABLE	6
1.1.	Personne responsable de l'Actualisation	6
1.2.	Déclaration du responsable de l'Actualisation.....	6
II.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
2.1.	Informations financières sélectionnées	7
2.1.1.	Compte de résultat résumé	7
2.1.2.	Chiffres d'affaires.....	7
2.1.3.	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant par activités.....	8
2.1.4.	Bilan résumé.....	8
2.1.5.	Flux de trésorerie résumés	8
III.	FACTEURS DE RISQUES	9
3.1.	Risques propres au Groupe et à son organisation	9
3.1.1.	Le Groupe s'appuie sur des revendeurs pour la vente de ses produits grand public. Les difficultés qui affectent ces revendeurs et les changements relatifs à leurs achats ou aux décisions associées pourraient avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe ainsi que sur ses résultats opérationnels.	9
3.1.2.	Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour mener à bien le repositionnement de son activité Automobile	9
3.1.3.	Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises et dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance externe dans les Drones Professionnels	10
3.1.4.	Les résultats du Groupe sont saisonniers et dépendent fortement des ventes réalisées au cours du quatrième trimestre.....	10
3.2.	Risques relatifs aux secteurs d'activité du Groupe.....	10
3.2.1.	Le Groupe est dépendant du contexte des marchés sur lesquels il évolue, de la conjoncture économique et du rythme d'adoption des nouvelles technologies par les différents publics qu'il cible.....	10
3.2.2.	Il ne peut être garanti que les marchés des Drones Grand Public ou des Drones Professionnels se développeront comme anticipé, ou que le Groupe réussira à saisir les opportunités offertes par ces nouveaux marchés.....	11
3.2.3.	Le Groupe ne peut anticiper le développement ou le positionnement de ses concurrents actuels ou futurs, et pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec eux	11
3.2.4.	La commercialisation des produits du Groupe pourrait être impactée dans le cas où les opérateurs de télécommunications sans fil ne fourniraient pas les services sans fil nécessaires	12
3.2.5.	Le Groupe pourrait faire face à des risques liés à des évolutions législatives et réglementaires défavorables concernant le secteur des drones civils	12
3.2.6.	Le Groupe pourrait faire face, dans le domaine des Drones Grand Public, à des retours commerciaux difficilement prévisibles	13
3.2.7.	Toute perturbation significative de ses systèmes d'information pourrait affecter le Groupe	13
3.3.	Risques financiers.....	13
3.3.1.	Risque de change	13
3.3.2.	Risque de taux	14
3.3.3.	Risque sur les actions propres et participations	14
3.3.4.	Risque de liquidité et contrepartie	15
3.3.5.	Risques liés aux engagements hors bilan.....	16
3.4.	Risques juridiques	17
3.4.1.	Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe.....	17
3.4.2.	Risques liés aux produits du Groupe	17
3.5.	Assurance et couverture des risques.....	18
3.5.1.	Les polices d'assurance du Groupe pourraient ne pas couvrir entièrement les dommages résultant des risques auxquels le Groupe est exposé et le Groupe pourrait ne pas être couvert au titre de certains risques	18
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT PARROT	19
4.1.1.	Historique	19
4.2.	Investissements	19
4.2.1.	Investissements réalisés	19

4.2.2.	Investissements en cours	19
4.2.3.	Investissements futurs	20
V.	ACTIVITES & STRATEGIE	21
5.1.	Activités.....	21
5.1.1.	Drones	22
5.1.2.	Objets Connectés	34
5.1.3.	Automobile	34
5.2.	Atouts concurrentiels	36
5.2.1.	Une marque reconnue pour la fiabilité et le caractère innovant de ses produits	36
5.2.2.	Des technologies avancées et une forte expertise en matière de R&D au profit du succès commercial de ses produits	36
5.2.3.	Une capacité à lancer des produits de référence pour de nouveaux usages sur le marché des drones en expansion	37
5.2.4.	Une organisation flexible s'appuyant sur une capacité démontrée pour développer de nouveaux marchés et s'adapter à leur croissance	37
5.2.5.	Un positionnement unique sur l'ensemble de la chaîne de valeur du marché des drones	37
5.2.6.	Une expérience et un savoir-faire démontrés en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés	38
5.2.7.	Un modèle de développement conciliant innovation et croissance rentable	38
5.3.	Stratégie	38
5.3.1.	Drones	38
5.3.2.	Automobile	41
5.3.3.	Objets Connectés	41
5.4.	Faits marquants depuis le 1^{er} mai 2015	41
5.5.	Réglementation	57
VI.	ORGANIGRAMME	60
6.1.	Organigramme du Groupe	60
VII.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS	62
7.1.	Présentation	62
7.2.	Information sectorielle	62
7.3.	Résultats d'exploitation.....	63
7.4.	Comparaison des résultats au titre des périodes de neuf mois s'achevant les 30 septembre 2015 et 2014 ..	64
7.5.	Trésorerie et ressource en capital	65
7.6.	Dépenses d'investissement	67
7.7.	Engagements hors bilan.....	67
VIII.	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	68
8.1.	Stratégie et organisation de la R&D	68
8.1.1.	Stratégie et process d'innovation	68
8.1.2.	Organisation de la R&D	68
8.2.	Propriété intellectuelle et industrielle	68
8.2.1.	Brevets	69
8.2.2.	Dessins et modèles	69
IX.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	70
9.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date de l'Actualisation.....	70
9.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours	70
X.	PREVISIONS	71
10.1.	Prévisions pour l'exercice 2015	71
10.1.1.	Hypothèses	71
10.1.2.	Prévisions	71

10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015	72
XI. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	73
11.1. Conseil d'administration	73
11.1.1. Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration	73
XII. RESSOURCES HUMAINES	74
12.1. Présentation générale	74
12.1.1. Organigramme du Groupe	74
12.1.2. Effectifs	74
12.2. Stock-options et attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe.....	75
12.3. Accords de participation.....	76
XIII. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	77
13.1. Répartition du capital.....	77
13.2. Droit de vote.....	78
13.3. Information sur l'évolution du cours de bourse	79
XIV. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	80
14.1. Etats financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 septembre 2015	80
14.1.1. Compte de résultat consolidé intermédiaire.....	80
14.1.2. Etat résumé du résultat global	82
14.1.3. Etat résumé de la situation financière	83
14.1.4. Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés au titre de la période intermédiaire.....	84
14.1.5. Etat résumé de variation des capitaux propres consolidés.....	85
14.1.6. Notes Annexes.....	85
14.2. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.....	101
14.3. Politique de distribution de dividendes	102
14.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage	102
14.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	103
XV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	104
15.1. Capital social.....	104
15.1.1. Montant du capital social.....	104
15.1.2. Titres non représentatifs de capital	104
15.1.3. Rachats d'actions.....	104
15.1.4. Capital autorisé non émis	105
15.2. Statuts.....	107
XVI. INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES DURANT LES 12 DERNIERS MOIS.....	109
16.1. Informations périodiques et occasionnelles.....	109
16.2. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO)	109
TABLE DE CONCORDANCE	110

Remarques générales

Dans le cadre de la présente actualisation du Document de Référence (l'"**Actualisation**") :

- la "**Société**" désigne Parrot S.A. ; et
- le "**Groupe**" désigne la Société ainsi que :
 - ses filiales de la Branche Drones/Objets Connectés : Parrot Drones S.A.S., Parrot Asia Pacific Ltd, Parrot Shenzhen, Parrot, Inc., senseFly, Pix4D, Airinov, EOS Innovation et MicaSense, Inc.(société qui ne faisait pas partie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2015) ;
 - ses filiales de la Branche OEM Automotive : Parrot Automotive S.A.S., Parrot Automotive Asia Pacific Ltd. et Parrot Automotive Shenzhen ; et
 - ses autres filiales : Chez Parrot S.A.R.L., Parrot GmbH, Parrot UK Ltd., Parrot Iberia S.L., Parrot Italie S.r.l., Parrot ANZ Ltd, Parrot Japan K.K. et Parrot Shmates S.A.S.

Certaines données chiffrées de la présente Actualisation sont exprimées en "millions d'euros" (M€), en "milliers d'euros" (K€), en "milliards de dollars américains" (Md\$), en "millions de dollars américains" (M\$) ou en "milliers de dollars américains" (K\$), et ont été arrondies à la décimale la plus proche.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre IV "Facteurs de Risques" du Document de Référence et au Chapitre III "Facteurs de Risques" de la présente Actualisation avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ainsi que sur la valeur ou le cours de l'action de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

La présente Actualisation contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives, notamment aux Chapitres V "Activités et Stratégie" et IX "Informations sur les tendances". Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que "penser", "avoir pour objectif", "s'attendre à", "entendre", "devoir", "ambitionner", "estimer", "croire", "souhaiter", "pouvoir" ainsi que d'autres termes similaires. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre IV "Facteurs de Risques" du Document de Référence et au Chapitre III "Facteurs de Risques" de la présente Actualisation, est susceptible d'avoir un impact notamment sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie présentée dans la Section 6.6 du Document de Référence telle que mise à jour par le Chapitre V "Activités et Stratégie" de la présente Actualisation. Le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant dans la présente Actualisation.

La présente Actualisation contient également des informations relatives aux marchés et au positionnement concurrentiel du Groupe et de ses concurrents, notamment au Chapitre V "Activités et Stratégie". Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendraient les mêmes résultats. Le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

I. Personne responsable

1.1. Personne responsable de l'Actualisation

Henri Seydoux, Président-directeur général

174-178 quai de Jemmapes – 75010 Paris

1.2. Déclaration du responsable de l'Actualisation

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 figurant au Chapitre VII de la présente Actualisation présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les neuf premiers mois de l'exercice 2015, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les trois mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation.

Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux de la Société relatif aux comptes consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 figurant en Section 14.2 de la présente Actualisation ne contient aucune observation."

Paris, le 13 novembre 2015

Henri Seydoux

Président-Directeur Général

II. Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés intermédiaires du Groupe pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 préparés, selon les normes d'information financière internationales IFRS, ainsi qu'énoncées dans la Section 14.1.6 Note 2 – Règles et méthodes comptables de la présente Actualisation. Celle-ci détaille les méthodes retenues pour l'établissement de ces comptes consolidés.

2.1. Informations financières sélectionnées

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec les comptes consolidés du Groupe figurant au Chapitre XIV "Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats" de la présente Actualisation.

2.1.1. Compte de résultat résumé

K€	30 septembre 2014	30 septembre 2015	Variation 2015 / 2014
Chiffre d'affaires	163,500	218,092	+33%
Marge brute	85,836	102,240	+19%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	52%	47%	
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	-3,347	-3,738	+12%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-2%	-2%	
Eléments non récurrents	-780	745	-196%
Résultat opérationnel	-4,127	-2,993	-27%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-3%	-1%	
Résultat net, part du Groupe	-5,544	-3,947	NA
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-3%	-2%	
Participations ne donnant pas le contrôle	-254	985	NA

2.1.2. Chiffres d'affaires

K€	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Chiffre d'affaires 2015	71,002	69,240	77,849	NA
Chiffre d'affaires 2014	47,919	51,947	63,635	80,371

2.1.3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant par activités

Comptes consolidés, IFRS en M€	Drones	Automobile	Objets connectés	Autres
Chiffre d'affaires 2015, 9 mois	109.4	96.3	11.0	1.4
Résultat opérationnel courant 2015, 9 mois	-5.1	7.5	-3.8	-2.3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-4.7%</i>	<i>7.8%</i>	<i>-34.7%</i>	<i>NA</i>
Chiffre d'affaires 2014, 9 mois	45.8	108.2	8.1	1.4
Résultat opérationnel courant 2014, 9 mois	0.2	3.3	-5.4	-1.5
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0.4%</i>	<i>3.0%</i>	<i>-66.6%</i>	<i>NA</i>

2.1.4. Bilan résumé

K€	31 décembre 2014	30 septembre 2015	2015 / 2014 en %
Ecarts d'acquisition (goodwill)	39,952	48,300	+21%
Actifs non courants	60,553	66,810	+10%
Actifs courants	210,157	195,735	-7%
Total Actifs	310,663	310,845	0%
Capitaux Propres	183,813	158,011	-14%
Participations ne donnant pas le contrôle	-880	389	-144%
Passifs non courants	28,809	44,751	+55%
dont Dettes financières à long terme	5,189	11,882	129%
Passifs courants	98,920	107,693	-9%
dont Dettes financières à court terme	7,308	1,166	-84%
Total Passifs	310,663	310,845	0%

2.1.5. Flux de trésorerie résumés

K€	30 septembre 2014	30 septembre 2015	Variation 2015 / 2014
Trésorerie et équivalents - Ouverture d'exercice	54,263	70,338	+30%
Capacité d'autofinancement	7,917	8,800	+11%
Besoin en fonds de roulement	-6,925	-24,381	+252%
Flux de trésorerie nette opérationnels	516	-18,574	NS
Flux de trésorerie des opérations d'investissement	-14,881	-15,460	+4%
Flux de trésorerie des opérations de financement	12,826	6,036	-53%
Trésorerie et équivalents - Clôture d'exercice	55,652	44,960	-19%
Autres actifs financiers courants	25,740	13,000	-49%
Trésorerie, équivalents de trésorerie, autres actifs financiers courants et découverts bancaires	81,392	57,960	-29%

III. Facteurs de risques

Les facteurs de risques du Groupe sont décrits au Chapitre IV "Facteurs de Risques" du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation, exacts sous réserve des mises à jour et compléments inclus dans les informations figurant au présent Chapitre III "Facteurs de Risques" de l'Actualisation. Chacun des facteurs de risques décrits ci-dessous précise s'il s'agit d'une mise à jour d'un facteur de risques figurant dans le Document de Référence ou s'il s'agit d'un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

3.1. Risques propres au Groupe et à son organisation

3.1.1. Le Groupe s'appuie sur des revendeurs pour la vente de ses produits grand public. Les difficultés qui affectent ces revendeurs et les changements relatifs à leurs achats ou aux décisions associées pourraient avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe ainsi que sur ses résultats opérationnels.

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.1.4 du Document de Référence.

Le Groupe s'appuie avant tout sur des revendeurs (distributeurs, grossistes) pour vendre et distribuer ses produits grand public, notamment pour son Activité Drones, plutôt que d'utiliser ses canaux de distribution directe ou spécialisée. Le prix, les quantités et volumes, la périodicité, le rayonnement, la publicité ou les promotions spéciales, entre autres, font régulièrement l'objet de négociations et de modifications avec chacun de ces revendeurs. Si ces revendeurs réduisaient leurs achats auprès du Groupe ou changeaient de manière significative les termes de leur relation avec le Groupe, ceci pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

La situation économique générale ou celle des marchés du Groupe en particulier, ainsi que d'autres facteurs qui pourraient affecter défavorablement ces revendeurs (tels que des difficultés commerciales, des restructurations du secteur de la revente, des fermetures de magasins, ou des situations de difficultés financières), pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe. Si ces revendeurs faisaient face à un ralentissement de leur activité pour une raison quelconque, ceci pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.1.2. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour mener à bien le repositionnement de son activité Automobile

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.1.5 du Document de Référence.

Au cours des dernières années, le chiffre d'affaires de l'Activité Automobile a enregistré une baisse progressive.

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de cette activité a diminué de 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires de l'Activité Automobile du Groupe est en baisse de 6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a fait le choix de développer des technologies pour l'*Infotainment* embarqué dans le cadre d'un positionnement milieu-haut de gamme, adapté à son expertise et à sa taille, afin de servir les besoins des constructeurs à long terme. Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a pris acte du temps nécessaire à l'émergence des nouveaux modèles de véhicules connectés, impliquant de profondes mutations dans l'industrie automobile, et a conduit une réflexion stratégique afin d'identifier les meilleures conditions pour assurer le développement de cette activité. Cette réflexion stratégique a notamment conduit à la filialisation, au cours de l'exercice 2015, de l'Activité Automobile au sein de Parrot Automotive. Le développement de cette activité du Groupe dépend fortement du lancement de quelques contrats clés, au cours des prochaines années, étant précisé qu'au titre de ces contrats les constructeurs automobiles ne garantissent ni les volumes qui seront commandés au Groupe, ni la date de lancement effective de la production de masse. Les efforts du Groupe à cet égard pourraient ne pas aboutir, de sorte que le chiffre d'affaires de son Activité Automobile pourrait ne pas se redresser ou continuer à diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.1.3. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises et dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance externe dans les Drones Professionnels

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.1.14 du Document de Référence.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe met en œuvre une politique de croissance externe en procédant à des acquisitions de sociétés.

Ainsi, depuis l'année 2011, le Groupe a notamment acquis les participations suivantes: (i) 100 % du capital des sociétés Varioptic et DiBcom, respectivement spécialistes de l'optique numérique et de la radio/télévision numériques mobiles (et qui ont été fusionnées dans la Société); (ii) 61,87 % du capital de senseFly, 55,67 % du capital de Pix4D, 59,03% du capital de Airinov, 49,05 % du capital de EOS innovation, 56,33% du capital de MicaSense, et 45% du capital de Iconem, qui sont toutes des sociétés spécialisées dans les Drones Professionnels.

Le Groupe envisage de poursuivre sa stratégie de croissance externe sur le marché des Drones Professionnels.

Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, ou qu'il viendrait à acquérir, et à dégager les synergies, revenus et autres avantages escomptés, ou encore que le Groupe ne subira pas l'apparition de coûts ou de passifs non anticipés liés à ces acquisitions. De même aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe sera effectivement en mesure d'identifier ou de procéder à l'acquisition de nouvelles sociétés. Un échec de l'intégration des sociétés acquises ou des difficultés dans l'identification et l'acquisition de nouvelles cibles pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.1.4. Les résultats du Groupe sont saisonniers et dépendent fortement des ventes réalisées au cours du quatrième trimestre

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.1.12 du Document de Référence.

Le Groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, et ce en raison de l'importance des ventes des produits du Groupe réalisées pendant la période des fêtes de fin d'année. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe pour le quatrième trimestre 2014 a représenté 33 % du chiffre d'affaires total du Groupe pour cette même année. En conséquence, une baisse du chiffre d'affaires du Groupe au cours du quatrième trimestre d'un exercice pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, pour l'ensemble de l'exercice considéré.

En particulier, la survenance, pendant cette période, d'événements imprévus impactant défavorablement les habitudes d'achat des clients ou revendeurs du Groupe, la demande pour ses produits ou la capacité du Groupe à servir ses clients ou revendeurs, pourrait avoir un tel impact négatif.

Il est précisé qu'à l'approche de la période des fêtes de fin d'année, le Groupe procède à une revue approfondie de l'ensemble des événements sous son contrôle qui sont susceptibles d'impacter sa capacité à distribuer ses produits auprès de ses clients ou revendeurs.

3.2. Risques relatifs aux secteurs d'activité du Groupe

3.2.1. Le Groupe est dépendant du contexte des marchés sur lesquels il évolue, de la conjoncture économique et du rythme d'adoption des nouvelles technologies par les différents publics qu'il cible

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.2.2 du Document de Référence.

Le Groupe est un acteur des nouvelles technologies. Le niveau des ventes des produits et solutions technologiques est influencé par la conjoncture économique des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent, et notamment par la conjoncture économique en Europe et aux Etats-Unis où le Groupe réalise l'essentiel de ses ventes. En effet, dans les périodes de ralentissement économique, les décisions d'achat des consommateurs ou d'investissement dans les nouvelles technologies des professionnels peuvent être dictées par des considérations spécifiques et sont susceptibles d'être revues à la baisse. En particulier, les consommateurs peuvent décider de consacrer une plus grande partie de leur dépenses à des biens et produits de nécessité ou considérés comme prioritaires, et différer ou annuler leurs achats de produits technologiques innovants tels que ceux commercialisés par le Groupe.

Le niveau et le rythme de croissance des ventes des produits et solutions du Groupe, qu'il s'agisse des Drones Grand public (41 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015), des Drones Professionnels (9 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015), des produits et solutions Automobiles (44 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015) ou des Objets Connectés (5 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015), dépendent également du rythme d'adoption et du taux de pénétration des technologies proposées par le Groupe, ainsi que du prix de commercialisation de ces produits et solutions, autant de facteurs qui peuvent être impactés négativement par un environnement conjoncturel défavorable.

Une conjoncture économique défavorable sur les principaux marchés du Groupe ou un taux d'adoption ou de pénétration des technologies proposées par le Groupe moindre qu'anticipé pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. A cet égard, le Groupe considère que ses positions diversifiées, tant au niveau de son offre que des différents marchés géographiques sur lesquels il opère, permettent, dans une certaine mesure, de répartir ces risques et d'en limiter les effets.

3.2.2. Il ne peut être garanti que les marchés des Drones Grand Public ou des Drones Professionnels se développeront comme anticipé, ou que le Groupe réussira à saisir les opportunités offertes par ces nouveaux marchés

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Le Groupe entend actuellement consacrer des ressources et des efforts significatifs en vue de tirer parti de sa technologie et de pénétrer et développer davantage les marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels. Le Groupe considère que ces marchés offrent des opportunités de développement. Toutefois, ces marchés sont encore, pour le moment, émergents et en pleine évolution (y compris s'agissant des clients potentiels et de leurs attentes). En conséquence, les efforts du Groupe pour tirer parti des opportunités de développement de ces marchés pourraient ne pas se révéler concluants ou à la hauteur de ses attentes, notamment dans le cas où ces marchés ne se développeraient pas de la manière escomptée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, le processus de développement de nouveaux produits et services pour ces marchés implique, par nature, des incertitudes et des risques significatifs, dont notamment (i) les risques liés à la compétition et à l'entrée de nouveaux acteurs sur ces marchés, (ii) les risques résultant de ce que les produits du Groupe pourraient ne pas rencontrer le succès attendu auprès des clients ou des revendeurs, ou être jugés moins satisfaisants ou performants que ceux des concurrents actuels ou futurs du Groupe, (iii) les risques résultant de ce que le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou maintenir des circuits de distribution adaptés pour ses produits, ou encore (iv) les risques résultant de ce que le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer de nouveaux produits répondant aux nouvelles attentes des clients ou des revendeurs. La réalisation des risques susvisés pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.3. Le Groupe ne peut anticiper le développement ou le positionnement de ses concurrents actuels ou futurs, et pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec eux

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

En raison du caractère émergent des marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels, l'environnement concurrentiel sur ces marchés n'est pas encore bien établi, et le Groupe ne peut anticiper le développement ou le positionnement de ses concurrents actuels ou futurs.

Par ailleurs, dans la mesure où les marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels sont actuellement caractérisés par de faibles barrières à l'entrée, de nouveaux entrants (par exemple, ceux qui détiendraient une idée de produit populaire) pourraient accéder à ces marchés et devenir, rapidement, une source de concurrence significative pour les produits du Groupe.

Un certain nombre d'acteurs de tailles diverses se sont d'ores et déjà engagés sur les marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels pour commercialiser des produits, soient directement concurrents de ceux du Groupe, soient qui pourraient à l'avenir concurrencer les produits du Groupe. En particulier, le Groupe fait d'ores et déjà face à la concurrence directe d'autres acteurs globaux sur les marchés des Drones Grand Public et de Drones Professionnels, tels que les sociétés Da-Jiang Innovations Science and Technology Co (DJI) ou 3D Robotics. Des acteurs reconnus sur d'autres marchés (tels que Go Pro (caméra), AeroVironment (drones militaires), Trimble (topographie)) ont également commencé à se développer sur les marchés des Drones Grand Public ou des Drones Professionnels ou annoncé leur intention de le faire.

Ces concurrents actuels ou futurs pourraient détenir des technologies plus avancées ou disposer de ressources financières plus importantes que celles du Groupe, qu'ils pourraient décider d'utiliser ou d'investir, à court terme, dans le développement des Drones Grand Public et Professionnels. Ces concurrents pourraient également être en mesure de répondre plus rapidement que le Groupe aux changements de préférences des consommateurs ou rencontrer plus de succès que le Groupe lors du lancement de leurs nouveaux produits.

Si le Groupe n'était pas en mesure de rivaliser avec ses concurrents actuels ou futurs sur les marchés des Drones Grand Public et Professionnels, ceci pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.4. La commercialisation des produits du Groupe pourrait être impactée dans le cas où les opérateurs de télécommunications sans fil ne fourniraient pas les services sans fil nécessaires

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Le succès du Groupe dépend, en partie, de la capacité, l'accessibilité, la fiabilité et la fréquence des réseaux de données sans fil fournis par les opérateurs de télécommunications sans fil à partir desquels ses produits fonctionnent. La croissance de la demande en matière d'accès à des données sans fil pourrait être limitée si, par exemple, les opérateurs de télécommunications sans fil cessaient ou réduisaient significativement leurs activités, ne parvenaient pas à offrir à des prix raisonnables des services que les clients considèrent comme nécessaires ou utiles, ne parvenaient pas à maintenir une capacité suffisante pour répondre à la demande en matière d'accès à des données sans fil, retardaient le développement de leurs réseaux sans fil et de leurs services, ou ne parvenaient pas à offrir et à maintenir des services fiables. En particulier, la croissance future du Groupe dépend de la réussite du déploiement des réseaux de données sans fil de prochaine génération fournis par des tiers, y compris les réseaux pour lesquels le Groupe développe actuellement des produits. Si ces réseaux de prochaine génération n'étaient pas déployés ou largement acceptés, ou si leur déploiement était retardé, il n'y aurait pas de marché pour les produits que le Groupe développe en vue de les utiliser sur ces réseaux. La réalisation des risques susvisés pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.5. Le Groupe pourrait faire face à des risques liés à des évolutions législatives et réglementaires défavorables concernant le secteur des drones civils

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.2.9 du Document de Référence.

Dans certains pays dans lesquels le Groupe commercialise ses produits, la réglementation applicable à l'utilisation des drones civils (ce qui couvre notamment les Drones Grand Public et les Drones Professionnels commercialisés par le Groupe) n'existe pas ou est en cours d'élaboration. Dans d'autres pays, dont certains où le Groupe réalise une grande partie de son chiffre d'affaires, à savoir notamment certains Etats Membres de l'Union Européenne (et, plus particulièrement la France) et les Etats-Unis, l'utilisation des drones civils est réglementée, toutefois cette réglementation est actuellement soit embryonnaire soit en cours de révision. Dans tous les cas, en raison du caractère émergent du marché des drones civils et de la nouveauté des problématiques juridiques relatives à celui-ci, la réglementation applicable (même lorsqu'elle existe) reste marquée par des éléments d'incertitude.

En France, l'essentiel de la réglementation applicable aux drones civils est prévue par le Code des transports, le Code de l'aviation civile et, surtout, deux Arrêtés du Ministère des Transports en date du 11 avril 2012. Dans son Rapport intitulé *"L'essor des drones aériens civils en France : enjeux et réponses possibles de l'Etat"* présenté le 21 octobre 2015, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale considère que la réglementation applicable aux drones civils doit faire l'objet d'une évolution du cadre législatif et réglementaire, notamment en matière de clarification des obligations des utilisateurs et de sensibilisation des utilisateurs pour éviter les usages inappropriés (à travers, par exemple, une information ou une formation des utilisateurs).

Au niveau européen, le Règlement (CE) n°216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant *"des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne"* limite son application aux drones de plus de 150 Kg, ce qui ne couvre pas les produits vendus par le Groupe. Toutefois, le Rapport *"sur l'utilisation sûre des systèmes d'aéronefs télépilotés dans le domaine de l'aviation civile"* du 25 septembre 2015 appelle à une modification du règlement (CE) n°216/2008 susvisé, en supprimant le seuil de 150 kg afin que l'Union Européenne puisse réglementer les drones. Ce rapport souligne notamment la nécessité d'assurer le droit à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Aux Etats-Unis, la réglementation sur le vol des drones (*"Unmanned Aircraft Systems"*) est encore embryonnaire, et résulte, pour le moment, principalement des recommandations publiées en février 2015 par la *"Federal Aviation Administration"* ("FAA"), organisme compétent dans le domaine. Concernant les drones à usage professionnel, l'utilisateur doit soit obtenir une approbation préalable délivrée par la FAA, soit obtenir une exemption sur le fondement de la section 333 du FAA Modernization and Reform Act of 2012. Concernant les drones de loisir, correspondant aux Drones Grand Public du Groupe, leurs propriétaires ne sont pas soumis, à l'heure de la présente Actualisation, à une obligation de déclaration ou à une approbation préalable de la FAA. Néanmoins, la FAA devrait présenter au plus tard le 20 novembre 2015 un système d'enregistrement des propriétaires de drones de loisir afin d'adapter le cadre réglementaire avant les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, qu'il s'agisse des drones à usage professionnel ou des drones de loisir, les utilisateurs doivent se conformer à diverses obligations liées à l'usage du drone (par exemple : lieu d'usage, altitude et vitesse maximum).

L'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, notamment dans les états visés ci-dessus, pourrait requérir:

- pour le Groupe, des modifications de ses produits, ce qui pourrait engendrer une augmentation des coûts de fabrication ou des prix de vente, ou limiter les possibilités d'innovation. Le Groupe pourrait également être contraint d'obtenir de nouvelles autorisations réglementaires pour le lancement de nouveaux produits. A cet égard, il est difficile de prédire quelles autorisations pourraient être requises dans le futur, le temps nécessaire

et les coûts liés à leur obtention, et il n'existe aucune certitude quant à leur obtention par le Groupe des autorisations; et

- pour les utilisateurs, de nouvelles exigences, par exemple en matière de formation, d'enregistrement ou d'assurance, ce qui pourrait réduire la demande pour les produits du Groupe.

Des usages inappropriés et répétés des drones civils pourraient également entraîner des modifications réglementaires imposant de nouvelles contraintes sur les caractéristiques des drones pouvant être commercialisés ou sur leurs usages possibles.

Bien qu'il soit difficile, à ce stade, de prévoir les termes des réglementations à venir, l'entrée en vigueur de réglementations imposant des modifications des caractéristiques des produits existants ou futurs du Groupe, des obligations d'obtention d'autorisations, ou encore des contraintes supplémentaires sur les modalités d'usage des drones commercialisés par le Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.2.6. Le Groupe pourrait faire face, dans le domaine des Drones Grand Public, à des retours commerciaux difficilement prévisibles

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Dans le domaine des Drones Grand Public, le Groupe fait face dans certains pays (y compris sur certains de ses principaux marchés), en raison des pratiques commerciales locales, à des retours commerciaux non motivés par des problèmes de qualité. Compte tenu du caractère émergent de ce marché, ces retours sont encore difficiles à anticiper, qu'il s'agisse de leur volume ou de leur fréquence, notamment lors du lancement de nouvelles gammes de produits ou de la mise en place de relations commerciales avec des nouveaux revendeurs. Si le Groupe venait à subir un nombre plus important que prévu de retours de produits de ce type, ceci pourrait engendrer des coûts supplémentaires significatifs (notamment en matière de support clients, de logistique pour le rappel des produits ou encore de modification des caractéristiques des produits) ou une diminution non anticipée du chiffre d'affaire attendu, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe procède à un suivi rigoureux et régulier du fonctionnement des différents marchés sur lesquels il commercialise ses Drones Grand Public à l'effet d'apprécier ce risque et d'évaluer les possibilités de le limiter.

3.2.7. Toute perturbation significative de ses systèmes d'information pourrait affecter le Groupe

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Le Groupe dépend de plus en plus des systèmes d'information pour exploiter ses sites Internet, offrir ses services et vendre ses produits, traiter ses opérations, répondre aux demandes des clients ou usagers, gérer sa chaîne d'approvisionnement et ses stocks et expédier ses produits. En conséquence, toute défaillance ou perturbation (y compris à la suite d'actes de malveillance) significative des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des retards dans sa chaîne d'approvisionnement, des pertes ou retards dans la collecte, la transmission et le traitement des informations relatives aux commandes des clients ou revendeurs, ainsi que des retards de livraison des produits du Groupe aux revendeurs ou clients.

Par ailleurs, si des changements en matière de technologie avaient pour conséquence de rendre les systèmes d'information du Groupe obsolètes ou si ses systèmes d'information devenaient insuffisants pour gérer la croissance attendue des activités du Groupe, le risque de survenance des défaillances et des perturbations visées ci-dessus pourraient s'accroître.

En cas de survenance d'une défaillance ou perturbation de cette nature, en particulier pendant la période des fêtes de fin d'année au cours de laquelle le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires (se reporter également à la Section 3.1.4 de la présente Actualisation), le Groupe pourrait subir une augmentation de ses coûts, des réclamations de clients ou revendeurs, un manque à gagner en cas de non-réalisation ou d'annulation des ventes concernées, voire, plus généralement, une diminution de la demande en faveur de ses produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.3. Risques financiers

3.3.1. Risque de change

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.3.1 du Document de Référence.

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter le résultat et les capitaux propres. D'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises

des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités.

Au 30 septembre 2015, plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe, la quasi-totalité du coût des ventes et environ 10 % des dépenses opérationnelles sont libellés en dollars américains ou devises rattachées à ce dernier de sorte que le Groupe est exposé aux fluctuations de cette devise par rapport à l'euro.

Afin de limiter l'impact de la variation du dollar américain sur sa rentabilité, le Groupe développe les ventes libellées dans cette devise.

Au 30 septembre 2015, 11,5 % de la trésorerie et des autres actifs financiers courants du Groupe est en dollar américain ou devises rattachées.

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessous montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 septembre 2015			
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
Créances commerciales	2 465	-	-2 017	-
Autres créances rattachées à des participations	-	754		-617
Dettes fournisseurs	-2 834	-	2 319	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-

La Société a procédé à deux achats à terme de 5 millions de Francs Suisses à échéance 15 mars 2016 et 2 millions de Francs Suisses à échéance 15 avril 2016 afin de couvrir partiellement les promesses croisées d'achat et de vente de titres de senseFly (libellé en francs suisses) au deuxième trimestre 2016.

3.3.2. Risque de taux

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.3.2 du Document de Référence.

La politique de gestion du risque de taux du Groupe vise à limiter les risques de variations de taux sur les tirages de lignes de crédit à taux variables. Le Groupe adopte une politique qui consiste à s'assurer que tout ou partie de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes. Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt à des fins de couverture des tirages effectués sur les lignes de crédit à taux variable.

Enfin, le *cash pooling* mis en place également pour optimiser la gestion des flux de trésorerie intragroupe contribue à réduire les risques de taux en rapatriant la trésorerie excédentaire dans certaines filiales et en optimiser le placement de la trésorerie disponible.

3.3.3. Risque sur les actions propres et participations

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.3.3 du Document de Référence.

La Société détient des actions propres conformément au programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le cours de l'action de la Société a été historiquement soumis à de fortes variations à la hausse comme à la baisse. Ces variations, qui pourraient se poursuivre, sont fonction de nombreux facteurs, tels que les performances financières du Groupe, les performances financières du secteur, les innovations technologiques, et de manière générale les fluctuations des marchés boursiers.

Au 30 septembre 2015, la valeur des actions propres reclassées en capitaux propres s'élève à 8.187 K€ pour 372.070 actions, d'où un cours moyen de 22,00 euros. En cas de variation du cours de bourse, les capitaux propres seraient impactés.

A la date de la présente Actualisation, le Groupe détient par ailleurs les participations suivantes :

- 49,05 % de la société EOS INNOVATION (prise de participation initiale en 2014 à hauteur de 37,06 %, puis augmentée en juillet 2015) ;
- 45,00 % de la société Iconem ;
- 9,93 % de la société DELAIR TECH ; et
- 1,60 % de la société NETATMO.

3.3.4. Risque de liquidité et contrepartie

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.3.4 du Document de Référence.

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction financière. Cette gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

La politique de financement du Groupe vise à assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, à faire face à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

▪ Actif financier au 30 septembre 2015

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque provient essentiellement des créances clients.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 30 septembre 2015, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

- créances clients : 63,4 M€ (s'inscrivant dans le cours normal du cycle d'exploitation du Groupe) ;
- autres créances : 25,7 M€ ;
- autres actifs financiers courants : 13,0 M€ ; et
- trésorerie et équivalents de trésorerie : 45,0 M€.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2015, la politique du Groupe a consisté à réduire le risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur différentes maturités, tout en assurant un suivi régulier.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département "Trésorerie & Credit Management". Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme non recouvrables.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non-paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients.

Une police Coface garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société localisés au sein des zones "1" et "2" (couvrant respectivement les pays de l'OCDE et le reste du monde selon les critères déterminés par la COFACE) au titre des ventes des produits de la Société, Parrot Inc., Parrot Asia Pacific Ltd., et de Parrot Automotive SAS. Le montant de la garantie s'élève à 90 % de la créance nette garantie hors TVA.

▪ Passif financier au 30 septembre 2015

Au 30 septembre 2015, le passif financier se compose principalement des éléments suivants :

- les dettes financières non courantes de 11,9 M€ (dettes envers les établissements de crédit pour 10,3 M€, et emprunts et dettes financières divers pour 1,6 M€) ; et
- les dettes financières courantes pour 1,2 M€ (dettes envers les établissements de crédit pour 1,0 M€ et emprunts et dettes financières divers pour 0,2 M€).

Dettes envers les établissements de crédit

La Société a mis fin, en mars 2015, à un contrat de prêt d'un montant de 10 M€ (qui n'avait pas fait l'objet d'un tirage). Par ailleurs, au mois de juin et juillet 2015, la Société a remboursé, de façon anticipée, et mis fin à deux contrats de prêt (qui avaient l'objet de tirages pour montant total de 8,7 M€). La Société a également débouclé les contrats de couverture du risque de taux lié aux contrats de prêts susvisés.

La Société a mis en place, le 24 juillet 2015, un nouveau crédit syndiqué pour un montant global de 50 M€ utilisable par tirage, pour financer ses opérations de croissance externe. Ce contrat est à échéance du 20 juin 2022, et le taux d'intérêt applicable est indexé sur l'Euribor 3 mois.

Le 4 août 2015, la Société a procédé à un premier tirage sur cette ligne de ce crédit à hauteur de 11,2 M€. En parallèle, la Société a mis en place un nouveau contrat de couverture du risque de taux lié aux fluctuations de l'Euribor 3 mois. Le 1^{er} tirage susvisé a été entièrement couvert à un taux fixe de 0,64 % jusqu'à son échéance en juin 2022; il en sera de même pour les tirages futurs (25 M€ au second trimestre 2016 et 10 M€ au second trimestre 2017) liés à la finalisation des acquisitions de senseFly et Pix4D.

Dans le cadre de la mise en place de ce crédit syndiqué, les *covenants* suivants doivent être respectés :

- Un ratio de levier (dettes financières nettes/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 1,00x à chaque date de clôture annuelle ;
- Une trésorerie brute, telle que figurant dans les états financiers trimestriels, d'un montant minimum de 20 M€ ; et
- Un EBITDA consolidé au 31 décembre 2015 supérieur à 12 M€.

Au 30 septembre 2015, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'articulent comme suit :

- Emprunts : 10.855 K€ dont 9.923 K€ à plus d'un an et 932 K€ à moins d'un an ;
- *Fair value* du swap : -313 K€ ; et
- Utilisation des lignes de crédit court terme : 11 K€.

Emprunts et dettes financières divers

Ils correspondent à l'avance Oséo reçue par Varioptic initialement remboursable à compter de septembre 2010. Cette avance à taux zéro a été rééchelonnée par avenant en date du 28 septembre 2010 selon un échéancier qui court du 30 septembre 2012 au 30 juin 2016. Au 30 septembre 2015, le montant de l'avance Oséo est de 201 K€ (à moins d'un an).

Au 30 septembre 2015, la juste valeur de l'avance Oséo a été estimée à 201 K€ pour tenir compte de la probabilité de remboursement des avances, découlant de la probabilité de réussite des projets financés, et de l'actualisation des *cash flows* sur la base d'un taux représentatif du coût de la dette (Euro Industrial BBB-, maturité moyenne de 5 ans, soit 4.5 %).

Au 30 septembre 2015, il existe cinq prêts conditionnels à long terme (prêts étatiques de soutien aux jeunes entreprises) :

- deux chez senseFly pour un total de 120 milliers de Francs Suisses ; et
- trois chez Pix4D pour un total de 409 milliers de Francs Suisses.

Au 30 septembre 2015, est également comptabilisée chez Parrot Automotive une avance remboursable à taux zéro de BPI France dans le cadre du projet FELIN (Futur Equipement LTE Intégré avec virtualisation), ayant pour but de développer des circuits intégrés et des équipements de nouvelle génération pour les objets connectés en 4G, notamment pour l'automobile, pour un montant de 1.162 K€. Cette avance sera remboursable en quatre annuités de juin 2018 à juin 2021.

Autres dettes

Au 30 septembre 2015, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés, en contrepartie de ses capitaux propres, une dette relative aux promesses croisées d'achat et de vente des titres des sociétés senseFly, Pix4D, et Airinov. Les promesses croisées d'achat et de vente des titres senseFly, qui arriveront à échéance au cours du premier semestre de l'exercice 2016, pourraient faire l'objet, en cas d'exercice, d'un paiement au cours de celui-ci. Les promesses croisées d'achat et de vente des titres Pix4D et Airinov arriveront à échéance respectivement au cours des exercices 2017 et 2019 (se reporter également à la Section 5.1.1.2 de la présente Actualisation).

3.3.5. Risques liés aux engagements hors bilan

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.3.5 du Document de Référence.

Les principaux engagements hors bilan du Groupe au 30 septembre 2015 sont les suivants :

- une convention de nantissement de compte de titres financiers, portant sur la totalité des actions de Parrot Automotive, pour un montant de 35,5 M€, en date du 24 juillet 2015, consentie par la Société aux banques participant au crédit syndiqué susvisé ;

- une garantie de la Société, en faveur d'un fournisseur, en garantie des engagements contractuels de sa filiale Parrot Asia Pacific Ltd à concurrence de 27 M\$;
- une garantie de droit américain (*supersedeas bond*) d'un montant en principal de 11 M\$, en date du 29 juin 2015, pour garantir l'effet suspensif de l'appel interjeté par la Société dans le litige l'opposant à Drone Technologies ; et
- les engagements de paiements futurs relatifs à des contrats de location simple (échelonnés de 2015 à 2021) pour un montant total de 2,1 M€.

3.4. Risques juridiques

3.4.1. Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe

3.4.1.1. Réclamations de tiers estimant être titulaires de droits sur certaines technologies ou données exploitées par le Groupe

Le présent facteur de risques met à jour le facteur de risques décrit à la section 4.4.2.4 du Document de Référence.

Le succès du Groupe repose notamment sur une activité de recherche et développement forte et dynamique, qui lui permet de développer de nouvelles technologies (notamment des inventions et de nouveaux logiciels). Cependant, le Groupe ne peut garantir que certaines technologies, bien que développées en interne, ne contrefont pas des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, tels que des brevets ou des droits d'auteur sur les logiciels.

Par ailleurs, le Groupe intègre nombre de technologies dont les droits de propriété industrielle sont détenus par ses partenaires commerciaux qui lui concèdent des licences d'exploitation desdites technologies et qui pourraient également contrefaire les droits de propriété intellectuelle de tiers.

Dans le cadre des activités qu'il développe, le Groupe peut également venir à détenir et exploiter certaines informations et données collectées dans le cadre de l'usage de ses drones.

En cas de réclamation par un client, un utilisateur, un partenaire ou tout autre tiers prétendant être titulaire de droits sur une technologie, information ou donnée collectée ou exploitée par le Groupe, ce dernier, si la réclamation est fondée, pourrait notamment devoir signer une licence et, le cas échéant, payer des redevances. Si le Groupe ne parvenait pas à conclure un accord de licence lui permettant d'exploiter ces droits, ou si aucune licence ne pouvait être obtenue à des conditions commerciales jugées raisonnables, le Groupe pourrait être contraint de modifier ses produits ou le type de ses services pour ne plus utiliser la technologie, l'information ou la donnée en cause, à défaut de quoi il s'exposerait à des réclamations judiciaires.

Le Groupe est de façon régulière sollicitée par des tiers prétendant être détenteurs de droits de propriété intellectuelle sur des technologies ou données que le Groupe utilise.

Dans le cadre des procédures judiciaires initiées à l'encontre de la Société et/ou de certaines de ses filiales, si le Groupe (i) ne parvenait pas à se défendre dans des conditions satisfaisantes, ou engageait des coûts importants dans le cadre de sa défense, ou (ii) était contraint de conclure un accord de licence en vue de l'utilisation de droits de propriété intellectuelle, ou (iii) était contraint de modifier sa technologie et ses produits en cause, ou (iv) devait cesser de commercialiser les produits en cause, ceci qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le lecteur est invité à se reporter à la Section 14.4 de la présente Actualisation pour une description des litiges en matière de propriété intellectuelle opposant la Société et/ou certaines de ses filiales à des tiers.

3.4.2. Risques liés aux produits du Groupe

3.4.2.1. Le Groupe pourrait faire l'objet de réclamations en matière de responsabilité ou de garantie des produits qui pourraient entraîner des coûts significatifs

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Le Groupe accorde généralement une garantie de 12 à 24 mois sur l'ensemble de ses produits (36 mois pour certains produits automobiles). La garantie du Groupe prévoit certaines limitations, dont notamment le fait qu'elle ne couvre, en principe, que les réparations et les retours produits.

Si le Groupe venait à subir un nombre plus important que prévu d'activations de garantie ou de retours de produits, ceci pourrait engendrer des coûts supplémentaires significatifs (notamment en matière de support clients, de logistique pour le rappel des produits ou encore de modification des caractéristiques des produits).

Par ailleurs, en cas de défaut des produits du Groupe, ce dernier ne peut exclure que des utilisateurs, revendeurs ou d'autres tiers ayant subi un préjudice contestent les limitations de la garantie du Groupe et/ou cherchent à engager sa

responsabilité, en reprochant par exemple au Groupe des omissions ou des inexactitudes dans le contenu des notices d'utilisation de ses produits, ou encore un manquement à son devoir de conseil. De telles réclamations seraient susceptibles d'entraîner des litiges.

Dans le cas de défauts graves des produits du Groupe entraînant des dommages matériels ou corporels, le Groupe pourrait également subir des refus de vente par ses revendeurs, une diminution de la demande de la part des clients, et plus généralement à une atteinte durable à la réputation du Groupe et de ses produits.

En conséquence, la réalisation des risques ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

3.4.2.2. La protection des données personnelles collectées par le Groupe pourrait être affectée

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe collecte des données personnelles sur les utilisateurs et clients de ses produits, notamment à travers les applications utilisées pour mettre en œuvre les produits qu'il commercialise (lorsque, par exemple, l'utilisateur doit s'inscrire sur Internet pour télécharger des applications nécessaires à l'utilisation du produit). La sécurisation des accès, la confidentialité et la protection des données personnelles pourraient être affectées par des actes de malveillance (piratage, intrusion, sabotage) ou des défaillances (matériels, erreurs humaines, problèmes des fournisseurs) relatifs aux systèmes d'exploitation ou aux logiciels concernés. Le Groupe pourrait alors être exposé à des réclamations de la part des utilisateurs ou des clients, à des injonctions ou des amendes de la part des autorités en charge de la protection des données personnelles, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs

3.5. Assurance et couverture des risques

3.5.1. Les polices d'assurance du Groupe pourraient ne pas couvrir entièrement les dommages résultant des risques auxquels le Groupe est exposé et le Groupe pourrait ne pas être couvert au titre de certains risques

Le présent facteur de risques est un facteur de risques complémentaire par rapport à ceux figurant dans le Document de Référence.

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés à des prix raisonnables, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché. Cependant, il n'existe aucune certitude quant au fait que le montant des dommages subis ne dépasse pas les plafonds des polices d'assurance du Groupe.

Le niveau d'assurance du Groupe pourrait ne pas être suffisant pour couvrir entièrement toutes les pertes qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités, et les assurances couvrant ses risques pourraient, à l'avenir, ne plus être disponibles. En raison de son modèle sans usine (*fabless*), le Groupe pourrait subir des pertes financières non-assurées consécutivement à des dommages matériels subis par les installations de ses sous-traitants.

En raison d'un contexte réglementaire incertain, les assureurs dits "terrestres" sont réticents à assurer les drones civils par des polices d'assurance "responsabilité civile" standard, ce qui limite la capacité du Groupe à négocier des conditions favorables. Une police aéronautique spécifique, dont les termes sont généralement moins favorables que ceux d'une police terrestre, peut devoir être mise en place pour certains drones en raison de leurs caractéristiques techniques et/ou de leur usage. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des assurances à des conditions comparables à l'avenir.

Le Groupe pourrait être significativement affecté s'il venait à subir des pertes non entièrement couvertes par ses polices d'assurance et ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

IV. Informations concernant Parrot

4.1.1. Historique

Les informations ci-dessous complètent le tableau présenté à la Section 5.1.5 "Historique" du Document de référence.

Années	Evènements
2015	CES 2015 : Parrot dévoile un nouveau système d'<i>Infotainment</i> (RNB 6), deux nouvelles déclinaisons des MiniDrones (Parrot Rolling Spider et Parrot Jumping Sumo), démontre la puissance de l'Exom (quadricoptère professionnel ultraléger) et élargit sa gamme d'objets connectés (Audio : Parrot Zik Sport) et jardin (Parrot Pot et Parrot H2O) Inmarsat certifie le drone Parrot Bebob pour une utilisation en live sur ses réseaux Porsche choisit Parrot pour sa solution d'<i>Infotainment</i> RSE (<i>Rear Seat Entertainment</i>) L'action Parrot est éligible au PEA-PME Parrot Inc. s'installe à San Francisco Le Bebob Drone de Parrot obtient de la DGAC l'attestation nécessaire à son usage professionnel Parrot MiniDrone : Une nouvelle génération de robots connectés est commercialisée à partir du mois de juillet 2015 Annonce d'une nouvelle montée en puissance dans les Drones Professionnels : acquisition majoritaire d'Airinov et EOS Innovation Lancement du casque Parrot Zik 3 Drones Grand Public: annonce de la signature d'accords de distributions majeurs aux Etats-Unis (Target & ATT) Drones Professionnels : annonce de prises de participations dans MicaSense et Iconem

4.2. Investissements

4.2.1. Investissements réalisés

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2015, le Groupe a réalisé les investissements suivants :

- le montant des investissements incorporels, hors écart d'acquisition, s'est élevé à 5 261 K€ dont 4 935 K€ au titre de la capitalisation des efforts de développement (normes IFRS) ; et
- les investissements corporels se sont élevés à 4 768 K€.

Le 17 juillet 2015, le Groupe a procédé à une prise de participation complémentaire de 11,99% dans la société EOS Innovation et détient de ce fait 49,05 % du capital. Le prix de l'acquisition des 11,99 % est de 290 K€ (achat de titres à des minoritaires). EOS Innovation est consolidée à compter du 1^{er} août 2015, selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 24 juillet 2015, le Groupe a acquis 35,77% complémentaires de la société Airinov pour détenir 59,03 %. Le prix de l'acquisition est de 7 507 K€ (souscription à une augmentation de capital pour 6 096 K€ et achat de titres à des minoritaires pour 1 411 K€). Airinov est consolidée depuis le 1^{er} août 2015 selon la méthode d'intégration globale.

Le 24 juillet 2015, le Groupe a acquis 45 % du capital de la société Iconem pour un montant de 1 390 K€. Cette participation, non consolidée, est comptabilisée au bilan en participation financière.

4.2.2. Investissements en cours

Le 9 octobre 2015, la Société a procédé à une prise de participation complémentaire dans la société américaine MicaSense pour 6 591 K€ lui permettant de détenir à présent 56,33% du capital de cette entité.

4.2.3. Investissements futurs

A la date de la présente Actualisation, aucun projet d'investissement significatif n'est en cours.

V. Activités & Stratégie

5.1. Activités

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, la Société est une société de technologie française, largement tournée vers l'international, qui a su adapter avec succès son modèle économique au fil des ans.

La Société, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 950 collaborateurs dans le monde, dont près de la moitié est dédiée aux fonctions de Recherche et Développement, et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. La Société est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO).

Précurseur dans l'identification des technologies de demain, la Société s'est tout d'abord développée dans les systèmes de communication mains-libres et d'*Infotainment* pour l'industrie automobile, marché sur lequel elle détient aujourd'hui une place de premier plan.

A la suite de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2006, le Groupe a progressivement diversifié ses activités, en développant et en commercialisant des produits grand public dans l'univers des objets connectés, se concentrant notamment sur les domaines du son et des produits destinés au jardin afin d'explorer un ensemble de technologies innovantes.

A partir de 2009, le Groupe a également amorcé la conception et la commercialisation de drones, fruits du travail de recherche de son laboratoire d'innovation ("*Innovation Lab*").

Fort du succès rencontré sur le marché des Drones Grand Public, le Groupe développe en parallèle son offre de drones à destination des marchés professionnels en combinant un ensemble de solutions avancées autour des matériels, des logiciels et des services.

Sous l'effet de cette évolution progressive, les Drones Grand Public et les Drones Professionnels représentent environ 56,3 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2015, contre seulement 18 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2013.

L'envergure internationale prise par le Groupe est reflétée par les pays où ses produits sont commercialisés, tels qu'indiqués sur le graphique ci-dessous :



Le tableau ci-dessous présente l'évolution récente de la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par Activité :

Comptes consolidés, IFRS, en M€ et % du CA du Groupe	T3 2014		T3 2015		9 mois 2014		9 mois 2015	
Automobile	32,8	52%	30,2	39%	108,2	66%	96,3	44%
dont Grand public*	10,9	17%	16,7	21%	38,3	23%	43,3	20%
dont Grands comptes	21,9	34%	13,5	17%	70,0	43%	53,0	24%
Drone	27,7	44%	44,4	57%	45,8	28%	109,4	50%
dont Grand public	24,2	38%	38,8	50%	36,7	22%	90,1	41%
dont Professionnels	3,5	6%	5,6	7%	9,2	6%	19,3	9%
Objets connectés*	2,7	4%	2,7	3%	8,1	5%	10,9	5%
dont Audio	2,3	4%	2,4	3%	7,1	4%	9,9	5%
dont Autres objets connectés	0,3	1%	0,2	-	1,0	1%	1,1	1%
Autres	0,5	1%	0,6	1%	1,4	1%	1,4	1%
Total Groupe	63,6	100%	77,8	100%	163,5	100%	218,1	100%

* Le chiffre d'affaires Plug & Play, inclus dans l'activité Objets Connectés jusqu'au 31 décembre 2014, a été reclassé dans l'Activité Automobile Grand Public à compter du 1^{er} janvier 2015. Les données 2014 sont présentées après reclassement du chiffre d'affaires Plug & Play dans l'Activité Automobile Grand public.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par zone géographique du chiffre d'affaires consolidé du Groupe :

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (K€)	30/09/2015	31/12/2014	31/12/2013
EMEA	85 691	87 556	77 172
AMERIQUE	36 208	34 808	25 267
ASIA	22 473	16 534	17 484
Produits Grand Public	144 372	138 898	119 923
Produits Grands Comptes (1)	73 719	104 973	115 227
Total du Chiffre d'affaires	218 092	243 871	235 150

(1) Les produits Grands Comptes sont principalement constitués des produits Automobile Grands Comptes et des Drones Professionnels.

5.1.1. Drones

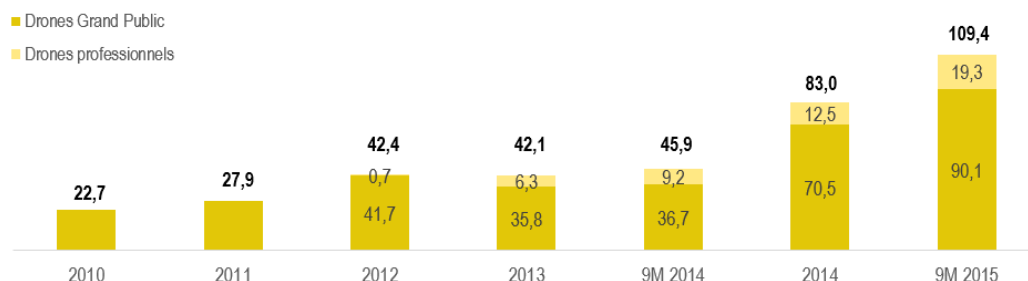
■ Historique : Parrot, pionnier des drones civils

Le Groupe est le pionnier des drones civils avec le lancement dès 2010 dans le grand public du Parrot AR.Drone 1.0. Initialement conçu pour offrir une nouvelle forme de jeu vidéo – "AR" signifie "Augmented Reality" - l'appareil piloté par un smartphone a séduit les consommateurs pour ses capacités à photographier et filmer leurs activités.

Fort de ce premier succès qui a largement contribué à déclencher l'émergence d'une nouvelle industrie, le Groupe a mis son expertise technologique au service du développement d'une gamme complète de Drones Grand Public. Parallèlement, dans l'univers naissant des Drones Professionnels, le Groupe a été capable d'identifier en amont des applications commerciales pour ses produits, mais aussi des *start-ups* développant des solutions parmi les plus innovantes.



Evolution du chiffre d'affaires Drones
CAGR 2010-2014 : 30%



5.1.1.1. Drones Grand Public

■ Le marché des Drones Grand Public

Le Groupe détient aujourd'hui une position clé sur le marché en plein essor des Drones Grand Public (qui, avec les Drones Professionnels dont le marché est présenté en Section 5.1.1.2 de la présente Actualisation) constitue l'un des deux segments des drones civils.

Le marché des Drones Grand Public est un marché que le Groupe a contribué à faire naître et croître notamment, depuis 2014, avec son offre MiniDrones. Ce marché est constitué par les Jouets Connectés représentés par les MiniDrones chez Parrot et par les Caméras Volantes tels que l'A.R. Drone et le Bebop Drone. Le marché des Drones Grand Public est estimé à 321 M\$ en 2015 et devrait croître à un taux de croissance annuel moyen ("TCAM") d'environ 37 % d'ici à 2020 pour atteindre à cette date un montant de plus de 1,5 Md\$.

Le tableau suivant présente les estimations de croissance et de montant du marché des Drones Grand Public sur la période 2015 à 2020 :

En M\$	2015	2016	2017	2017	2019	2020	TCAM
Total	321	551	960	1 191	1 357	1 533	37 %
Caméras Volantes	170	364	640	827	949	1 092	45 %
Jouets Connectés	151	187	320	364	408	441	24 %

Source : Cabinet de conseil Oliver Wyman.

Au 30 septembre 2015, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total sur le segment des Drones Grand Public de 90,1M€, en croissance de 146% par rapport au 30 septembre 2014. En 2014, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total sur le segment des Drones Grand Public de 70,5 M€, en croissance de 96 % par rapport à 2013.

Concurrents sur le marché des Drones Grand Public

Dans le domaine des Jouets Connectés, il existe déjà des acteurs tels que Syma, Sphero, Ubsan et WooWee, qui commercialisent des produits se rapprochant des Drones Grand Public développés par le Groupe (mais dont le contenu technologique est, pour l'heure, moins abouti).

En ce qui concerne les Caméras Volantes, la concurrence est plus soutenue avec les produits commercialisés par DJI (Chine), 3DRobotics (USA) et Yuneec (Chine). Par ailleurs, de nouveaux acteurs tels que GoPro ont indiqué leur intention d'entrer sur le marché au cours des prochains mois, avec des produits sensiblement comparables à ceux du Groupe en termes de prix. Toutefois, le Groupe considère être en mesure de continuer à se distinguer de ses concurrents par le caractère ludique, léger et "tout-en-un" de ses Drones Grand Public et leur image de marque.

A ce jour, le Groupe ne dispose pas de statistiques fiables sur le volume d'unités vendues par ses concurrents, mais estime disposer d'une position forte sur ces marchés, notamment sur celui des Jouets Connectés.

■ Les produits du Groupe

Dès sa percée sur le marché des Drones Grand Public, le Groupe s'est attaché à développer des drones faciles d'utilisation, très légers et en lien avec l'écosystème des smartphones. Ces trois caractéristiques clefs des Drones Grand Public du Groupe répondent à un choix industriel et commercial décidé en raison de leur interdépendance.

La facilité d'utilisation repose sur une double approche. Tout d'abord, les drones Parrot sont pilotés par une technologie phare du 21^{ème} siècle : le smartphone et la tablette. Dans un monde où l'image (photo et vidéo) prédomine à l'instar du

succès des réseaux sociaux, le drone élargit le champ de vision, c'est le "*selfie*" qui va au-delà de la longueur du bras. Ensuite, en se calquant sur l'utilisation courante des smartphones, et notamment des nombreux jeux vidéo, l'interface de commande et la gestuelle de pilotage sont immédiatement appréhendées par l'utilisateur.

Enfin, en sourçant ses principaux composants dans l'univers des smartphones, le Groupe bénéficie de deux caractéristiques propres à cette industrie telles que les efforts menés pour toujours davantage de miniaturisation et de légèreté des produits finaux et la recherche d'économies d'échelle. Le Groupe est ainsi en mesure de commercialiser des produits à faible risque d'utilisation pour les consommateurs et au prix de revient optimisé. Enfin, il peut faire face à la croissance rapide du marché grâce à une très large disponibilité des composants.

Après l'A.R. Drone, premier drone du marché véritablement grand public, le Groupe a capitalisé sur le succès de celui-ci pour élargir sa gamme avec :

■ Parrot MiniDrones :

Cette stratégie différenciante s'est poursuivie en 2014 avec le lancement durant l'été des premiers modèles de MiniDrones. Ultralégers, très faciles d'utilisation et à des prix largement inférieurs aux drones actuellement proposés au grand public, les MiniDrones s'adressent principalement aux enfants et adolescents. Commercialisés au cours du second semestre 2014, les MiniDrones ont été notamment un produit phare des fêtes de fin d'année. Plus de 550.000 MiniDrones ont été vendus au cours de l'exercice 2014, et, au 30 septembre 2015, le nombre cumulé de MiniDrones vendus par le Groupe, depuis leur lancement, s'élevait déjà à 1.037.000 unités.

Bien que différenciant, les MiniDrones répondent à plusieurs objectifs assumés du Groupe et offrent des synergies importantes avec son offre de drones *prosumer* et commerciaux.

En démocratisant l'usage des drones, jusqu'alors réservés principalement aux *hobbyistes* ou aux professionnels de l'audiovisuel, la stratégie du Groupe contribue à l'expansion du marché. Le Groupe est ainsi à l'origine de l'émergence d'un véritable marché des Drones Grand Public où il considère bénéficier d'une position forte et où il multiplie les succès commerciaux tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Ce positionnement particulier en matière de produits sert la stratégie de marque et d'attachement d'un jeune public qui grandira dans un monde où les drones feront de plus en plus partie du quotidien.

En disposant d'une large base d'utilisateurs, le Groupe est également en mesure d'analyser leurs usages et in-fine d'optimiser la performance de ses produits, améliorant ainsi sans cesse leur fiabilité et leur efficacité: cette amélioration continue des performances est permise par les applications de pilotage téléchargées sur les smartphones, qui, connectées à internet, transmettent des données d'usages au Groupe. A ce stade de développement des technologies, chaque retour client est une opportunité d'améliorer le produit, tant sur son design industriel que sur son cœur logiciel. Ce sont autant d'éléments qui contribuent à renforcer le socle technologique sur lequel le Groupe développe son expertise ; une force qui pourrait s'avérer d'autant plus stratégique si les drones civils suivent la même logique de miniaturisation que les autres produits de haute technologie.

Enfin, les volumes importants générés sur ce marché contribuent à baisser le prix de revient et à dégager des ressources financières additionnelles immédiatement réinvesties dans la R&D et le marketing des prochaines générations de produits notamment pour les professionnels.

Fort de leurs succès, la gamme des MiniDrones a été étendue à compter de la fin du premier semestre 2015.

■ Parrot Bebop Drone :

Le lancement du Parrot Bebop fin 2014, principalement destiné au marché "*consumer*", illustre le choix stratégique de développement pris par Parrot et qui met l'accent sur une légèreté couplée à une très haute technologie tout en restant à un prix abordable. Au-delà de sa facilité de pilotage, le Parrot Bebop, qui permet de filmer en HD 1080p, dispose d'une image stabilisée numériquement par opposition aux appareils de stabilisation mécaniques (bras articulé). Cette technologie propriétaire et brevetée, qui est actuellement unique sur le marché des Drones Grand Public, a notamment nécessité un traitement graphique dans le cœur même du processeur. Ainsi, le Parrot Bebop, pèse moins de 400 gr, réalise des vidéos de qualité cinématographique pour un prix allant de 500 à 800 euros.

■ Drones Grand Public commercialisés par le Groupe au 31 octobre 2015 :

Parrot Bebop Drone

Prix de vente recommandé : 499 €



Parrot Bebop Skycontroller
Prix de vente recommandé : 499 €



Parrot Bebop Drone Skycontroller
Prix de vente recommandé : 899 €



Parrot AR.Drone 2.0 Elite Edition
Prix de vente recommandé : 299 €



Parrot AR.Drone 2.0 GPS Edition
Prix de vente recommandé : 349 €



Parrot AR.Drone 2.0 Power Edition
Prix de vente recommandé : 349 €

- Ultra-léger et sûr
- Vidéo full HD, stabilisée numériquement sur 3 axes
- Appareil photo "Fisheye" 14 millions de pixel
- Pilotage FPV (First Person View)
- Connexion Wi-Fi MIMO 802.11ac
- Vision à 180°
- Fonction "Return Home" et navigation par GPS (par Inapp payante dans l'application)
- Application Freeflight3 sur IOS et Android.

Le Parrot Skycontroller consiste en une télécommande du Bebop dotée d'un puissant amplificateur de portée du Wi-Fi, ainsi qu'un dock pour accueillir un smartphone ou une tablette et une sortie vidéo HDMI pour connecter des lunettes FPV. Dans de bonnes conditions, il permet d'atteindre 2km de portée avec le Bebop.

Version comprenant :

- Parrot Bebop Drone et 3 batteries.
- Parrot Skycontroller. Le Parrot Skycontroller consiste en une télécommande du Bebop dotée d'un puissant amplificateur de portée du Wi-Fi, ainsi qu'un dock pour accueillir un smartphone ou une tablette et une sortie vidéo HDMI pour connecter des lunettes FPV. Dans de bonnes conditions, il permet d'atteindre 2km de portée avec le Bebop.
- Nouvelle carène noire mate et 3 couleurs camouflages au choix
- Caméra HD 720 p ;
- Figure acrobatique de vol préenregistrée ("flip") ;
- Deux jeux d'hélices inclus ;
- Batterie Lithium-Ion rechargeable (jusqu'à 12 minutes de vol)

Série limitée comprenant :

- Un Parrot AR.Drone 2.0 Elite Edition
- Batterie Lithium-Ion rechargeable (jusqu'à 12 minutes de vol) ;
- Un Parrot Flight Recorder (module GPS)



Parrot Minidrones Jumping Sumo
Prix de vente recommandé : 159 €



Parrot Minidrones Rolling Spider
Prix de vente recommandé : 99 €



Parrot Minidrones Airborne Cargo Drone
Prix de vente recommandé : 99 €



Parrot Minidrones Airborne Night
Prix de vente recommandé : 129 €



- Nouvelle carène noire mate
 - 36 minutes de temps de vol avec deux batteries
 - Jeu d'hélices noires mates montées de série
 - Trois jeux d'hélices de couleur supplémentaires
 - Batterie haute capacité : +50 % de temps de vol en plus
-
- Le Jumping Sumo est capable de sauter verticalement et horizontalement jusqu'à 80 cm.
 - Autonomie de 20 minutes
 - Vitesse de 7 km/h et évite tout obstacle sur son chemin en pivotant à 90 °/180 °
 - Caméra grand angle de 640 x 480 pixels
 - Vidéo transmise en WiFi 802.11ac sur smartphone ou tablette
 - Application gratuite FreeFlight 3 sur IOS et Android
 - Disponible en 3 couleurs et personnalisable
-
- En intérieur comme en extérieur, jusqu'à 18 km/h
 - Pilotable du bout des doigts avec l'application gratuite FreeFlight 3 sur IOS et Android
 - Prend des prises de vue (300 000 px) avec la mini-caméra verticale embarquée
 - Décollage instantané, même lancé
 - Technologie Bluetooth Smart, V4.0 BLE
 - Disponible en 3 couleurs et personnalisable
 - Portée jusqu'à 20 mètres en champ libre
 - Autonomie de 8 minutes (6 minutes avec ses roues)
-
- Disponible en 2 modèles : Mars et Travis et personnalisables
 - Robuste et résistant aux impacts, ce drone unique peut être personnalisé en un instant.
 - Distance maximum : 20 m.
 - L'application FreeFlight 3 est disponible gratuitement
 - Mini-caméra embarquée
 - Capture de vues aériennes des zones survolées avec la mini-caméra verticale embarquée.
 - Mémoire Flash 32 MO.
 - Capture d'image VGA (480x640) 300 000 pixels.
-
- Disponible en 3 modèles : Swat, Blaze et McClane et personnalisables
 - Equipé de deux LEDs puissantes avec réglage d'intensité, ce drone agile et léger est ultra-stable et facile à piloter.
 - Pilotage facile de votre drone via Bluetooth et l'application Freeflight 3
 - L'application Freeflight 3 offre un contrôle intuitif depuis votre smartphone ou tablette et se connecte à votre Airborne Night Drone par Bluetooth® Smart.
 - Distance maximum : 20 m.

Parrot Minidrones Hydrofoil
Prix de vente recommandé : 169 €



Parrot Minidrones Jumping Race
Prix de vente recommandé : 199 €



Parrot Minidrones Jumping Race
Prix de vente recommandé : 199 €



- L'application FreeFlight 3 est disponible gratuitement
 - Mini-caméra embarquée
 - Capture de vues aériennes des zones survolées avec la mini-caméra verticale embarquée.
 - Mémoire Flash 1 Go.
 - Capture d'image VGA (480x640) 300 000 pixels.
-
- Disponible en 2 modèles : NewZ et Orak et personnalisables
 - L'Hydrofoil est un drone hybride doté d'hélices sophistiquées pour naviguer sur l'eau douce et dans les piscines.
 - Mini-caméra embarquée
 - Pilotage facile de votre drone via Bluetooth et l'application Freeflight 3
 - L'application Freeflight 3 offre un contrôle intuitif depuis votre smartphone ou tablette et se connecte à votre Drone par Bluetooth® Smart.
 - Vous pouvez capturer des vues aériennes des zones survolées avec la mini-caméra verticale embarquée.
 - Mémoire Flash 1 Go.
 - Capture d'image VGA (480x640) 300 000 pixels.
-
- Disponible en 3 modèles : Jett, Tuk Tuk et Max
 - Rapide, énergique et ultra-stable, ce drone audacieux est doté de larges pneus pour faire des courses.
 - Equipé de capacité sonore pour enregistrer du son ou parler à travers votre robot depuis l'oreillette de votre smartphone
 - Grâce au réseau WiFi généré par le drone lui-même, connectez votre Jumping Race à votre smartphone ou tablette, et pilotez-le via l'application gratuite FreeFlight 3, compatible avec iOS et Android.
 - Portée maximum : Jusqu'à 50 mètres en champ libre.
 - L'application FreeFlight 3 est disponible gratuitement sur l'Apple Store et le Google Play Store.
 - Une expérience en immersion
 - Equipé d'une caméra grand angle dont le flux est retransmis, en streaming, sur l'écran de pilotage.
 - Vidéos/images VGA (640 x 480 px).
 - Mémoire interne de 4 Go pour enregistrer des vidéos et des photos.
-
- Disponible en 3 modèles : Diesel, Buzz et Marshall
 - Rapide, énergique et ultra-stable, ce drone audacieux est doté de led puissante pour filmer dans des conditions sombres
 - Equipé de capacité sonore pour enregistrer du son ou parler à travers votre robot depuis l'oreillette de votre smartphone
 - Grâce au réseau WiFi généré par le drone lui-même, connectez votre Jumping Race à votre smartphone ou tablette, et pilotez-le via l'application gratuite FreeFlight 3, compatible avec iOS et Android.
 - Portée maximum : Jusqu'à 50 mètres en champ libre.
 - L'application FreeFlight 3 est disponible gratuitement

sur l'Apple Store et le Google Play Store.

- Une expérience en immersion
- Equipé d'une caméra grand angle dont le flux est retransmis, en streaming, sur l'écran de pilotage.
- Vidéos/images VGA (640 x 480 px).
- Mémoire interne de 4 Go pour enregistrer des vidéos et des photos.

■ Une stratégie prix centrée sur l'innovation

Le Groupe s'attache à développer des Drones Grand Public légers, faciles d'utilisation, à des prix abordables et proposant des fonctionnalités innovantes et différenciantes (le son et la voix, la vision de nuit, la conduite dans l'eau, l'image stabilisée numériquement, etc.), qui ont pour objectif de susciter l'intérêt des consommateurs. Le Groupe, qui peut pratiquer des promotions ponctuelles sur certains produits, s'attache généralement à maintenir le prix de vente de ses produits durant toute leur durée de vie et préfère pour cela y ajouter de nouvelles fonctionnalités (par exemple les différentes versions de l'AR.Drone 2.0). Si les innovations ne devaient plus suffire à maintenir, voire augmenter, le prix de vente et que les sources de marge s'épuisaient, le Groupe pourrait, le cas échéant, préférer arrêter la production et la vente du produit concerné plutôt que baisser son prix de vente. Les niveaux de marges visés permettent également, le cas échéant, d'écouler les stocks non vendus sur des marchés secondaires ou des sites internet de vente à des prix favorables pour les consommateurs.

5.1.1.2. Les Drones Professionnels

■ Le marché des Drones Professionnels

Depuis 2012, le Groupe consolide et accroît régulièrement sa position sur le marché des Drones Professionnels, et considère être devenu aujourd'hui un acteur de référence sur ce marché. Le Groupe a capitalisé avec succès sur son image de marque et sa maîtrise technologique, en se focalisant principalement sur trois marchés - la cartographie, l'agriculture de précision et l'inspection/surveillance – sur lesquels le Groupe a su déployer rapidement des solutions adaptées (drones, capteurs, logiciels et services).

Le marché des Drones Professionnels est actuellement en plein essor, porté par plusieurs facteurs clés :

- l'évolution rapide de technologies répondant aux attentes des professionnels ;
- la diversité des usages ; et
- les gains de productivité permis par ces produits.

Le marché des Drones Professionnels inclut les drones à usage professionnel, mais également ceux destinés aux *prosumers* (c'est-à-dire celui qui s'adresse aux usagers de type *hobbyistes* qui se situent à mi-chemin entre le monde grand public et le monde professionnel).

Entre 2015 et 2020, le marché des Drones Professionnels devrait passer de 1,4 Md\$ à près de 5,6 Md\$, représentant une progression à un TCAM de 32 %¹. Aujourd'hui largement porté par les drones à usage audiovisuel, le développement du marché devrait l'être, à l'avenir, par un usage croissant de certaines industries telles que la cartographie, l'agriculture de précision, et l'inspection et la surveillance. La croissance du marché est attendue de manière relativement uniforme entre les trois principaux continents que sont les Amériques, l'Europe et l'Asie-Pacifique. Enfin, l'expansion des Drones Professionnels devrait également favoriser le développement des capteurs et des logiciels adaptés. Le Groupe considère qu'il devrait pouvoir tirer parti de son positionnement unique pour profiter de la croissance du marché.

Le tableau ci-dessous reprend les estimations de croissance, sur la période 2015-2020, par principaux types de marchés des Drones Professionnels :

¹ Source : Marketsandmarkets.

En M\$	2015	2016	2017	2017	2019	2020	TCAM
Total	1 384	2 225	3 092	3 911	4 718	5 595	32 %
Sécurité civile	49	80	112	144	177	213	34 %
Agriculture de précision	205	358	538	732	945	1 197	42 %
Media	417	642	852	1 028	1 178	1 324	26 %
Distribution	24	40	59	77	97	120	38 %
Inspection et surveillance	263	435	623	812	1 008	1 229	36 %
Etudes cartographiques	150	227	296	350	393	431	24 %
"Prosumer"	222	351	481	599	712	831	30 %
Education	55	91	130	169	209	254	36 %

Source : Marketsandmarkets

La zone Amériques représente à date près de deux tiers du marché des Drones Professionnels, portée notamment par l'utilisation de drones à usage audiovisuel. Une croissance forte est attendue sur toutes les zones géographiques, avec a minima un triplement du marché à horizon 2020 sur chaque zone. Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique du marché des Drones Professionnels :

	2015	2020	TCMA	Croissance 2015-2020
Europe	16,9 %	12,3 %	24,1 %	x2,9
Amériques	64,8 %	66,9 %	33,1 %	x4,2
Asie-Pacifique	12,5 %	15,3 %	37,7 %	x5,0
Reste du Monde	5,8 %	5,4 %	30,4 %	x3,8

Source : Marketsandmarkets

Au 30 septembre 2015, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total sur le segment des Drones Professionnel de 19,3M€, en croissance de 111% par rapport au 30 septembre 2014. En 2014, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total sur le segment des Drones Professionnels de 12,5 M€, en croissance de 98 % par rapport à 2013.

Concurrents dans le domaine des Drones Professionnels

D'après Marketsandmarkets, DJI était, en 2014, le premier acteur des Drones Professionnels devant le Groupe et 3D Robotics qui occupent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} places. La position de leader de DJI s'explique par son positionnement "prosumer" engagé depuis plusieurs années, mais surtout par sa présence forte dans l'industrie audiovisuelle qui est aujourd'hui le premier marché des Drones Professionnels. A l'inverse, DJI est moins présent que le Groupe sur certains marchés professionnels tels que l'agriculture de précision.

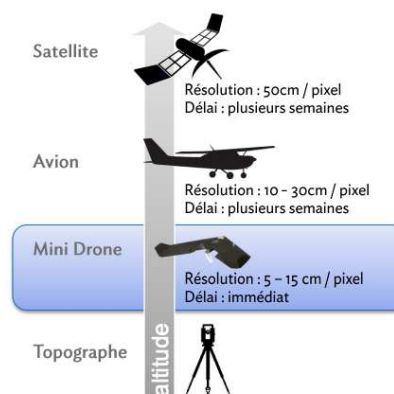
Outre DJI et 3D Robotics, il existe d'autres acteurs notamment aux Etats-Unis tels que Precision Hawk, Aerovironment (côté au Nasdaq) ou Trimble (côté au NYSE). Ces acteurs sont soit des spécialistes des drones civils qui se focalisent sur une application de niche et qui ne disposent pas d'une étendue de gamme équivalente à celle du Groupe ni même d'un niveau d'activités équivalent (par exemple Precision Hawk), soit des acteurs dont le cœur de métier n'est pas le drone civil (par exemple Aerovironment (drones militaires) ou Trimble (matériel de topographie)).

■ Les produits du Groupe

A son lancement en 2010, le Parrot A.R. Drone a immédiatement suscité l'intérêt de nombreux professionnels : spécialistes de l'imagerie aérienne, de l'environnement, de la sécurité et de la surveillance ou encore architectes et agents immobiliers. Nombre d'entre eux ont immédiatement perçus l'utilité d'une caméra vidéo volante accessible destinée à faciliter leurs démarches commerciales.

En s'intéressant aux besoins des professionnels et aux technologies adaptées pour y répondre, le Groupe a identifié des entreprises innovantes en phase d'amorçage qui développaient des drones civils, mais aussi tout un écosystème de produits associés en phase embryonnaire tels que des logiciels, des capteurs ou une offre de services. Les technologies développées par ces sociétés avaient pour objectif de combler l'espace entre l'imagerie satellite (chère et imprécise), l'imagerie aérienne (chère et aléatoire par rapport aux conditions météo) et la topographie (lente et mécanique).

Fort de son savoir-faire industriel (sourcing des composants, partenariat historique avec des EMS) et de sa présence internationale



au travers de ses filiales en charge de la distribution de ses produits dans le monde entier, le Groupe a alors initié une politique de croissance externe sélective en acquérant certaines de ces jeunes sociétés innovantes dans une logique de verticalisation en ciblant trois marchés prioritaires : la cartographie, l'agriculture de précision et enfin l'inspection et la surveillance.

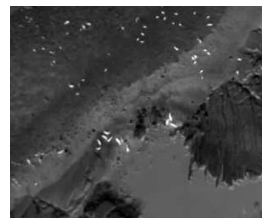
■ **Les premiers cas d'usage des drones civils professionnels: toutes les missions ci-dessous ont été conduites avec l'aide de drones senseFly**



Implantation d'un bâtiment 3D sur un site réel pour un projet de construction d'hôtel en France



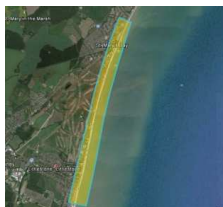
Evaluation des dommages causés par un incendie de forêt en Lituanie



Comptabilisation de la population des phoques sur les côtes du Nord-Est du Canada



Exploration du lit d'une rivière pour implanter un point d'eau proche des populations déplacées par la catastrophe à Haïti



Etude des besoins de renflouage des plages du sud-est de l'Angleterre



Cartographie de l'impossible : modélisation 3D du Matterhorn (4.478m) en Suisse

Le Groupe rassemble à présent quatre participations majoritaires et un ensemble de technologies sélectionnées pour servir en priorité trois marchés ciblés pour leur potentiel de développement à moyen terme :

- *La cartographie* : le marché des Drones Professionnels intégrant des systèmes d'information géographique (GIS) pour l'environnement, les mines et les carrières ainsi que l'urbanisme est estimé à 150 M\$ en 2015³. Celui-ci devrait croître à un rythme annuel moyen de 24 % pour atteindre une taille de marché de 431Md\$ en 2020³.
- *L'agriculture de précision* : le Groupe a très tôt identifié le potentiel du marché de l'agriculture de précision, permise par l'alliance de drones, de capteurs et d'algorithmes de conversion en préconisations agricoles. Le Groupe a su développer une technologie particulièrement adaptée notamment par le biais de l'acquisition des sociétés senseFly, Airinov et MicaSense, Inc. (voir ci-après). Ce marché offre un des taux de croissance les plus importants sur le marché des Drones Professionnels. Les ventes de drones sont estimées à 205M\$ en 2015 et devraient croître à un TCAM de 42 % pour atteindre 1,2Md\$ en 2020¹.
- *L'inspection et la surveillance* : le marché des Drones Professionnels destinés à l'inspection (ouvrages d'art, infrastructures et équipements) et la surveillance de zones sensibles (entrepôts, sites industriels, grandes surfaces), protégées (sites naturels) ou accidentées est estimé à 263M\$ en 2015³. Le marché des drones pour l'inspection et la surveillance devrait croître à un rythme annuel moyen de 36 % pour atteindre une taille de marché de 1,2Md\$ en 2020³.

■ **Les entités du Groupe spécialisées sur les Drones Professionnels**

- **senseFly**

A la date de la présente Actualisation, le Groupe détient 61,87 % du capital de senseFly (acquis en 2012 pour un investissement de 4,2 M€). Les accords d'investissement prévoient notamment des promesses croisées d'achat et de vente de titres exerçables en 2016 sur le solde du capital à un prix variable fonction du chiffre d'affaires et de l'EBIT de senseFly au 31 décembre 2015. senseFly est comptabilisée en intégration globale depuis 2012.

¹ Source : Marketsandmarkets.

Constituée en novembre 2009, senseFly est une startup de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) qui s'est spécialisée dans le développement et la commercialisation de mini-drones autonomes pour la cartographie, l'agriculture et l'inspection. Cette société compte actuellement une centaine de collaborateurs.

Le management de senseFly est assuré par ses co-fondateurs qui ont une connaissance approfondie tant des aspects techniques et aéronautiques que du marché des Drones Professionnels et de la géomatique. Les principaux atouts de senseFly résident dans (i) son réseau de distributeurs spécialisés et bien formés, (ii) une excellente réputation auprès des professionnels, (iii) des produits simples à utiliser bénéficiant d'un retour sur investissement rapide, (iv) une équipe R&D motivée et à l'avant-garde de l'innovation, et (v) une capacité de production en avance sur la plupart de ses concurrents.

senseFly est actuellement le premier producteur de drones de cartographie à ailes fixes en terme de volume distribué à l'international. L'objectif est de maintenir cette position grâce à la qualité de ses produits et à un niveau de service adapté aux professionnels. De plus, en lançant son nouveau drone à voilure tournante, senseFly a pour objectif de s'imposer dans le marché de l'inspection d'infrastructures.

- **Pix4D**

A la date de la présente Actualisation, Parrot détient 55,67 % du capital de Pix4D (acquis en 2012 pour un investissement de 3,9M€). Les accords d'investissement prévoient notamment des promesses croisées d'achat et de vente de titres sur le solde du capital exerçables en 2017 à un prix variable fonction du chiffre d'affaires et de l'EBIT de Pix4D des exercices 2015 et 2016. Pix4D est comptabilisée en intégration globale depuis 2014.

Issue de plus de 10 années de recherches menées par le Dr. Christoph Strecha principalement au sein du laboratoire de vision par ordinateur de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Pix4D a été fondée en 2011. Cette société est aujourd'hui le spécialiste de la cartographie numérique 3D dans le domaine du traitement de l'image aérienne à basse altitude. Pix4D a développé des logiciels à base d'algorithmes de prochaine génération qui combinent automatiquement des images brutes (RAW) pour produire des modèles en 3 dimensions orthomosaïques qui permettent une visualisation ultra précise de l'environnement ainsi que des mesures de distances et de volumes.

L'inspection et la cartographie constituent des éléments clés pour de nombreuses industries : exploitation de mines, d'infrastructures, de pipelines et de pylônes électriques, mais également les secteurs de la construction, du génie civil et de l'agriculture de précision. Autant de professionnels qui font face à une demande croissante de suivi, de relevé et de cartographie pour répondre aux enjeux logistiques, environnementaux ou encore réglementaires (sécurité, développement urbain, etc.) qui requièrent historiquement une gestion lourde des ressources et des coûts importants.

Aujourd'hui, en s'appuyant sur les solutions logicielles de Pix4D, les drones peuvent répondre aux besoins de cartographie aérienne avec une approche flexible et économique. Le logiciel est le résultat du savoir-faire unique développé par le Dr Strecha, un pionnier reconnu mondialement dans le domaine de la modélisation 3D en vision par ordinateur et de la photogrammétrie. Avec son équipe, ils ont développé des technologies fondées sur la stéréoscopie, le même concept que celui que notre cerveau utilise pour déduire la 3D à partir des données transmises par les deux yeux, qui permettent des mesures 3D de haute précision en utilisant des caméras traditionnelles.

Depuis ses débuts, Pix4D est reconnu comme un leader de l'industrie fournissant ses solutions logicielles aux principaux fabricants et distributeurs de drones. Signe de son succès commercial, les ventes réalisées par Pix4D auprès d'autres fabricants de drones représentaient, en 2014, 70 % des ventes de Pix4D contre 25 % en 2012. Son logiciel, Pix4D Mapper se décline en plusieurs versions : pro, mobile, éducation, entreprise, agriculture et grand public. L'offre de Pix4D est adaptée aux besoins des industriels et est notamment commercialisée sous forme de licences, de location ou de SaaS ("*Software as a Service*").

- **Airinov**

A la date de la présente Actualisation, le Groupe détient 59,03 % du capital de cette société (acquis pour un investissement de 9,1 M€). Le management et les fondateurs conservent les 40,97 % restants. Les accords d'investissement prévoient notamment des promesses croisées d'achat et de vente de titres sur le solde du capital, exerçables en 2019 à un prix fonction du chiffre d'affaires et des résultats d'Airinov en 2017 et 2018. Airinov est comptabilisée en intégration globale depuis le 30 septembre 2015.

Airinov, fondée en 2010 par 2 ingénieurs et un fils d'agriculteur, se développe rapidement dans les drones dédiés à l'agriculture de précision, l'un des 3 marchés visés par Parrot pour développer son offre de Drones Professionnels. La société a développé un capteur et des algorithmes de traitement de données capables d'obtenir des indicateurs agronomiques inédits pour fournir aux agriculteurs, de manière simple, fiable et efficace, des données à forte valeur ajoutée sur la santé et les besoins des céréales et améliorer ainsi la qualité et le rendement de leur récolte.

Depuis sa création, Airinov a répondu aux besoins de plus de 5 000 agriculteurs. Dès 2014, le capteur Airinov a été intégré au drone eBee de senseFly. Airinov a également fédéré un réseau croissant d'opérateurs ("agridronistes") qui, équipés d'un eBee AG, sont capables de couvrir 3ha par minute de vol et sont rémunérés à l'hectare couvert. En outre, ces agridronistes bénéficient (i) en amont, de l'expertise d'Airinov pour accomplir facilement les démarches préalables

au survol de l'exploitation (2 000 vols déclarés à la DGAC en décembre 2014) et (ii) en aval de sa plateforme propriétaire d'analyse SaaS des données récoltées. Le capteur Airinov s'intègre également dans tout type de drones commercialisés par des concurrents et Airinov vise en particulier à développer son expertise dans les services aux agriculteurs et le traitement des données récoltées. L'"agridrone" permet ainsi d'observer des indicateurs agronomiques d'une parcelle au centimètre près sans avoir à faire de prélèvements destructifs. Le capteur enregistre la lumière réfléchie par le couvert végétal dans quatre bandes distinctes, définies conjointement avec l'UMR EMMAH de l'INRA d'Avignon pour accéder à des informations agronomiques inédites sur le blé, l'orge, le colza et le maïs, telles que la biomasse, la densité foliaire (LAI) ou encore le taux de chlorophylle (CAB). L'analyse des données aboutit à une statistique précise sur le niveau de fertilisation, le taux de floraison, le taux d'humidité, les dégâts climatiques, etc. Les données envoyées à l'agriculteur lui permettent ensuite de doser l'engrais nécessaire de manière précise et automatique sur la totalité de la surface de son champ durant les différentes phases de croissance de ses cultures.

Airinov a réalisé 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et survolé plus de 20 000 hectares au cours de la saison 2013-2014. Airinov est installée à Paris et dispose également d'une ferme test dans le sud-ouest de la France où sont évalués ses projets futurs.

- **MicaSense, Inc.**

A la date de la présente Actualisation, le Groupe détient 56,33 % du capital de MicaSense, Inc. (acquis pour un investissement de 8,2 M€). Les accords d'investissement prévoient notamment des promesses croisées d'achat et de vente de titres sur le solde du capital, exerçables en 2019 à un prix variable de fonction du chiffre d'affaires et des résultats de MicaSense en 2017 et 2018. MicaSense, Inc. n'était pas consolidée au 30 septembre 2015 dans la mesure où la participation du Groupe était de 35% à cette date.

MicaSense, Inc. a été fondée en 2014 à Seattle (Washington, Etats-Unis) par 3 experts de l'industrie des drones. MicaSense, Inc. conçoit des systèmes avancés de collecte et de traitement des données pour l'agriculture de précision : son capteur RedEdge™, reconnu pour sa rapidité et sa performance, équipe plusieurs grandes marques de drones.

Pour fournir rapidement des données précises sur l'état des récoltes, MicaSense, Inc. a également développé ATLAS, un puissant service pour le traitement, l'analyse, la présentation et le stockage (cloud) des données multispectrales. Ces outils analytiques propriétaires permettent par exemple d'élaborer des relevés de tendances pour suivre et anticiper l'évolution des récoltes (eau, terre, engrais, insectes) et ainsi optimiser leur gestion. Les données brutes collectées par les capteurs sont analysées et valorisées par ATLAS qui les restitue en informations directement exploitables par les exploitants et leurs matériels existants.

- **EOS Innovation**

A la date de la présente Actualisation, le Groupe détient 49,05 % du capital de EOS Innovation (acquis pour un investissement de 1,3 M€). Par ailleurs, au cours du mois de juillet 2015, le Groupe a souscrit à une émission d'obligations convertibles en action EOS Innovation d'un montant de 2 M€. A l'issue de la conversion potentielle prévue en 2019, le Groupe détiendra 67,96 % du capital d'Eos Innovation. Les accords d'investissement prévoient également des promesses croisées d'achat et de vente de titres le solde du capital, exerçables en 2019 à un prix variable de fonction des résultats 2018. EOS Innovation est consolidée par mise en équivalence depuis le 30 septembre 2015.

Fondée en 2010, EOS Innovation a développé un robot mobile de surveillance, 'e-vigilante' qui effectue des rondes automatisées dans les entrepôts et sites sensibles afin de réduire les coûts et les risques liés aux aléas de la sécurité tout en optimisant la surveillance. 'e-vigilante' se déplace et se repère de manière autonome dans son environnement. Grâce aux nombreux capteurs qu'il embarque (caméra jour/nuit, caméra thermique, capteur de détection longue portée, Lidar), 'e-vigilante' analyse en permanence son environnement pour alerter instantanément à chaque incident rencontré, qu'il s'agisse d'une intrusion, d'une détection de points critiques ou d'un déplacement d'objet. Le 'télésurveilleur' peut alors, à distance, effectuer une levée de doute, déclencher l'alarme, communiquer avec la personne sur site, suivre les incidents, vérifier des points critiques du site. La commercialisation a été amorcée en 2014 notamment auprès de grands acteurs de la logistique et de la distribution. Les nouvelles ressources d'Eos Innovation seront consacrées en priorité à la distribution de 'e-vigilante' à l'international. Le Groupe et EOS Innovation collaboreront également au développement de solutions complètes et ultra-modernes de surveillance.

■ Drones Professionnels, capteurs et logiciels commercialisés en 2015 :

Parrot SENSEFLY - SWINGLET CAM



Drone de cartographie (1^{ère} génération)

- Poids : 500 grammes
- Envergure : 80 cm
- Temps de vol : 30 min.
- Vitesse de croisière : 36 km/h
- Résistance au vent : jusqu'à 25 km/h
- Contrôle radio : 1 km
- Camera : 16 MP
- Capacité cartographique : jusqu'à 6 km²

Parrot SENSEFLY – eBee / eBee AG / eBee RTK



Drone de cartographie (2^{ème} génération)

- Poids : 700 grammes / Envergure : 96 cm
- Temps de vol : 45 min.
- Vitesse de croisière : 57 km/h
- Résistance au vent : jusqu'à 45 km/h
- Contrôle radio : 3 km
- Camera eBee : 16 MP
- Capteur eBee Ag : 16 MP + IR, option Multispectrale 4 bandes dont RedEdge et IR, logiciel Pix4d livré avec calcul NDVI
- eBee RTK équipé d'un GPS 2 bandes avec corrections centimétriques par base RTK (acheté séparément)
- Capacité cartographique : jusqu'à 10 km²

Parrot SENSEFLY – eXom (lancement commercial fin S1 2015)



Drone d'inspection

- Poids : 1800 grammes
- Temps de vol : 22 min.
- Vitesse max : 29 à 43 km/h selon le mode de vol
- Résistance au vent : jusqu'à 35 km/h
- Contrôle radio : 2 km
- Caméra triple usage : images haute définition (38 MP), caméra thermal, caméra ultra-son.
- 1 mm par pixel à 6 m et 1 cm par pixel à 60 m de distance

Parrot Pix4D – Mapper



Logiciels de photogrammétrie pour les géomètres et pour l'agriculture

- Logiciel de conversion des images de drones en modèle 3D par photogrammétrie, exploitable par les géomètres dans tous les systèmes d'information géographiques.
- Pour l'agriculture, le logiciel Pix4D réalise aussi le calcul de nombreux indices à partir des caméras multispectrales.

Parrot Airinov – AgriDrones



Capteurs et services pour les drones agricoles

- 7 points de vue pour plus de précision
- correction du signal en réflectance (calcul automatique de la position du soleil)
- grand angle avec une résolution au sol de 5 à 30 cm par pixel (selon hauteur de vol du drone).
- logiciel propriétaire d'analyses des résultats et de préconisations (transfert directe des données du capteur au tracteur)

■ Un positionnement prix adapté au cycle du marché et aux usages des clients finaux

Les prix de vente des produits et solutions professionnels du Groupe sont communiqués sur devis aux clients. Selon les produits et solutions concernés, le prix de vente peut aller de quelques centaines d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Parmi les facteurs influençant le prix de vente figurent notamment le type de drones choisis, les éventuels capteurs incorporés et les types de logiciels nécessaires à l'exploitation des données.

■ Participations minoritaires du Groupe dans des sociétés spécialisées sur les drones civils professionnels

Delair Tech (participation acquise en octobre 2013 à hauteur de 9,93 % du capital pour un montant d'un 1M€, non-consolidée, comptabilisée au bilan en participation financière) : cette société toulousaine implantée au cœur du bassin aérospatial français conçoit, produit et commercialise des solutions d'observation aérienne par drones de longue endurance pour les secteurs industriels et agricoles. Delair Tech s'adresse principalement à des missions de surveillance de réseaux (lignes électriques, voies ferrées, voies fluviales, pipelines, etc), à la réalisation de mesures environnementales en milieux inaccessibles et aux besoins de cartographie de grands espaces (topographie, agriculture).

Iconem (participation acquise en juillet 2015 à hauteur de 45 % du capital pour un montant de 1,4 M€, non consolidée, comptabilisée au bilan en participation financière) : cette société fondée en 2013 est spécialisée dans la conservation numérique des sites archéologiques. Les images et données (coordonnées GPS, surface, volume, hauteur) capturées à l'aide de Drones Professionnels sont traitées par des algorithmes développés en partenariat avec l'institut de recherche en sciences du numérique (Inria Rocquencourt) et permettent de générer des modèles 3D très précis (1 pixel / cm). Cette prouesse technologique a l'avantage de permettre des relevés sur des zones normalement inaccessibles, de donner une copie conforme du site sous forme numérique et d'en suivre l'évolution dans le temps. Iconem, qui bénéficie du soutien d'Inria, de Microsoft France et du Centre de Recherche Commun InriaMicrosoft Research, déploie ses solutions auprès de l'UNESCO, la World Bank ou encore de National Geographic.

5.1.2. Objets Connectés

L'activité Objets Connectés regroupe le chiffre d'affaires généré par les produits audio (Parrot ZIK) et autres objets connectés (Parrot FLOWER POWER) vendus aux consommateurs dans les réseaux de distribution et sur internet.

Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires Objets Connectés s'est élevé à 11 M€, contre 8,1 M€ au 30 septembre 2014 (+35 %). La croissance est entièrement attribuable aux bonnes performances du casque Parrot Zik 2.0 tandis que les ventes du Flower Power restent stables.

Au-delà de ces deux produits, l'activité Objets Connectés loge l'*Innovation Lab* du Groupe. Au sein de ce laboratoire, trois à cinq petites équipes de deux à quatre ingénieurs explorent des technologies et usages, et travaillent aux développements de prototypes qui pourraient constituer des relais de croissance à long terme ou des nouveaux produits connexes aux activités actuelles.

A l'automne 2015, le Groupe a également débuté la commercialisation du casque Parrot ZIK 3.0 qui propose de nouvelles fonctionnalités par rapport aux précédentes générations telles que de nouvelles couleurs, un design amélioré, la charge sans fil, une qualité hi-fi en USB et une optimisation de l'annulation intelligente du bruit. Ces innovations contribuent à marquer la différenciation du casque Parrot ZIK et répondent à la politique de prix du Groupe centrée sur l'innovation (et qui est la même que celle appliquée pour les Drones Grand Public telle que décrite à la Section 5.1.1.1 de la présente Actualisation). En effet, sur un marché des casques audio fortement concurrentiel où l'on retrouve de grandes marques mondiales (telles que Bose, JBL, Sennheiser et Sony), le Groupe a su concevoir un produit de premier plan, apprécié du grand public et des médias, qui, au travers de ses fonctionnalités innovantes et de son design, bénéficie d'un positionnement haut de gamme et se différencie des autres produits du même type.

L'offre de l'activité Objets Connectés sera très certainement enrichie en 2016, notamment avec de nouveaux objets connectés pour les plantes (Parrot POT et Parrot H2O) ou une version sport du casque ZIK, tous présentés en 2015.

5.1.3. Automobile

Activité historique du Groupe, le segment Automobile regroupe:

- le chiffre d'affaires des kits mains-libres installés (gamme Parrot CK et Parrot MKi) et des produits d'info-divertissement ("*Infotainment*") (gamme Parrot ASTEROID) ;
- le chiffre d'affaires des produits Plug&Play (gamme Parrot Minikit) vendus dans les réseaux de distribution aux consommateurs ; et
- le chiffre d'affaires des solutions Bluetooth, musique numérique et *Infotainment* commercialisées directement auprès des constructeurs et de leurs équipementiers (Automobile grands comptes).

Après plusieurs années de succès, reposant sur un leadership mondial dans les solutions Bluetooth automobile (jusqu'à 80 % de part de marché en 2011 dans les produits automobiles grand public – source GfK), le Groupe a investi significativement afin de pallier à la paupérisation des technologies Bluetooth en se focalisant sur les technologies embarquées d'*Infotainment*. Le rythme d'adoption de ces technologies est actuellement temporisé par le cycle d'innovation de l'industrie automobile et le déploiement des réseaux telecom de 4^{ème} génération (pour fonctionner de manière optimale, la connectivité embarquée aux véhicules est mieux adaptées aux réseaux 4G).

■ Du kit mains-libres Bluetooth à une plateforme complète d'*Infotainment*

Historiquement leader sur le marché traditionnel de la téléphonie mains-libre en voiture, Parrot a anticipé depuis 2009 la révolution numérique embarquée en voiture en mobilisant d'importantes ressources pour développer une plateforme complète d'*Infotainment* avec notamment :

- L'acquisition de 100 % du capital de DiBcom en juillet 2011 pour 29,4 M€ (réalisée par acquisition d'actions pour 15,9 M€ et reprise de dettes nettes d'environ 12 M€) qui a permis au Groupe de se doter d'une technologie de pointe dédiée à la radio et à la télévision numérique mobile.
- Le développement d'une 7^{ème} génération de la puce Parrot, la P7, conjuguant les besoins de l'automobile, de la connectivité et des télécoms.
- Le développement d'une nouvelle solution logicielle basée sur Android compatible avec les hautes exigences de qualité et de fiabilité de l'industrie automobile.
- La création d'une plateforme de téléchargement d'applications spécialement adaptées à l'automobile : l'ASTEROID Market.

Le Groupe s'appuie sur son expertise historique dans la connectivité, le traitement de signal et la musique numérique pour se positionner sur la portion du marché de l'*Infotainment* qui couvre la mutualisation des technologies d'aides à la conduite et de divertissement destinées aux conducteurs et aux passagers.

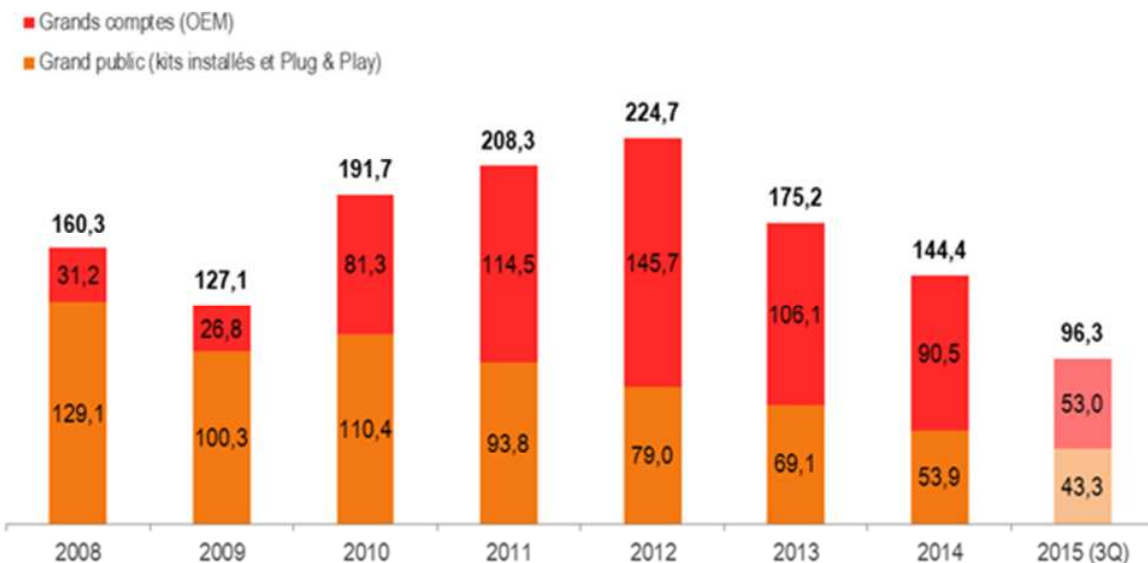
Les solutions d'*Infotainment* développées par Parrot regroupent en un seul appareil la radio traditionnelle et numérique, la navigation, les avertisseurs de zones dangereuses, la musique numérique mobile (en ligne ou sur appareil multimédia) et un portefeuille croissant d'applications utiles aux conducteurs ainsi que la téléphonie mains-libres (cf. www.parrotasteroid.com). L'ensemble de ses fonctionnalités sont connectées à internet au travers du Smartphone, hiérarchisées et adaptées à l'usage en voiture et intègrent des technologies et capacités avancées de traitement du signal et de reconnaissance vocale issues du portefeuille traditionnel de propriétés intellectuelles de Parrot.



Au travers de ses nouvelles solutions grand public "Parrot ASTEROID" et en s'appuyant sur son expertise historique en connectivité multimédia, Parrot se positionne en avance de phase sur cet important marché en croissance.

A l'heure actuelle, le marché de l'*Infotainment* est encore en gestation : peu de solutions industrielles sont en production à grande échelle et les choix technologiques des constructeurs et des équipementiers sont encore très variés. On peut estimer qu'à terme, le marché global de l'*Infotainment* ciblé par Parrot représentera environ 100 millions d'unités, soit le nombre d'autoradios commercialisés actuellement en première monte ou en seconde monte et sera proposé à un prix supérieur aux solutions actuelles.

Évolution du chiffre d'affaires Automobile



En 2014, le chiffre d'affaires Automobile s'est élevé à 144,4 M€, soit 59,2 % du chiffre d'affaires du Groupe. L'activité Automobile a enregistré une baisse de 17,5 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la transition vers les solutions d'*infotainment* se traduisant par l'abandon progressif des contrats concernant les produits d'ancienne génération.

Cette tendance s'est ralentie sur les neuf premiers mois de l'exercice 2015 avec un chiffre d'affaires de 96,3 M€, contre 108,2 M€ au 30 septembre 2014, soit une baisse uniquement de 6 %.

Le Groupe a développé une offre de solutions d'*Infotainment* complète, de qualité, tel qu'en attestent :

- sa participation au sein de l'Open Automotive Alliance, un regroupement de grands groupes des secteurs automobile et technologique créé dans le but d'intégrer le système Android dans les véhicules (Android Auto). Le Groupe est, avec Nvidia et Freescale, un des seuls acteurs des nouvelles technologies à avoir été invité à rejoindre l'organisation initiée par Google ; et
- la qualité des premiers constructeurs ayant adopté ses solutions d'*Infotainment* : Volvo, McLaren, Chrysler, Honda.

A ce stade, le Groupe dispose d'un total de neuf contrats dont cinq déjà mis en production et quatre qui le seront d'ici à 2017 et pour lesquels les étapes de personnalisation des solutions sont en cours, largement financées par les clients automobiles.

5.2. Atouts concurrentiels

Le Groupe considère que ses principaux atouts concurrentiels sont les suivants:

5.2.1. Une marque reconnue pour la fiabilité et le caractère innovant de ses produits

Acteur largement reconnu pour avoir développé avec succès un véritable savoir-faire technologique dans un premier temps à destination des équipements télécoms pour le monde automobile, puis pour les drones, le Groupe s'est construit une très forte notoriété en matière d'innovation et de fiabilité. Le Groupe a notamment démontré sa capacité à concilier haute technicité, simplicité d'utilisation et caractère universel de ses produits. C'est grâce à ce fondement solide en termes de marque et de capacité à créer des interfaces ergonomiques avec les téléphones puis les smartphones que le Groupe a su séduire et fédérer un nombre important de consommateurs autour de nouveaux marchés tels que les Drones Grand Public et les Drones Professionnels ainsi que les produits audio (casques Parrot Zik, par exemple).

5.2.2. Des technologies avancées et une forte expertise en matière de R&D au profit du succès commercial de ses produits

Le Groupe se différencie de la concurrence en capitalisant sur une équipe de R&D, composée de plus de 500 personnes, reconnue pour son expertise en matière de programmation et développement de logiciels et s'est ainsi constitué un important portefeuille de brevets. Depuis plus de 20 ans, cette équipe a su faire évoluer les technologies puisées dans l'écosystème des téléphones puis des smartphones (GPS, accéléromètre, gyroscope, MEMS (Microelectromechanical systems), wifi, etc.) pour trouver de nouveaux débouchés commerciaux comme le démontre l'évolution du périmètre

d'activités du Groupe depuis 1994. Les domaines de compétence des équipes du Groupe concernant le traitement de signal, la reconnaissance vocale et la conception de puces sont particulièrement reconnus.

Doté d'un contenu technologique élevé, chaque nouveau produit est également conçu autour d'un cahier des charges contribuant aux succès commerciaux de ses produits tels que :

- capacité de commercialisation à grande échelle ;
- objectif d'une marge brute d'un minimum de 40% ;
- disponibilité des principaux composants ; et
- présence des caractéristiques propres à l'ADN du Groupe à savoir légèreté et simplicité d'utilisation.

5.2.3. Une capacité à lancer des produits de référence pour de nouveaux usages sur le marché des drones en expansion

Le Groupe a joué un rôle essentiel dans l'apparition du marché des Drones Grand Public, sur lequel il a été l'un des tout premiers acteurs avec notamment le lancement de l'A.R. Drone en 2010 et qu'il a su faire croître et alimenter avec de nouveaux produits dont ses gammes MiniDrones et Bebop Drones lancées en 2014.

En s'appuyant également sur la notoriété de la marque Parrot et la puissance de la technologie développée dans les drones Grand Public, le Groupe propose une offre de produits et de services tout aussi innovante dans des usages professionnels aussi variés que la cartographie et l'agriculture de précision, deux marchés au potentiel de développement reconnu.

5.2.4. Une organisation flexible s'appuyant sur une capacité démontrée pour développer de nouveaux marchés et s'adapter à leur croissance

Au cours des 20 dernières années, le Groupe a démontré sa capacité à adapter son offre et à la faire évoluer en fonction des attentes du marché, voire même en les devançant, grâce à une organisation flexible et performante reposant sur :

- en matière de R&D, un bureau d'études ayant développé un savoir-faire important en matière d'innovation et d'amélioration continue des produits commercialisés par le Groupe ;
- en matière de production, un modèle sans usine (*fabless*) qui s'appuie sur des assembleurs avec lequel le Groupe entretient des relations de longue date lui permettant la mise en production rapide et à grande échelle de produits innovants, avec des acquis forts du Groupe dans les domaines de l'approvisionnement, de la logistique, du suivi de production et du contrôle qualité ;
- en matière de distribution, un réseau étendu et en expansion permettant au Groupe de distribuer ses produits à travers le monde, et comprenant des canaux de distribution complémentaires, à savoir (i) des distributeurs de produits électroniques auprès du Grand Public (tels que Brookstone et Target (Etats-Unis), Fnac (France), Média Markt (Espagne, Allemagne)), (ii) des spécialistes de la distribution en ligne (tels que Amazon et Apple), (iii) des distributeurs de produits de télécommunications (tels que Orange (France), AT&T (Etats-Unis)), ainsi que (iv) des spécialistes automobiles (tels que Norauto et Feu Vert (France), Halfords (Royaume-Uni)). A l'échelle mondiale, le groupe dispose d'un important réseau de distribution avec plus de 12,500 points de vente et 300 sites internet.

Dès le début du développement des marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels, le Groupe a su ainsi mobiliser et adapter les ressources de son organisation afin de tirer pleinement parti des opportunités offertes par ces nouveaux marchés. Le Groupe est confiant dans la capacité de son organisation à continuer de s'adapter aux évolutions rapides de ces marchés pour participer, en tant que leader, à leur développement.

5.2.5. Un positionnement unique sur l'ensemble de la chaîne de valeur du marché des drones

Le Groupe considère être l'un des seuls acteurs du marché à commercialiser une offre à la fois Grand Public et Professionnel permettant à chacune d'entre elles de tirer profit de leurs atouts respectifs :

- les Drones Grand Public bénéficient de l'expertise technologique développée pour les Drones Professionnels ; et
- les Drones Professionnels capitalisent sur le retour d'expérience de millions d'utilisateurs des Drones Grand Public, leur assurant un niveau de fiabilité élevé, un temps de développement réduit et des coûts de conception et de production optimisés.

Sur le marché des Drones Professionnels, le Groupe est positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, allant du drone lui-même aux capteurs, aux logiciels, et aux services associés. Ainsi dans l'agriculture de précision, l'offre du Groupe est une illustration de la richesse des synergies commerciales qui font du Groupe un acteur incontournable :

- **senseFly** commercialise l'eBee AG, une aile volante qui, à la différence des quadricoptères, est particulièrement adaptée au survol de larges surfaces agricoles et bénéficie d'une longue autonomie et d'une résistance efficace au vent ;
- **Airinov** (Europe) et **Micasense** (USA) commercialisent des capteurs performants et des services de traitement de données et de préconisation à destination de l'ensemble des acteurs du secteur ; et
- **Pix4D** commercialise son logiciel *Pix4D mapper* auprès de tous les acteurs des Drones Professionnels.

5.2.6. Une expérience et un savoir-faire démontrés en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés

Le Groupe a su mettre en œuvre une politique de croissance externe visant des sociétés innovantes positionnées sur le marché des Drones Professionnels, et propose une des offres les plus avancées sur ce marché.

Dans chacune des sociétés acquises au cours des trois dernières années, le Groupe a joué un véritable rôle d'accélérateur. En particulier, le Groupe a su leur apporter les capitaux nécessaires à leur développement, mais aussi une organisation opérationnelle indispensable à la réussite de leur passage à une dimension industrielle.

Grâce au succès des investissements dans senseFly, Airinov et Pix4D, les équipes du Groupe ont démontré leur capacité à identifier les sociétés disposant d'une véritable technologie différenciante pouvant être déployée à une échelle industrielle. En outre, l'approche retenue par le Groupe pour monter au capital de ces sociétés en liant les conditions de sortie des fondateurs et managers aux performances commerciales et opérationnelles contribue à préserver le caractère entrepreneurial qui est à l'origine de la réussite du Groupe depuis plus de 20 ans.

5.2.7. Un modèle de développement conciliant innovation et croissance rentable

Depuis l'introduction en bourse de la Société, le Groupe a démontré sa capacité à faire face à des évolutions de marché et à se développer sur de nouveaux marchés tout en maintenant ses équilibres financiers (résultat opérationnel et trésorerie) malgré des investissements conséquents, y compris en R&D.

Cette performance financière repose sur les choix stratégiques de son modèle opérationnel :

- maîtrise de la fixation de ses prix de ventes ;
- gestion active cycle de vie des produits ;
- utilisation de composants produits à grande échelle ;
- modèle sans usine ; et
- choix attentif des partenaires et des distributeurs.

Ce modèle a permis de générer des flux de trésorerie dans l'Activité Automobile, qui, depuis 2009, ont contribué au financement du développement de l'Activité Drones.

5.3. Stratégie

5.3.1. Drones

5.3.1.1. Poursuivre une stratégie ambitieuse en matière d'innovation et de technologie

Le Groupe entend maintenir son avance technologique dans le domaine des Drones Grand Public et Professionnels dont il considère qu'il recèle un potentiel de développement important. De nombreuses innovations seront progressivement proposées et améliorées, et notamment : (i) *follow me* (drone capable de suivre automatiquement son sujet), (ii) FPV (*First Person View*) et vol en immersion (au travers de lunettes type OculusTM), (iii) 4K (définition d'image numérique supérieure à 4 096 pixels), (iv) démultiplication des capacités de vols (distance, autonomie), (v) imagerie stéréo (évitement d'obstacles), et (vi) *hand launcher* et *foldable* (facilité d'utilisation). Ces innovations, au cœur des développements actuels du bureau d'études du Groupe, seront parallèlement complétées de fonctionnalités visant à assurer des conditions d'usage adaptées tant aux attentes des utilisateurs qu'aux contraintes de la réglementation (localisation GPS, identification unique des drones, zones de vols interdites, etc.). Par ailleurs, le Groupe entend conserver les principes qui ont fait son succès, à savoir des drones légers, fiables et simples d'utilisation. Le Groupe considère que ces innovations technologiques, couplées à une politique d'adaptation permanente des conditions d'usage, devraient amener à terme à réduire la frontière entre Drones Grand Public et Drones Professionnels.

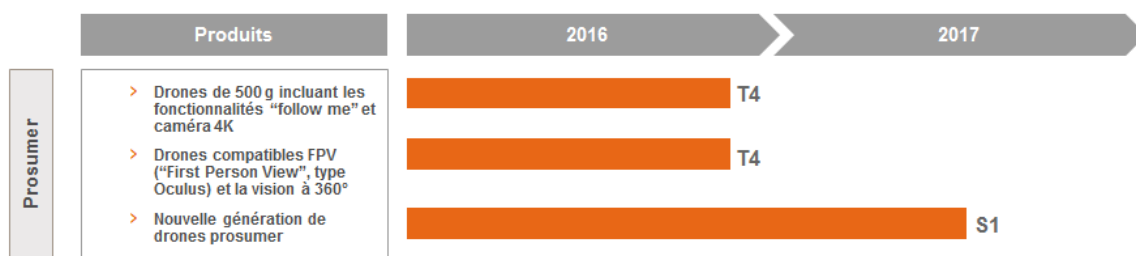
Le Groupe entend également maintenir son avance technologique dans l'Automobile.

5.3.1.2. Maintenir une position de leader reconnu sur le marché des Drones Grand Public

Le Groupe entend maintenir sa position de leader reconnu sur le marché des Drones Grand Public en mettant en œuvre une stratégie de croissance rapide de ses ventes fondée sur :

- le renouvellement régulier de sa gamme par des produits originaux qui continuent de répondre aux besoins des utilisateurs et contribuent au développement de nouveaux usages. Les innovations apportées par le Bebop Drone (lancé fin 2014) telles que la stabilisation numérique des images (technologie propriétaire du Groupe), en est une illustration ;
- la mise en œuvre d'une stratégie marketing ambitieuse grâce à un renforcement des ressources financières et humaines dédiées à celle-ci ;
- la digitalisation de l'entreprise et un plan ambitieux de développement des ventes en ligne propres sur le site www.parrot.com ;
- la poursuite de l'adaptation continue des services offerts aux utilisateurs, notamment en matière de service après-vente et de suivi de qualité ; et
- la poursuite de l'élargissement de son réseau de distribution physique et en ligne pour accompagner le développement du marché.

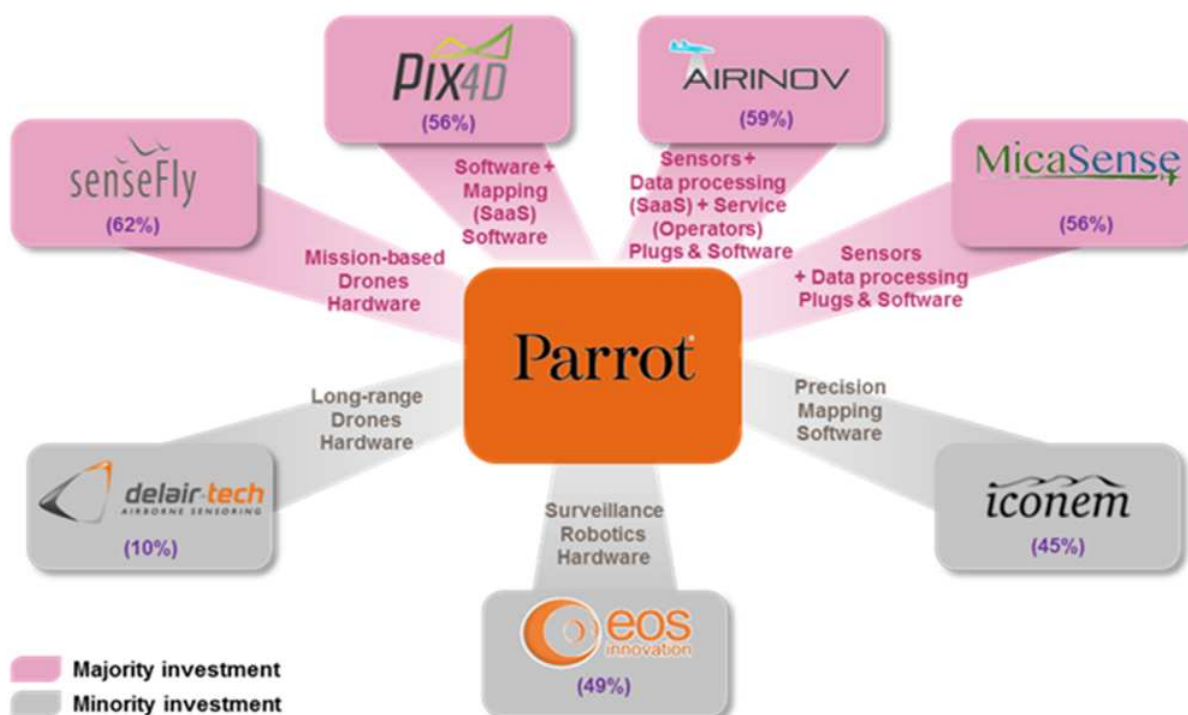
Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, le Groupe prévoit de poursuivre l'élargissement de ses gammes de Drones Grand Public. Les prochaines innovations évoquées ci-dessus incluent principalement :



5.3.1.3. Poursuivre le développement rapide sur le marché des Drones Professionnels

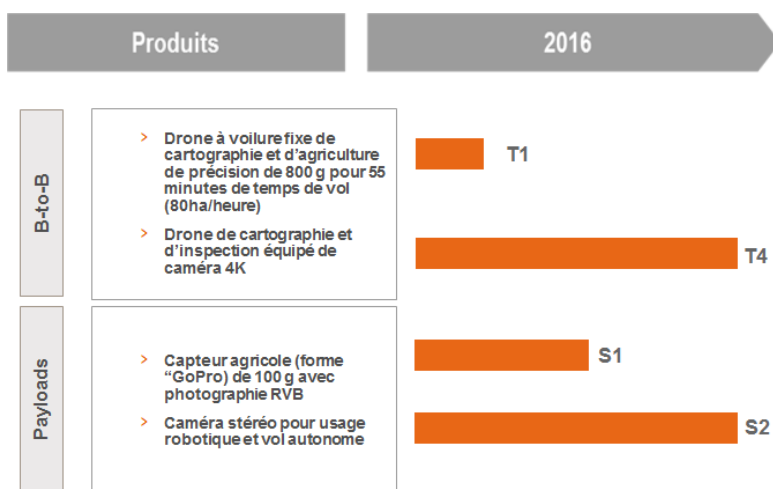
Afin de poursuivre son développement rapide sur le marché des Drones Professionnels, le Groupe souhaite privilégier une stratégie articulée sur :

- l'accélération du développement de l'écosystème des Drones Professionnels que le Groupe a réussi à constituer à travers l'acquisition et l'intégration des sociétés senseFly, Pix4D, Airinov et MicaSense, Inc. A ce jour, cet écosystème est structuré autour de trois marchés : cartographie, agriculture et inspection/surveillance. Pour pouvoir mener à bien ce développement, le Groupe entend préparer ces sociétés à l'ouverture des marchés en renforçant notamment leurs capacités commerciales et leur rayonnement géographique ;



- le lancement, à court terme, de plateformes centralisées de services complémentaires à forte valeur ajoutée destinés aux opérateurs et clients finaux des trois sous-marchés visés ci-dessus, avec pour objectif que l'offre du Groupe soit susceptible d'améliorer la productivité de nombreuses professions.

Les prochaines innovations évoquées ci-dessus incluent principalement :



5.3.1.4. Poursuivre une stratégie de croissance externe sur le marché des Drones Professionnels

La capacité du Groupe à agréger des sociétés innovantes pour accélérer leur développement et renforcer leur expertise technologique est au cœur de la réussite du Groupe sur le marché des Drones Professionnels.

Le Groupe entend poursuivre cette stratégie d'acquisition de cibles offrant des profils similaires en se focalisant sur :

- l'expertise technologique ;
- l'expertise métier ;
- la qualité et l'ambition du management ; et
- la compatibilité de leur modèle économique avec celui du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe se réserve également la faculté de procéder à des acquisitions dans le secteur des Drones Grand Public en fonction des opportunités.

5.3.2. Automobile

5.3.2.1. Réussir la transition d'une offre car-kit à une offre *Infotainment*

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a fait le choix de développer des technologies pour l'*Infotainment* embarqué dans le cadre d'un positionnement milieu-haut de gamme, adapté à son expertise et à sa taille, afin de servir les besoins des constructeurs à long terme.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a pris acte du temps nécessaire à l'émergence des nouveaux modèles de véhicules connectés, impliquant de profondes mutations dans l'industrie automobile, et a conduit une réflexion stratégique afin d'identifier les meilleures conditions pour assurer le développement de cette activité.

Cette réflexion stratégique a notamment conduit à la filialisation, au cours de l'exercice 2015, de l'Activité Automobile au sein de Parrot Automotive. Désormais dotée d'une autonomie juridique, l'Activité Automobile bénéficie d'une clarification de son image auprès de ses clients et partenaires, et dispose de meilleurs atouts pour poursuivre son développement.

Le développement de cette activité du Groupe dépend fortement du lancement de quelques contrats clés, au cours des prochaines années. Ces contrats, au titre desquels les constructeurs automobiles ne garantissent pas les volumes et les dates de lancement effective de la production de masse, font l'objet progressivement d'une mise en production, à l'issue d'une phase d'étude et d'analyse. Les dernières mises en production sont prévues pour intervenir au cours de l'année 2017. A cette date, le Groupe a pour objectif une reprise de la croissance de cette activité, après l'avoir stabilisé un an plus tôt. L'atteinte de cet objectif dépendra toutefois largement des facteurs suivants : le mode de commercialisation des solutions d'*Infotainment* par les constructeurs (en option ou de série), le prix des solutions d'*Infotainment* fixé par les marques automobiles, l'engouement du conducteur pour des solutions d'*Infotainment* et la capacité des réseaux télécom à fournir un débit de qualité (4G) adaptés à de telles solutions. En fonction des résultats effectivement atteints en 2017 et des perspectives à cette date, le Groupe évaluera ses options sur ce marché.

5.3.2.2. Respecter les exigences de rentabilité du Groupe

Le Groupe poursuivra sa stratégie de maintien de la rentabilité de son Activité Automobile, dans un contexte de repositionnement de cette activité et malgré la baisse attendue du chiffre d'affaires de cette activité en 2016.

Pour ce faire, le Groupe continuera d'adapter son organisation et de mettre en œuvre les mesures nécessaires. La réorganisation ayant précédé la filialisation de l'Activité Automobile a notamment contribué à dégager de nouvelles économies d'échelle, tout en permettant à l'Activité Drone de disposer de ressources commerciales et R&D supplémentaires.

5.3.3. Objets Connectés

Préserver la liberté innovatrice de l'Innovation Lab, dans une démarche d'autofinancement

Pour rappel, les Drones Grand Public et l'expansion conséquente dans les Drones Professionnels, sont le fruit des travaux menés au sein de l'Innovation Lab pendant plusieurs années. Le succès des drones, mais également celui du casque audio, Parrot Zik, ont largement démontré le potentiel de croissance que pouvait représenter l'*Innovation Lab*. A présent, Parrot souhaite progressivement atteindre l'équilibre opérationnel de cette activité sans pour autant brider sa liberté d'explorer des nouvelles technologies innovantes. A cet effet, le Groupe continuera de retenir une approche sélective tenant compte des potentialités de développement commercial des projets poursuivis.

5.4. Faits marquants depuis le 1^{er} mai 2015

Les communiqués de presse significatifs du Groupe publiés depuis le 1^{er} mai 2015 sont repris ci-après par ordre chronologique, à l'exception des communiqués de presse publiés le 4 mai 2015 (Litige en cours aux Etats-Unis, pour lequel le lecteur est invité à se reporter à la Section 14.4 de la présente Actualisation), le 13 mai 2015 (Résultats du 1^{er} trimestre 2015, pour lequel le lecteur est invité à se reporter aux Chapitres II, VII et XIV de la présente Actualisation), le 1^{er} juillet 2015 (Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015, pour lequel le lecteur est invité à se reporter au Chapitre VI et aux Sections 15.1.4 et 15.2 de la présente Actualisation), le 30 juillet 2015 (Résultats du 2^{ème}

trimestre 2015, pour lequel le lecteur est invité à se reporter aux Chapitres II, VII et XIV de la présente Actualisation), le 6 août 2015 (Mise à disposition du rapport financier semestriel, pour lequel le lecteur est invité à se reporter aux Chapitres II, VII et XIV de la présente Actualisation), et le 9 novembre 2015 (Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2015, pour lequel le lecteur est invité à se reporter au Chapitre VI et à la Section 15.1.4 de la présente Actualisation).

18/05/2015 : Le Bebop Drone de Parrot obtient de la DGAC l'attestation nécessaire à son usage professionnel; le Bebop Drone désormais utilisable en scénarii S-2 et S-3



Dans le cadre d'un usage récréatif, les drones peuvent être utilisés sans aucune démarche administrative à peu près partout (hors zones peuplées et agglomération, hors zones aéroportuaires, militaires, industrielles ou sensibles) et s'ils restent en vue directe du pilote.

Le caractère professionnel de l'utilisation d'un drone est déterminé par l'usage fait des vidéos et données récoltées. Depuis 2012, la France s'est dotée d'une réglementation qui offre aux opérateurs de drones la possibilité d'exploiter professionnellement les images, leur permettant ainsi de développer de nouvelles activités. A fin 2014, 1.191 opérateurs étaient répertoriés (source : DGAC).

Dernier né des drones grand public de Parrot, le Bebop a obtenu l'attestation DGAC nécessaire à son utilisation jusqu'à 1.000 m de distance (scénario S-2) ou en agglomération (scénario S-3).

Léger (moins de 500 gr), compact, robuste, hyper stable grâce à ses nombreux capteurs et doté d'une caméra embarquée Full HD de 14 mega pixels avec stabilisation numérique brevetée, le Bebop est en effet de plus en plus demandé par les professionnels.

Extrêmement maniable dans son pilotage, il peut être associé à un contrôleur optionnel, le Parrot Skycontroller, qui permet d'étendre la portée du vol et ainsi répondre à la demande des opérateurs professionnels.

Ces derniers utilisent en effet bien souvent des drones lourds, basés sur des assemblages permettant de soulever des caméras ou des capteurs.

La miniaturisation des caméras a permis le développement de drones légers avec une excellente qualité de prises de vue, facile à piloter et abordables tels que le Bebop, qui offrent de nouvelles perspectives aux marchés professionnels.

Cas d'usage

Pour les médias, le Bebop Drone offre de nouvelles perspectives pour réaliser des reportages en direct grâce notamment au partenariat entre Parrot et Inmarsat, opérateur satellite assurant une couverture planétaire.



Le Bebop est piloté en Wi-Fi avec le Skycontroller, lequel diffuse la vidéo en temps réel via son connecteur HDMI. Un logiciel installé sur un ordinateur portable et une station Inmarsat envoient le flux vers un satellite géostationnaire, qui le renvoie vers une base Inmarsat au sol. L'image est alors renvoyée vers le centre de diffusion de n'importe quelle chaîne de TV dans le monde.

Pour le contrôle et la surveillance des bâtiments, le Bebop

Drone permet d'en observer les détails et d'en contrôler l'usure, en évitant par exemple le déploiement d'échafaudages.

Le Bebop drone peut se faufiler dans les endroits les plus exigus, grâce notamment à sa petite envergure et à ses carènes de protection latérale.

Le pilote pourra suivre en direct la progression du drone grâce à la retransmission en direct du flux vidéo de la caméra frontale sur l'écran de la tablette ou du Smartphone de pilotage.

Dans l'immobilier, le Bebop Drone offre de nouvelles possibilités de promotion de biens immobiliers, soit par des vidéos diffusables sur les sites de vente en ligne, soit par une reconstruction en 3D permettant aux potentiels acheteurs de faire virtuellement le tour du bien.

Ces nouveaux marchés viennent en complément des marchés déjà adressés par Parrot, via sa filiale senseFly qui propose des drones adaptés à la cartographie, l'agriculture et l'inspection.



11/06/2015 : Une nouvelle génération de robots connectés arrive fin Juillet !



Parrot minidrones

**Une nouvelle génération
de robots connectés
arrive fin Juillet !**

- *13 robots connectés ultra-technologiques rejoignent l'équipe des Minidrones Parrot.*
- *Dotés de capacités nouvelles, ces drones jouets hyper-ludiques sont prêts à l'action sur terre, dans les airs et... sur l'eau !*

Avec la seconde génération de Minidrones de Parrot plongez dans l'ère des jouets connectés. Nos robots miniaturisés ultra-technologiques se pilotent avec un Smartphone ou une tablette via l'application gratuite FreeFlight3.

Regroupés en trois tribus, ils sont prêts à relever tous vos défis !

Les 'Jumping'

Ces super rovers roulent, foncent, zigzaguent, prennent des virages à 90° et sautent jusqu'à 80cm de hauteur ! Ils sont

capables de voir, d'écouter et de parler pour vous grâce à une caméra grand angle, un microphone et un haut-parleur embarqués.

- Les '**Night**' sont des robots à vision nocturne équipés de deux puissantes LEDs à intensité variable.
- Les '**Race**' sont des bolides de course capables de faire des pointes à 13km/h.

Les 'Airborne'

Ces as de la voltige sont des quadricoptères capables de réaliser des loopings et de fendre les airs à 18km/h.

- Les '**Night**' sont capables de voler de jour comme de nuit grâce à deux puissantes LEDs à intensité variable !

- Les '**Cargo**' sont des drones de transport, capables d'embarquer des personnages et des briques.

Les '**Hydrofoil**'

Ces drones volants se fixent sur une coque à hydrofoil qui décolle sur l'eau.

Ils peuvent atteindre la vitesse maximum de 5,4 nœuds (10km/h) !

"Le succès des premiers Minidrones, vendus à plus de 600 000 exemplaires, nous conduit à agrandir la famille de ces jouets high-tech," déclare Henri Seydoux, fondateur et PDG de Parrot. "Après avoir réinventé l'hélicoptère et la voiture radio-commandée, nous créons aujourd'hui un drone d'un genre nouveau, un Hydrofoil ultra-rapide et insubmersible."

Les nouveaux Minidrones, c'est :

- Plus de fun : ils peuvent éclairer la nuit, rouler plus vite, et même porter des briques !
- Plus de technologies : un meilleur autopilote, une nouvelle motorisation plus puissante, une nouvelle gestion de l'énergie et plus de temps de vol pour les jouets volants ; une mémoire de 4 Go et un mode audio pour les rovers..
- Plus de design : une famille de robots déjantée dans les airs, sur terre et sur l'eau.

Parrot Jumping, les robots terrestres intelligents

Les '**Jumping**' sont des robots terrestres intelligents, pilotables en Wi-Fi 2.4 ou 5 GHz via l'application gratuite **FreeFlight 3**¹.

- **Caméra embarquée** : Ils sont dotés d'une caméra grand angle dont le flux est retransmis, en streaming, sur l'écran du périphérique de pilotage. Ils prennent des photos et des vidéos qu'ils enregistrent directement dans leur mémoire flash de 4Go.
- **Haut-parleur et microphone intégrés**
 - o **Ils parlent** : en fonction de leur humeur, ils 'bip', 'ziiip', 'groutch', 'goliss' comme tout robot !
 - o **Talkie Walkie** : vous pouvez parler à travers eux ! Imaginez : vous vous approchez d'un chat et vous lui envoyez les cris d'une super souris !
- **Un système à ressort breveté** : véritables cascadeurs, ils sont capables de sauter jusqu'à 80 cm en hauteur et en longueur, et retombent toujours sur leur roues !
- **Mouvements automatiques** : les Jumping réalisent, sans apprentissage, de nombreuses figures : tourner comme une toupie et enchaîner un saut, rouler la tête en bas, pousser et frapper un objet...
- **Des roues retractables** : mode large ou compact, pour s'adapter à tous les styles de conduite.
- **Un plan de route programmable** : un 'plan de route' permet de programmer un parcours et des actions. Il s'affiche parmi les mouvements prédéfinis de l'application. Il suffit alors de cliquer sur la nouvelle icône pour voir les Jumping drones évoluer de manière autonome.

Découvrez :

- Les **Jumping 'Night'**, des robots à vision nocturne équipés de deux puissantes LEDs à intensité variable.
- Les **Jumping 'Race'**, de véritables bolides de course capables de faire des pointes à 13km/h.

¹ pour Smartphones et tablettes iOS & Android

Plongez dans le noir avec les **Jumping Night**!



Les **Jumping Night** ont la faculté de voir dans la pénombre. Il suffit pour cela d'activer leurs puissantes LEDs depuis l'application **FreeFlight 3** et d'en ajuster l'intensité. Ils sont également capables d'envoyer des signaux lumineux, pour indiquer que la voie est libre ou prévenir d'un danger.

Ils peuvent alors patrouiller et réaliser des rapports vidéos très complets, même dans les zones les plus sombres.

- Vitesse de pointe : 7km/h
- Saut : jusqu'à 80cm (hauteur & longueur)
- Autonomie : 20 min -- Charge rapide 25 minutes (avec chargeur 2.6A non inclus)

3 modèles disponibles : Diesel, Buzz et Marshall

Défiez le chronomètre avec les **Jumping Race**!



Dotés de moteurs puissants et de larges roues pour une tenue de route parfaite, les **Jumping Race** foncent jusqu'à 13 km/heure grâce au mode "boost", activable depuis l'application FreeFlight3.

Leurs deux grandes roues rétractables s'adaptent à différents styles de conduite :

- Roues écartées, pour plus de stabilité à haute vitesse, idéal sur piste lisse.
- Roues compactées, pour gagner en agilité et se frayer un chemin dans des espaces étroits.

Sensations fortes garanties !

- Vitesse de pointe : 13km/h
- Saut : jusqu'à 75cm (hauteur & longueur)
- Autonomie : 20 min -- Charge rapide 25 minutes (avec chargeur 2.6A non inclus)

3 modèles disponibles : Jett, Max et Tuk-Tuk

Parrot Airborne, **les robots voltigeurs**

Ultra compacts et hyper légers (58gr¹), les **Parrot 'Airborne'** sont des robots volants pilotables en Bluetooth Smart avec l'application gratuite **FreeFlight 3** pour Smartphones et tablettes².

Aussi à l'aise en intérieur qu'en extérieur, ils sont dotés d'une carène amovible en polyamide pour protéger leurs hélices.

¹ Poids sans carène

² iOS et Android

- **Truffés de capteurs** : les **Parrot 'Airborne'** offrent une stabilité de vol remarquable et embarquent des technologies présentes sur les drones de grande envergure :
 - o **Un accéléromètre et un gyroscope 3 axes** mesurent et analysent chaque mouvement ou inclinaison de l'appareil et grâce au pilote automatique, rectifient la position du drone.
 - o **Une caméra verticale** compare toutes les 16 millisecondes une image du sol avec la précédente afin d'identifier la vitesse du drone. Elle permet également de prendre des photos¹ qui sont enregistrées sur la mémoire Flash de 1Go². Parfait pour les "selfies" aériens !
 - o **Un capteur à ultrason** analyse, jusqu'à 4 mètres, l'altitude de vol. Au delà, un capteur de pression contrôle le drone en altitude.
 - **Des as de la voltige** : les **'Airborne'** réalisent des vols à haute vitesse. Ils foncent jusqu'à 18km/h, virent à droite, à gauche, réalisent des loopings avant, arrières et latéraux avec une fluidité et une stabilité redoutables ! Un 'swipe' sur l'écran de pilotage et les **'Airborne'** tournent à 90 ou 180° en un clin d'œil !
- Ils sont toujours sur le qui-vive. Il suffit de les lancer pour que leurs capteurs le détectent instantanément : les moteurs démarrent alors automatiquement et les drones se maintiennent en vol stationnaire !

Découvrez :

- Les **Airborne 'Night'**, capables de voler de jour comme de nuit grâce à deux puissantes LEDs à intensité variable !
- Les **Airborne 'Cargo'**, des drones de transport capables d'embarquer des personnages ou briques.

Partez en expédition nocturne avec les Airborne Night !



Grâce à leurs puissantes LEDs blanches activables depuis **FreeFlight 3**, les **Airborne Night** sont des explorateurs de l'ombre.

Lors de patrouilles de nuit, il est possible de faire varier l'intensité de leurs phares et, à l'instar de leurs homologues terrestres, d'envoyer des signaux tels que des flashes ou des clignotements !

Ils peuvent alors explorer des zones sombres et seulement accessibles par les airs...

- Vitesse de pointe : 18km/h
- Autonomie : 9 min sans carène -- Charge rapide 25 minutes (avec chargeur 2.6A non inclus)

3 modèles disponibles : SWAT, Mac Lane et Blaze

Inventez des missions périlleuses avec les Airborne Cargo!



Les **Parrot Airborne Cargo drones** sont des drones de transport capables d'embarquer un pilote ou tout autre chargement.

¹ Snapshot VGA (480x640) 300,000 pixels

² Transférées sur un ordinateur grâce au connecteur micro-USB intégré.

Ce potentiel d'accessoirisation ouvre l'imaginaire pour plonger dans des aventures stratosphériques et dignes des films d'anticipation... !

- Vitesse de pointe : 18km/h
- Autonomie : 9 min sans carène -- Charge rapide 25 minutes (avec chargeur 2.6A non inclus)

2 modèles disponibles : Mars et Travis

**Parrot Hydrofoil,
les robots hybrides qui allient l'eau et l'air**



Pilotables en Bluetooth Smart depuis l'application **FreeFlight 3**¹, les **Hydrofoils** sont des drones volants qui se fixent sur un navire muni de foils.

Ils décollent sur l'eau et foncent comme les racers de l'America's cup.

- Une fois les moteurs lancés, la partie supérieure de l'Hydrofoil s'élève et se positionne perpendiculairement à la structure nautique.

Propulsé par les 4 hélices, l'Hydrofoil glisse alors sur l'eau et se maintient à 5/6 cm au-dessus avec une stabilité et une dextérité étonnantes.

Limitant ainsi la résistance à l'eau, il peut atteindre la vitesse maximum de 5,4 nœuds et virer en un clin d'œil sans chavirer !

Une véritable prouesse technologique sur un drone miniaturisé !

- Dotés de toutes les capacités communes aux **Parrot 'Airborne'**², les Hydrofoils drones peuvent se désolidariser de leur structure nautique pour fendre les airs et réaliser des acrobaties aériennes à couper le souffle !
- Vitesse de pointe :
 - o 18km/h dans les airs
 - o 10km/h (5,4 nœuds) sur l'eau (*il est recommandé de n'utiliser l'Hydrofoil que sur eau douce*)
- Autonomie : 7 min en mode Hydrofoil -- Charge rapide 25 minutes (avec chargeur 2.6A non inclus)

2 modèles disponibles : Orak et New Z



¹ Pour Smartphones et tablettes iOS & Android

²Sauf LEDs et capacité à transporter un personnage

Caractéristiques techniques

Jumping Night	Jumping Race	Airborne Night	Airborne Cargo	Hydrofoil
Mémoire flash 4Go	Mémoire flash 4Go	Mémoire flash 1Go	Mémoire flash 1Go	Mémoire flash 1Go
Caméra	Caméra	Caméra	Caméra	Caméra
VGA Vidéos/Photos (640 x 480px) Enregistre 30 images/sec	VGA Vidéos/Photos (640 x 480px) Enregistre 30 images/sec	Snapshot VGA (480x640) 300,000 pixels	Snapshot VGA (480x640) 300,000 pixels	Snapshot VGA (480x640) 300,000 pixels
Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques spécifiques
LEDs de projection blanches Microphone	Larges roues pour plus de vitesse Microphone	LEDs de projection blanches Carène amovible en polyamide	Bases de personnalisation Carène amovible en polyamide	Structure nautique amovible
Vitesse et Saut	Vitesse et Saut	Vitesse	Vitesse	Vitesse
Jusqu'à 7km/h Saut : 80 cm (hauteur/longueur)	Jusqu'à 13km/h Saut : 75 cm (hauteur/longueur)	Jusqu'à 18 km/h	Jusqu'à 18 km/h	Jusqu'à 18 km/h dans l'air 10km/h sur l'eau
Connexion	Connexion	Connexion	Connexion	Connexion
Génère son propre réseau Wi-Fi® (AC) 2.4 ou 5 Ghz Distance max : 50 m	Génère son propre réseau Wi-Fi® (AC) 2.4 ou 5 Ghz Distance max : 50 m	Connexion via Bluetooth® Smart Distance max : 20 m	Connexion via Bluetooth® Smart Distance max : 20 m	Connexion via Bluetooth® Smart Distance max : 20 m
App	App	App	App	App
FreeFlight 3, application gratuite pour smartphones et tablettes Compatibilité iOS et Android	FreeFlight 3, application gratuite pour smartphones et tablettes Compatibilité iOS et Android	FreeFlight 3, application gratuite pour smartphones et tablettes Compatibilité iOS et Android	FreeFlight 3, application gratuite pour smartphones et tablettes Compatibilité iOS et Android	FreeFlight 3, application gratuite pour smartphones et tablettes Compatibilité iOS et Android
Batterie	Batterie	Batterie	Batterie	Batterie
Batterie rechargeable Lithium Polymer 550 mAH Autonomie : 20 min	Batterie rechargeable Lithium Polymer 550 mAH Autonomie: 20 min	Batterie rechargeable Lithium Polymer 550 mAH Autonomie : 9min (7 min avec carène)	Batterie rechargeable Lithium Polymer 550 mAH Autonomie : 9min (7 min avec carène)	Batterie rechargeable Lithium Polymer 550 mAH Autonomie : 9min (7 min avec structure)
Charge rapide : 25 min (avec chargeur 2.6 A)	Charge rapide : 25 min (avec chargeur 2.6 A)	Charge rapide : 25 min (avec chargeur 2.6 A)	Charge rapide : 25 min (avec chargeur 2.6 A)	Charge rapide : 25 min (avec chargeur 2.6 A)
OS	OS	OS	OS	OS
Fonctionne sous Linux SDK gratuit pour les développeurs	Fonctionne sous Linux SDK gratuit pour les développeurs	Fonctionne sous Linux SDK gratuit pour les développeurs	Fonctionne sous Linux SDK gratuit pour les développeurs	Fonctionne sous Linux SDK gratuit pour les développeurs
Dimensions & poids	Dimensions & poids	Dimensions & poids	Dimensions & poids	Dimensions & poids
Roues écartées : 186 x 155 x 116 mm	Roues écartées : 189 x 155 x 116 mm	Avec carène : 180 x 185 x 40 mm 63 gr	Avec carène : 180 x 185 x 40 mm 63 gr	Avec hydrofoil : 320 x 340 x 140 mm 247 gr
Roues rétractées : 143 x 155 x 116 mm	Roues rétractées : 143 x 155 x 116 mm	Sans carène : 150 x 150 x 40 mm 54 gr	Sans carène : 150 x 150 x 40 mm 54 gr	Sans hydrofoil: 150 x 150 x 40 mm 58 gr
192 gr	205 gr			
Contenu de la boîte	Contenu de la boîte	Contenu de la boîte	Contenu de la boîte	Contenu de la boîte
1 Jumping Night Drone 2 Patins en caoutchouc 1 Batterie 1 Câble USB/Micro USB 1 Jeu de stickers	1 Jumping Race Drone 2 Patins en caoutchouc 1 Batterie 1 Câble USB/Micro USB 1 Jeu de stickers	1 Airborne Night Drone 1 Carène 1 Batterie 1 Câble USB/Micro USB 1 Jeu de stickers	1 Airborne Cargo Drone 1 Carène 1 Batterie 1 Câble USB/Micro USB 1 Jeu de stickers	1 Hydrofoil Drone 1 Structure hydrofoil 1 Batterie 1 Câble USB/Micro USB 1 Jeu de stickers

1 Guide de démarrage rapide 1 Guide de démarrage rapide 1 Guide de démarrage rapide 1 Guide de démarrage rapide 1 Guide de démarrage rapide

15/06/2015 : Nouvelle montée en puissance dans les drones civils

- Plus d'1,5 million de drones¹ grand public vendus dans le monde
- Airinov et EOS innovation s'apprêtent à rejoindre le Groupe Parrot

Depuis l'AR.Drone en 2010, les drones de loisirs développés par Parrot créent la surprise et rencontrent un large succès auprès du grand public.

Véritable pionnier sur ce marché, Parrot s'est toujours attaché à concevoir des drones légers (moins de 500 gr), faciles à piloter avec un Smartphone ou une tablette, hyper technologiques avec l'intégration de capteurs initialement utilisés pour des drones de plus grande envergure, et abordables.

Avec l'AR.Drone² -qui reste l'un des best-sellers de la marque, les Minidrones -nouvelle génération de robots jouets connectés commercialisés en 2014- et le tout dernier Bebop drone avec caméra full HD stabilisée numériquement sur 3 axes, Parrot a vendu plus de 1,5 millions de drones dans le monde.

Parrot a entamé une politique de croissance externe depuis 3 ans via des prises de participation dans des entreprises intervenant sur le marché des drones civils professionnels et l'acquisition notamment de senseFly, entreprise suisse qui conçoit des ailes volantes ultralégères et autonomes pour la cartographie.

Parrot poursuit sa stratégie d'identification de pépites dans le domaine des Drones Professionnels et agrège un ensemble d'expertises avancées, ciblées pour répondre aux besoins de ses 3 marchés prioritaires (agriculture de précision, cartographie 3D et surveillance).

Airinov : Pionnier et leader des drones pour l'agriculture de précision

Après une première prise de participation de 21,1 % fin 2013, la pertinence de la collaboration mise en œuvre entraîne une nouvelle montée en puissance du Groupe Parrot qui détiendra 53,1 % du capital d'Airinov³.

Airinov, fondé en 2010 par 2 ingénieurs et un fils d'agriculteur, se développe rapidement dans les drones dédiés à l'agriculture de précision, l'un des 3 marchés visés par la branche Drones Professionnels de Parrot. La société a développé un capteur et des algorithmes de traitement des données capables d'obtenir des indicateurs agronomiques inédits pour fournir aux agriculteurs des données précieuses sur la santé et les besoins de leurs exploitations et améliorer ainsi la qualité et le rendement de leur récolte. Depuis sa création, Airinov a répondu aux besoins de plus de 5 000 agriculteurs.

Dès 2014, le capteur Airinov a été intégré au drone eBee de senseFly, autre filiale drone professionnel de Parrot. Airinov a également fédéré un réseau croissant d'opérateurs ("agridroniste") qui, équipés d'un eBee AG capable de couvrir 3ha par minute de vol, bénéficient en amont de l'expertise d'Airinov pour accomplir facilement les démarches préalables au survol de l'exploitation (2 000 vols déclarés à la DGAC en décembre 2014) et en aval de sa plateforme propriétaire d'analyse SaaS des données récoltées. Le capteur Airinov s'intègre également dans tout type de drones et la société vise en particulier à développer son expertise dans les services aux agriculteurs et le traitement des données récoltées.

"L'agridrone" permet ainsi d'observer des indicateurs agronomiques d'une parcelle au centimètre près sans avoir à faire de prélèvements destructifs. Le capteur enregistre la lumière réfléchiée par le couvert végétal dans 4 bandes distinctes, définies conjointement avec l'UMR EMMAH de l'INRA d'Avignon pour accéder à des informations agronomiques inédites sur blé, orge, colza et maïs, telles que la biomasse, la densité foliaire (LAI) ou encore le taux de chlorophylle (CAB). L'analyse des données permet ainsi d'évaluer précisément le niveau de fertilisation, le taux de floraison, le taux d'humidité, les dégâts climatiques, etc. Les données envoyées à l'agriculteur lui permettent de doser précisément et automatiquement l'engrais nécessaire à travers son champ durant les différentes phases de croissance de ses cultures.

Airinov a réalisé 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et survolé plus de 20 000 hectares au cours de la saison 2013-2014. A l'issue de l'opération, Parrot détiendra 53,13 % du capital d'Airinov au travers d'un apport de 6,1 millions d'euros en augmentation de capital pour financer son développement et 1,4 million d'euros pour le rachat des parts d'actionnaires minoritaires historiques. Le management et les fondateurs détiennent les 46,87 % restants. L'accord est assorti des promesses croisées d'achat et de vente exerçables en 2019 sur la base du chiffre d'affaires et des résultats d'Airinov en 2017 et 2018. La société est installée à Paris et dispose également d'une ferme test dans le sud-ouest de la France où sont évalués ses projets futurs. La société compte se développer fortement à l'international, grâce à ces fonds.

EOS Innovation : La robotique mobile de surveillance

Après une première prise de participation de 33,4 % fin 2013, Parrot prévoit d'augmenter sa participation en souscrivant à une émission d'obligations convertibles en action EOS Innovation d'un montant de 2 millions d'euros.

¹ AR.Drone, AR.Drone 2.0, Bebop, Minidrones

² AR.Drone et AR.Drone 2.0

³ LOI signée le 29 mai 2015 en vue d'une finalisation de l'opération avant le 31 juillet 2015

⁴ LOI signée le 19 mai 2015 en vue de la finalisation de l'opération avant le 31 juillet 2015.

Parrot achète également pour 290 K€ l'intégralité des actions détenues par Scientipôle, un fond d'investissement finançant en amorçage les entreprises innovantes en Ile de France. A l'issue de la conversion prévue en 2019, Parrot détiendra 68 % du capital d'EOS Innovation¹. L'accord est assorti des promesses croisées d'achat et de vente exerçables en 2019 sur la base du chiffre d'affaires et des résultats d'EOS Innovation en 2018.

Fondée en 2010, EOS Innovation a développé un robot mobile de surveillance, 'e-vigilante' qui effectue des rondes automatisées dans les entrepôts et sites sensibles afin de réduire les coûts et les risques liés aux aléas de la sécurité tout en optimisant la surveillance.

'e-vigilante' se déplace et se repère de manière autonome dans son environnement.

Grâce aux nombreux capteurs qu'il embarque (caméra jour/nuit, caméra thermique, capteur de détection longue portée, Lidar), 'e-vigilante' analyse en permanence son environnement pour alerter instantanément à chaque incident rencontré, qu'il s'agisse d'une intrusion, d'une détection de point chaud ou d'un déplacement d'objet.

Le 'télésurveilleur' peut alors, à distance, effectuer une levée de doute, déclencher l'alarme, communiquer avec la personne sur site, suivre les incidents, vérifier des points critiques du site.

La commercialisation a été amorcée en 2014 notamment auprès de grands acteurs de la logistique et de la distribution.

Les nouvelles ressources d'EOS Innovation seront consacrées en priorité à la distribution de 'e-vigilante' à l'international. Le Groupe Parrot et EOS Innovation collaboreront également au développement de solutions complètes et ultra-modernes de surveillance.

Parrot Zik 3

Tout ce qu'un casque doit vous offrir



*"Le Zik est la révolution.
Le Zik 3 est l'évolution.
L'évolution est la révolution permanente."
Philippe Starck*

Simplement beau,

Résolument sans fil,

Hyper intuitif,

Hautement technologique,

Compatible avec les 'devices' modernes tels que les montres connectées¹...

Le **Zik 3** est la nouvelle génération du casque musique et téléphonie sans fil et à commande tactile de **Parrot** dessiné par Starck.

Toujours aussi singulier, le Zik se renouvelle avec de nouvelles couleurs, un dessin amélioré, la charge sans fil, une qualité hi-fi en USB, et une annulation de bruit intelligente...

Simplement beau

Plus mode, peut-être plus féminin, le **Zik 3** affiche un esprit couture : croco brillant, cuir mat grené ou surpiqué, dans des coloris furieusement tendances.

- **Effet croco**, avec une pointe d'impertinence, en noir, brun, vert émeraude ou rouge ;
- **Effet surpiqué**, finition mate, un style affirmé ivoire ou noir ;

¹ Apple Watch et Android Wear

- **Effet grené**, un classique, proposé exclusivement en noir.

Le dessin du casque a été amélioré, notamment la largeur des arceaux qui a été agrandie afin de s'adapter à toutes les morphologies pour un confort optimal.

Résolument sans fil et hyper intuitif

- **Charge sans fil** : Le **Parrot Zik 3** dispose d'une station de recharge sans fil dédiée et est compatible avec la plupart des chargeurs sans fil Qi. Le temps de charge est de 2h pour une autonomie de 18h.
- **Connexion sans fil Bluetooth et NFC** : Le **Parrot Zik 3** est compatible avec toutes les marques de téléphones portables du marché et accepte de nombreuses sources musicales (audio en Bluetooth, et par câble mini jack 3 points pour la connexion aux systèmes audio et vidéo des avions notamment). Le casque intègre également la technologie sans fil NFC.
- **Dalle de commandes tactile** : L'écouteur droit du **Parrot Zik 3** abrite une dalle tactile qui donne accès à de nombreuses fonctionnalités : Un déplacement vertical du doigt ajuste le volume ; un mouvement horizontal change la piste musicale ; un appui bref met la musique en pause.
- **Capteur de présence** : Dès que le casque est basculé autour du cou, la musique se met en pause. Repositionné sur la tête, la musique reprend son cours.

Hautement technologique pour une qualité audio sans compromis

- **Qualité hi-fi**
Grâce à la connexion via câble USB, les audiophiles bénéficient d'un son en qualité hi-fi tout en rechargeant leur casque !
- **L'Annulation Adaptative de bruit... automatique**
Le **Zik 3** bénéficie d'un système d'annulation adaptative de bruit hyper performant. Les microphones du casque capturent les bruits environnants et un algorithme combine ces signaux pour générer des ondes acoustiques opposées au bruit. La réduction de bruit peut atteindre 30décibels. L'annulation de bruit se gère via l'application dédiée, mais le casque est également capable de l'adapter automatiquement et de façon autonome en fonction du bruit environnant.
- **Le 'Street Mode' (brevet Parrot)**
Un algorithme développé par Parrot compense l'isolation des écouteurs en réinjectant une partie de l'environnement sonore et annule également l'effet d'occlusion inhérent à l'usage de casques fermés. Lors d'une conversation téléphonique par exemple, ce mode permet de retrouver une perception naturelle de sa propre voix en supprimant l'effet "caisson".
- **Téléphonie haute définition**
Que vous soyez dans un environnement bruyant (transports en commun, rue...) ou exposé au vent, vos conversations téléphoniques sont d'une très grande clarté grâce à de puissants algorithmes qui isolent votre voix des bruits environnants. Compatible avec la technologie '**Voix HD**', le **Parrot Zik 3** offre une qualité audio naturelle en conversation, comme si votre interlocuteur était à côté de vous.

Une application dédiée et compatible avec les 'devices' modernes

L'application dédiée 'Parrot Zik' pour Smartphones et tablettes est désormais **compatible avec les montres connectées Apple Watch et Android Wear** ! Elle vous permet de "tuner" le casque selon vos goûts mais aussi d'écouter la musique "tunée" par des artistes.

- **Parrot Concert Hall** : Recrée l'acoustique d'un salon, d'une salle de concert, d'un club de jazz ;
- **Egaliseur** : Permet de régler rapidement et intuitivement le son du **Parrot Zik 3**.
- **Mode Producteur** : Permet de 'tuner' le casque avec un égaliseur 5 bandes paramétriques combiné à un effet de spatialisation propriétaire.
- **Tuned By** : Permet d'accéder aux presets audios d'artistes et d'écouter leur musique telle qu'ils aiment l'entendre, ou de découvrir les presets audios créés par d'autres utilisateurs du casque Zik.

02/10/2015 : Développement accéléré dans les drones

Accords de distribution avec Target et AT&T aux Etats-Unis

Fort du succès de sa gamme de Drones Grand Public - la plus étendue du marché - Parrot a signé des accords de distribution avec de nouveaux distributeurs majeurs en préparation de la saison de fin d'année.

Target est un leader de la distribution généraliste aux Etats-Unis (1 790 magasins, \$72 milliards de CA en 2014), une enseigne emblématique et très populaire. Les nouveaux Parrot MiniDrones (4 produits), le Parrot Jumping Sumo, le Parrot Rolling Spider et le Parrot Bebop Drone seront commercialisés dans les prochaines semaines dans la totalité des magasins Target et sur leur site e-commerce. L'apport des ventes réalisées auprès de Target contribuera à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dès le 3^{ème} trimestre (période du 1er juillet au 30 septembre 2015).

AT&T est l'un des principaux acteurs des télécommunications (fixe, mobile, internet, télé) aux Etats-Unis, servant plus de 120 millions de clients et disposant d'un large réseau de points de ventes. 1 200 magasins AT&T distribueront les MiniDrones Parrot dans les prochaines semaines.

Ces avancées s'accompagneront logiquement de nouveaux outils marketing mettant en avant la présentation des Parrot Drones dans les rayons mais aussi de programmes de formation des vendeurs sur le terrain. Le Groupe a également augmenté les ressources allouées à son service client américain et mobilisé l'expertise d'un partenaire externe avec près de 50 opérateurs formés pour répondre aux besoins des clients finaux.

Déjà présent aux Etats-Unis au travers de distributeurs (physiques et online) de premiers plans tels que Amazon, Apple, Best Buy, Brookstone, FredMeyer ou encore Horizon Hobby mais également de son propre site d'e-commerce, Parrot a posé les bases d'une saison de Noël d'envergure.

MicaSense et Iconem rejoignent le Groupe Parrot

En complément de la montée en puissance dans les Drones Grand Public Parrot a entamé en 2012 une politique de croissance externe via des prises de participation dans des entreprises de pointes intervenant sur le marché des drones civils professionnels.

Parrot poursuit ainsi sa stratégie d'identification de pépites et de verticalisation dans l'univers des Drones Professionnels, agrège et contribue au développement de leaders dans leur domaine, ciblées pour répondre aux besoins de ses 3 marchés prioritaires : agriculture de précision, cartographie 3D et inspection.



L'imagerie scientifique de pointe au service de l'agriculture

MicaSense a été fondée en 2014 à Seattle (Washington, Etats-Unis) par 3 experts de l'industrie des drones. La société conçoit des systèmes avancés de collecte et de traitement des données pour l'agriculture de précision : son capteur RedEdgeTM, reconnu pour sa rapidité et sa performance, équipe plusieurs grandes marques de drones.

Pour fournir rapidement des données précises sur l'état des récoltes, MicaSense a également développé ATLAS, un puissant service pour le traitement, l'analyse, la présentation et le stockage (cloud) des données multispectrales. Ces outils analytiques propriétaires permettent par exemple d'élaborer des relevés de tendances pour suivre et anticiper l'évolution des récoltes (eau, terre, engrais, insectes) et ainsi optimiser leur gestion.

Après une première prise de participation de 35 % en septembre 2014, la pertinence de la collaboration mise en œuvre entraîne une nouvelle montée en puissance du Groupe Parrot qui détiendra 51 % du capital de MicaSense pour un investissement complémentaire de \$7,4 millions. L'accord est assorti des promesses croisées d'achat et de vente exerçables en 2019 sur la base du chiffre d'affaires et des résultats de MicaSense en 2018. Le closing est prévu cet automne.

L'acquisition de MicaSense vient compléter les expertises déjà existantes au sein du Groupe, et notamment Airinov (juin 2015), pour le déploiement d'une offre de premier plan dans les drones pour l'agriculture de précision, combinant différents capteurs adaptés à différents types de récoltes, des solutions logicielles avancées et des modèles de développement complémentaires.



La mémoire numérique des sites archéologiques

Fondée en 2013 par un architecte spécialisé dans l'étude des sites archéologiques et un pilote d'hélicoptère féru de drones, la société Iconem est spécialisée dans la conservation numérique des sites archéologiques. Les images et données (coordonnées GPS, surface, volume, hauteur...) capturées à l'aide de Drones Professionnels sont traitées par des algorithmes développés en partenariat avec l'institut de recherche en sciences du numérique (Inria Rochencourt) et permettent de générer des modèles 3D très précis (1 pixel / cm).

Cette prouesse technologique a l'avantage de permettre des relevés sur des zones normalement inaccessibles, de donner une copie conforme du site sous forme numérique et d'en suivre l'évolution dans le temps. Iconem, qui bénéficie du soutien d'Inria, de Microsoft France et du Centre de Recherche Commun Inria-Microsoft Research, déploie ses solutions auprès de l'UNESCO, la World Bank ou encore National Geographic.

Parrot souscrit à une augmentation de capital de 1,35 million d'euros pour détenir 45 % du capital d'Iconem. Les fonds permettront de développer l'organisation, de créer une plateforme collaborative et de financer la numérisation de sites archéologiques clés. Un partenariat industriel et commercial visera également à développer la collaboration avec le Groupe Parrot et notamment ses sociétés spécialisées dans les Drones Professionnels et la cartographie 3D.

Filialisation de Parrot Drone et élargissement des possibilités de financement

Parrot a poursuivi le projet de filialisation des activités Drones (grand public et professionnels) annoncé fin juillet 2015, pour donner naissance à un pure player des drones. Cette filialisation, réalisée sous le régime juridique des scissions est soumise aux actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 6 novembre 2015. La division Objets connectés, qui abrite principalement le laboratoire de recherche à long terme du Groupe, sera également intégrée à Parrot Drone.

A cette occasion, le Groupe propose également à ses actionnaires de renouveler, pour 26 mois, les autorisations financières permettant au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières qui avaient été consenties lors de l'Assemblée générale annuelle du 11 juin 2014, en augmentant le plafond de l'autorisation permettant d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour la porter à 25 millions d'actions.

Dans un contexte de marché en expansion très rapide, et alors que le Groupe dispose désormais d'une position mondiale de premier plan tant sur les Drones Grand Public que sur les Drones Professionnels, ces autorisations financières permettront à Parrot de disposer de la flexibilité financière nécessaire, utilisable au moment approprié, afin d'accélérer encore son développement et de saisir les opportunités de marché face à une concurrence réactive. Parrot souhaite ainsi recueillir l'adhésion de ses actionnaires à son ambition de mener en tête le développement mondial des drones civils. (.../...)

Henri Seydoux, principal actionnaire de Parrot au travers de sa holding Horizon, a informé le Conseil d'administration de Parrot de s'être doté de moyens financiers pour participer au renforcement des fonds propres du Groupe. En outre, Parrot cherchera à associer le management de façon à permettre également d'attirer de nouveaux talents au sein du Groupe.

23/10/2015 : "Flight Plan" pour Bebop Drone, Créez vos plans de vol comme un pro

*Parrot propose aux pilotes du **Bebop Drone** une App pour créer très simplement des plans de vols autonomes : **Flight Plan**.*



Le pilote dessine le tracé de son vol sur une carte et en définit l'ensemble des paramètres avec une grande précision : Orientation du Bebop Drone, altitude, vitesse de déplacement, angle de la caméra, enregistrement vidéo et prise de photos...

Un mode de pilotage idéal pour filmer comme un pro en full HD !

Flight Plan : la préparation du vol

Après avoir activé la fonction **Flight Plan*** depuis l'app de pilotage **FreeFlight 3**, une carte de l'espace de vol s'affiche sur l'écran du Smartphone ou de la tablette de pilotage.

Le pilote indique le point de départ du drone en cliquant sur la carte, puis dispose les différents points de passage qui constitueront le parcours du drone. Entre chaque point, il peut modifier l'orientation, la vitesse et l'altitude du **Bebop Drone**.

Les vidéastes apprécieront le '**mode Scenario**' qui autorise des réglages fins de l'ensemble des séquences de vol programmées. L'utilisateur peut ajouter des actions par mouvement de "drag & drop" et en ajuster les paramètres : filmer; prendre une photo ; atterrir ; décoller ; rotations du drone; inclinaison de la caméra...

Les plans de vols sauvegardés peuvent être rejoués afin de filmer facilement plusieurs fois la même scène.



NB. Le module in-app Flight Plan utilise le protocole de communication open source MAVlink pour transmettre le plan de vol au Parrot Bebop Drone.

Flight Plan : suivez en direct la progression du Bebop

Un appui sur le bouton "play" et le **Parrot Bebop Drone** s'élance automatiquement.

Grâce à sa puce **GNSS**, qui associe les données des systèmes **GPS** et **Glonass**, le quadricoptère est géolocalisé de façon extrêmement précise, à +/- 2 mètres, et suit avec fidélité le tracé et les actions définies.

Sur l'écran de la tablette ou du Smartphone, le pilote surveille pas à pas la progression du **Bebop Drone** sur la carte et visualise la vidéo retransmises en streaming. Le pilote peut reprendre le contrôle manuel à tout instant.

Enregistrées sur la mémoire flash du quadricoptère, les vidéos et photos pourront être téléchargées puis partagées avec la communauté de pilotes via la [Drone Academy](#).

5.5. Réglementation

Les réglementations applicables à la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des drones (grand public et professionnels) dans les pays dans lesquels le Groupe conçoit, fabrique et commercialise ses produits sont encore relativement nouvelles et peu développées; nombre d'entre elles sont actuellement en cours d'élaboration et de révision. Figure ci-dessous un résumé desdites réglementations sur les principaux marchés du Groupe :

- En France, l'essentiel de la réglementation applicable aux drones est prévue par le Code des transports, le Code de l'aviation civile et, surtout, deux Arrêtés du Ministère des Transports en date du 11 avril 2012. Le premier de ces deux Arrêtés encadre principalement la conception "*des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord*", les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent (Arrêté communément appelé "Arrêté conception" ou "Arrêté aéronef"). Le second Arrêté encadre principalement l'utilisation de l'espace aérien par les "*aéronefs qui circulent sans personne à bord*" (Arrêté communément appelé "Arrêté utilisation" ou "Arrêté espace"). Les drones peuvent être considérés comme des aéronefs qui circulent sans aucune personne à bord au sens de ces deux Arrêtés. Le régime qui leur est applicable est principalement fonction de la nature de l'activité exercée par l'utilisateur, et en particulier selon qu'il s'agisse d'une activité d'aéromodélisme ou d'une activité dite "particulière" :

- Les activités d'aéromodélisme s'entendent notamment comme l'utilisation des drones à des fins de loisir et de compétition, et concernent principalement des drones dont la masse maximale est inférieure à 25 kg. Les Drones Grand Public commercialisés par le Groupe relèvent principalement de cette catégorie des activités d'aéromodélisme. Au regard de l'Arrêté conception, les aéromodèles, c'est-à-dire les drones utilisés exclusivement à des fins de loisir ou de compétition, relèvent de la catégorie A ou B :

Catégorie A : aéromodèles motorisés ou non de masse maximale au décollage inférieure à 25 kg, ou, pour les aéronefs à gaz inerte, de masse totale (masse structurale et charge emportée) inférieure à 25 kg, comportant un seul type de propulsion et respectant les limitations suivantes :

- o moteur thermique : cylindrée totale inférieure ou égale à 250 cm³ ;
- o moteur électrique : puissance totale inférieure ou égale à 15 kW ;
- o turbopropulseur : puissance totale inférieure ou égale à 15 kW ;
- o réacteur : poussée totale inférieure ou égale à 30 déca Newton, avec un rapport poussée/poids sans carburant inférieur ou égal à 1,3 ;
- o air chaud : masse totale de gaz en bouteilles embarquées inférieure ou égale à 5 kg ;
- o tout aéromodèle captif (aéromodèles reliés au sol ou à un mobile ne pouvant être ni soulevé ou déplacé).

Pour autant qu'ils soient utilisés à une altitude de moins de 150 mètres et qu'ils restent à vue directe de l'utilisateur, l'usage des aéromodèles de catégorie A ne nécessite pas d'autorisation administrative.

Catégorie B : tout aéromodèle ne respectant pas les caractéristiques de la catégorie A et devant recevoir (contrairement à ceux de la catégorie A) une autorisation de vol délivrée par le Ministre chargé de l'aviation civile pour attester de la navigabilité de l'aéromodèle et des capacités requises des personnes qui l'utilisent.

Les Drones Grand Public commercialisés par le Groupe relèvent principalement de la catégorie A.

- Les activités dites "particulières" s'entendent comme l'utilisation des drones à des fins professionnelles (par exemple, de traitement agricole, de relevés, de photographies, d'observation et surveillance aérienne ainsi que certaines activités de sécurité telles que la lutte contre les incendies). Les Drones Professionnels commercialisés par le Groupe relèvent principalement de cette catégorie des activités dites particulières. La réglementation a défini différents scénarii de vols avec pour chaque scénario des obligations réglementaires plus ou moins contraignantes (lieux d'usages, zones de prudence, distance et hauteur de vol, etc.).

L'Arrêté conception distingue quatre scénarii de vol pour les activités particulières :

- S-1 : scénario opérationnel en vue directe du télépilote se déroulant hors zone peuplée, à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote ;
- S-2 : scénario opérationnel se déroulant hors zone peuplée, à une distance horizontale maximale de rayon d'un kilomètre du télépilote et de hauteur inférieure à 50 mètres au-dessus du sol ou des obstacles artificiels, sans aucune personne au sol dans la zone d'évolution ;

- S-3 : scénario opérationnel se déroulant en agglomération ou à proximité d'un rassemblement de personnes ou d'animaux, en vue directe du télépilote, à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote ; et
- S-4 : scénario opérationnel traitant d'une activité particulière de relevés, photographies, observations et surveillances aériennes se déroulant hors zone peuplée et ne répondant pas aux critères du scénario S-2.

Les drones utilisés dans le cadre des activités particulières correspondent aux catégories C à G prévues par l'Arrêté conception définies ci-après :

Catégorie C : les aéronefs télépilotes captifs qui ne sont pas des aéromodèles, de masse maximale au décollage inférieure à 150 kg.

Catégorie D : les aéronefs télépilotes qui ne sont pas des aéromodèles, motorisés ou non, non captifs, de masse maximale au décollage inférieure à 2 kg, ou, pour les aéronefs à gaz inerte, de masse totale (masse structurale et charge emportée) inférieure à 2 kg.

Catégorie E : les aéronefs télépilotes qui ne sont pas des aéromodèles, qui ne sont pas de catégorie C ou D, motorisés ou non, de masse maximale au décollage inférieure à 25 kg ou pour les aéronefs télépilotes à gaz inerte de masse totale (masse structurale et charge emportée) inférieure à 25 kg.

Catégorie F : les aéronefs télépilotes qui ne sont pas des aéromodèles, de masse maximale au décollage inférieure à 150 kg ne respectant pas les caractéristiques de la catégorie C, D ou E.

Catégorie G : les aéronefs télépilotes qui ne sont pas des aéromodèles, et qui ne correspondent pas aux critères des catégories C à F.

Les Drones Professionnels commercialisés par le Groupe relèvent principalement de la catégorie D.

Dans le cadre des activités particulières, les constructeurs doivent obtenir de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) une "attestation de conception type" qui précise notamment (i) la catégorie de l'aéronef, (ii) la nature de l'activité envisagée et (iii) le scénario de mission (S1 à S4). Les opérateurs doivent figurer sur une liste établie par la DGAC qui mentionne notamment (i) la nature de l'activité, (ii) le scénario de mission, (iii) le constructeur et (iv) le modèle d'aéronef utilisé. Les télépilotes doivent avoir obtenu un certificat d'aptitude théorique de licence de pilote (à minima celle de pilote d'ULM) et disposer d'une déclaration de niveau de compétence. Enfin, les autorisations de vol passent par le dépôt préalable auprès de la Préfecture du Manuel d'Activité Particulière (MAP). La réglementation applicable en matière d'activités particulières sera alors fonction d'une part (i) de la catégorie d'aéronef en question, et d'autre part (ii) du scénario dans lequel le télépilote se trouve. Le 23 avril 2015, la Direction Générale de l'Aviation Civile a délivré une "attestation de conception de type" pour le modèle BeBop, initialement commercialisé par le Groupe pour un usage uniquement loisir autorisant désormais un usage professionnel de ce produit.

- Pour l'aéromodélisme comme pour les activités particulières, l'accès à l'espace aérien en dessous de 150 mètres d'altitude n'impose pas d'obligations supplémentaires par rapport à celles décrites ci-dessus. Toutefois, l'utilisation du drone doit être faite (i) en dehors des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux, (ii) en dehors des zones proches des aérodromes, et (iii) en dehors d'espaces aériens spécifiquement réglementés qui figurent sur les cartes aéronautiques (aérodromes, centrales nucléaires etc.). Le survol des agglomérations ou des rassemblements de personnes n'est possible que dans le cadre d'une autorisation préfectorale délivrée après avis du Service de la Défense et de la Direction Régionale de l'Aviation Civile. Les activités à proximité des aérodromes, dans des espaces réglementés, ou au-dessus de 150 mètres nécessitent de prendre contact avec les services de la Direction Régionale de l'Aviation Civile.
 - Par ailleurs, quels que soient son usage ou sa catégorie, dès lors qu'un drone est équipé d'un appareil photo, d'une caméra mobile, d'un capteur sonore ou encore d'un dispositif de géolocalisation, son usage doit respecter les règles générales destinées à protéger la vie privée et les données personnelles. Ainsi, la réglementation française actuelle prévoit qu'un utilisateur ne puisse ni procéder (sauf dérogation) à des prises de vue de zones sensibles, dont la liste est fixée par la réglementation, ni procéder à des enregistrements ou prises de vue dans un lieu privé, ni de capter des informations relevant du secret de la défense nationale.
 - Dans son Rapport intitulé *"L'essor des drones aériens civils en France : enjeux et réponses possibles de l'Etat"* présenté le 21 octobre 2015, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale considère que la réglementation applicable aux drones doit faire l'objet d'une évolution du cadre législatif et réglementaire, notamment en matière de clarification des obligations des utilisateurs et de simplification des démarches administratives à accomplir, et de la sensibilisation des utilisateurs pour éviter les usages inappropriés (à travers, par exemple, une information ou une formation des utilisateurs).
- Au niveau européen, le règlement (CE) n°216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant "des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne" limite son application aux drones de plus de 150 kg, ce qui ne couvre pas les produits vendus par le Groupe. Toutefois, le Rapport *"sur l'utilisation sûre des systèmes d'aéronefs télépilotes dans le domaine de l'aviation civile"* du 25 septembre 2015 appelle à une modification du règlement (CE) n°216/2008 susvisé, en

supprimant le seuil de 150 kg afin que l'Union Européenne puisse réglementer de manière adéquate et harmonisée l'intégration des drones au système de l'aviation civile. Ce rapport souligne notamment la nécessité d'assurer le droit à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

- Aux Etats-Unis, la réglementation sur le vol des drones ("*Unmanned Aircraft Systems*") est encore embryonnaire, et résulte, pour le moment, principalement des recommandations publiées en février 2015 par la "*Federal Aviation Administration*" ("FAA"), organisme compétent dans le domaine.

Concernant les drones à usage professionnel, l'utilisateur doit soit obtenir une approbation préalable délivrée par la FAA, soit obtenir une exemption sur le fondement de la section 333 du *FAA Modernization and Reform Act of 2012*. Par ailleurs, l'utilisateur a l'obligation de voler de jour et de maintenir un contact visuel avec le drone, l'interdiction de survoler les foules, l'obligation de respecter une altitude de vol maximum de 500 pieds (environ 150 mètres) et une vitesse maximale de 87 nœuds (environ 160 kilomètres/heure).

Concernant les drones de loisir, correspondant aux Drones Grand Public du Groupe, leurs propriétaires ne sont pas soumis, à l'heure de la présente Actualisation, à une obligation de déclaration ou à une approbation préalable de la FAA. Néanmoins, le propriétaire d'un drone de loisirs reste soumis à certaines exigences de la FAA : l'obligation (i) de ne pas faire voler le drone dans des zones habitées ou auprès d'aéronefs, (ii) de garder en vue le drone durant le vol et (iii) d'obtenir une certification par un organisme d'aéromodélisme à moins que le drone pèse moins de 25 KG. La FAA devrait présenter au plus tard le 20 novembre 2015 un système d'enregistrement des propriétaires de drones de loisir afin d'adapter le cadre réglementaire avant les fêtes de fin d'année.

VI. Organigramme

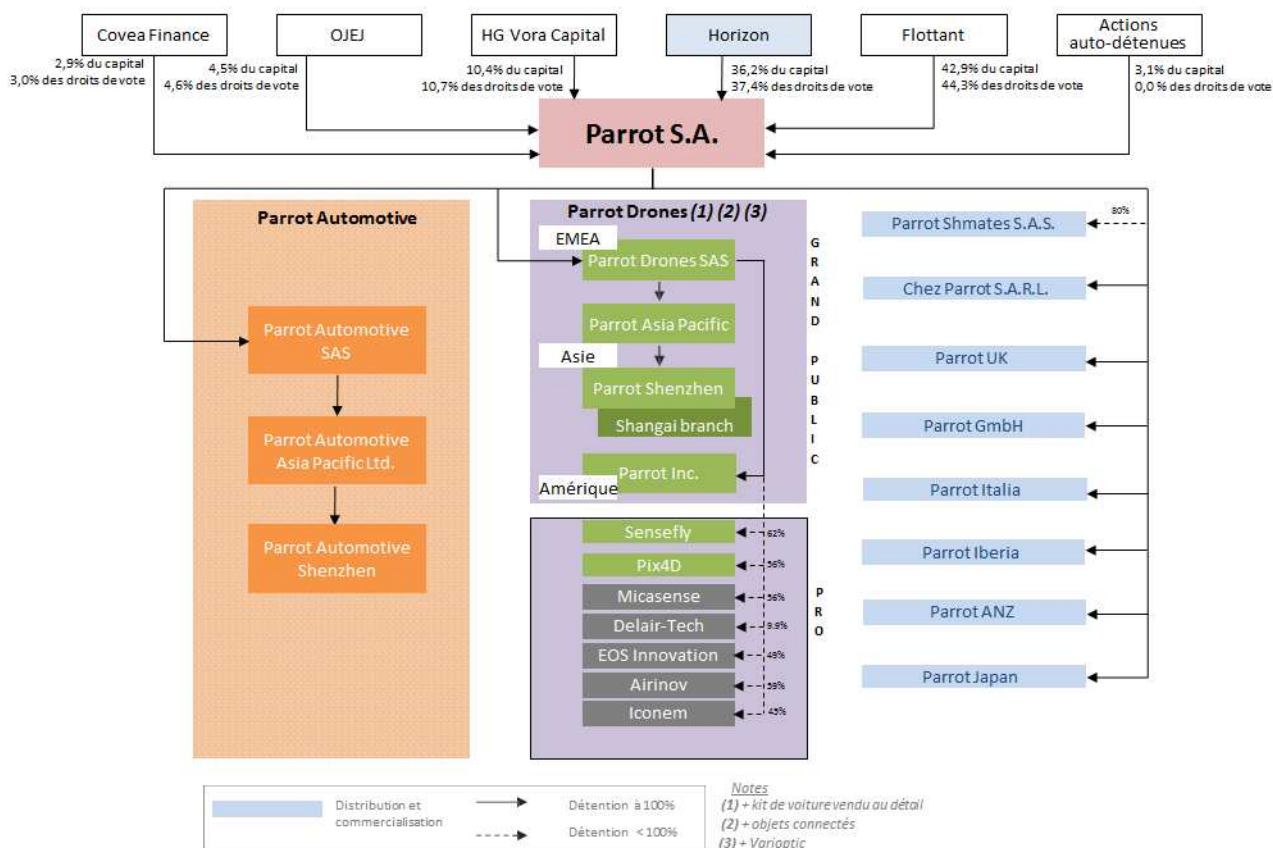
6.1. Organigramme du Groupe

En 2015, la Société a procédé à une optimisation de son organisation juridique afin de différencier les modèles économiques, la vitesse de développement, les ressources nécessaires et les cycles de marchés de ses deux principales activités, l'activité Drone et l'activité Automobile.

La première opération de filialisation, effectuée par un apport partiel d'actifs par la Société de la branche d'activité "OEM Automobile" à Parrot Automotive SAS (filiale détenue à 100 % par la Société) et réalisée sous le régime juridique des scissions, a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2015, ainsi que par la Société, en qualité d'associé unique de Parrot Automotive SAS, le 30 juin 2015.

Le Groupe a également réalisé la filialisation des activités "Drones/Objets Connectés" (grand public et professionnels) annoncée fin juillet 2015. Cette filialisation, réalisée par un apport partiel d'actifs par la Société à Parrot Drones SAS (filiale détenue à 100 % par la Société) et réalisée sous le régime juridique des scissions a été approuvée lors de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 6 novembre 2015. L'opération d'apport partiel d'actifs de la branche d'activités "Drones/Objets Connectés" doit faire l'objet, le 30 novembre 2015, de l'approbation de la Société, en tant qu'associé unique de Parrot Drones SAS.

■ Organigramme du Groupe^{(1) (2)}



(1) Les pourcentages de capital et de droits de vote (exercés en assemblée générale) au sein de la Société indiqués ci-dessus sont à jour au 6 novembre 2015 (voir la Section 13.1 de la présente Actualisation).
 (2) Les pourcentages de détention des filiales et participations du Groupe indiqués ci-dessus sont à jour à la date de la présente Actualisation.

Au 30 septembre 2015, la Société a établi des comptes consolidés, avec les Sociétés ci-après énoncées suivant la méthode de l'intégration globale (à l'exception de la société EOS Innovation qui a fait l'objet d'une mise en équivalence au 30 septembre 2015). La société MicaSense Inc n'est pas consolidée au 30 septembre 2015, la participation dans la filiale étant de 35% à cette date.

FILIALES	PAYS	% de détention(1) directe et indirecte au 30 septembre 2015
Parrot Asia Pacific	HONG KONG	100 %
Parrot Shenzhen	CHINE	100 %
Parrot, Inc	ETATS-UNIS	100 %
senseFly ²	SUISSE	61,9 %
Pix4D ²	SUISSE	55,7 %
EOS Innovation ²	FRANCE	49,05 %
Airinov ²	FRANCE	59,03 %
Parrot Automotive S.A.S	FRANCE	100 %
Parrot Automotive Asia Pacific Ltd.	HONG KONG	100 %
Parrot Automotive Shenzhen	CHINE	100 %
Parrot Shmates S.A.S.	FRANCE	80 %
Chez Parrot S.A.R.L.	FRANCE	100 %
Parrot UK	ROYAUME-UNI	100 %
Parrot GmbH	ALLEMAGNE	100 %
Parrot Italia	ITALIE	100 %
Parrot Iberia	ESPAGNE	100 %
Parrot ANZ	AUSTRALIE	100 %
Parrot Japan	JAPON	100 %

(1) Pourcentage de détention en capital sur une base non diluée

(2) Se reporter à la Section 5.1.1.2 de la présente Actualisation pour une description des modalités de la prise de participation du Groupe dans la filiale concernée

Il est précisé qu'au 30 septembre 2015 :

- Parrot Drone S.A.S. n'était pas consolidée dans les comptes du Groupe, car elle n'avait aucune activité à cette date ; et
- MicaSense, Inc. n'était pas consolidée dans les comptes du Groupe, car la participation du Groupe à cette date était de 35 %.

Comme indiqué dans l'organigramme ci-dessus, le Groupe détient des participations minoritaires au sein des sociétés Iconem et Delair-Tech. Le lecteur est invité à se reporter à la Section 5.1.1.2 de la présente Actualisation pour une description des modalités de ces prises de participations minoritaires.

VII. Examen de la situation financière et des résultats

7.1. Présentation

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot est une société de technologie française, largement tournée vers l'international, structurée autour d'une forte activité R&D et d'un modèle sans usine (*fabless*). Au 30 septembre 2015, le Groupe compte 978 salariés, dont 470 travaillent dans la R&D.

Précurseur dans l'identification des technologies de demain, le Groupe s'est tout d'abord développé dans les systèmes de communication mains-libres et d'*Infotainment* pour l'industrie automobile en proposant des offres à la fois aux consommateurs et aux équipementiers. A la suite de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2006, le Groupe a progressivement diversifié ses activités en développant et commercialisant à partir de 2006 des produits grand public dans l'univers des objets connectés, puis des drones à partir de 2009. Dès 2010, le Groupe a rencontré un franc succès dans le domaine des Drones Grand Public avec ses quadricoptères de loisirs et ses mini-drones.

Fort de ce succès sur le marché des Drones Grand Public, le Groupe se déploie aujourd'hui en parallèle sur le marché des Drones Professionnels grâce à un ensemble de solutions avancées combinant les drones, les charges utiles et les logiciels et services principalement axés sur la cartographie 3D, l'agriculture de précision et l'inspection. Le Groupe tire également parti de son expertise technologique au travers de son *Innovation Lab*, lequel fait partie de son activité Objets Connectés.

Aux 30 septembre 2014 et 2015, la Société a respectivement enregistré un chiffre d'affaires de 163,5 millions d'euros et 218,1 millions d'euros et un résultat net de -5,8 millions d'euros et de -3,0 millions d'euros.

7.2. Information sectorielle

Ayant très tôt perçu les contraintes liées à l'utilisation du téléphone portable en voiture pour les conducteurs, le Groupe s'est efforcé de développer à destination de ces derniers une gamme complète de solutions mains-libres vendue sous la marque Parrot, principalement en Europe où les législations visant à réglementer l'usage du téléphone mobile au volant sont apparues dès la fin des années 90. Le Groupe s'est ensuite focalisé sur les constructeurs automobiles avec une offre intégrant ses solutions mains-libres, permettant une forte croissance de cette activité entre 2008 et 2012. La croissance dans les systèmes mains-libres a toutefois ralenti ces dernières années dans la mesure où ces produits sont désormais inclus de série dans les véhicules, entraînant ainsi une hausse de la concurrence et une baisse de la rentabilité de ces systèmes. Le Groupe s'est par conséquent tourné davantage vers les systèmes d'*Infotainment* automobiles, qui selon lui présentent un potentiel de croissance futur. En parallèle, le Groupe s'efforce de créer d'autres offres grâce à son *Innovation Lab*.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, le Groupe a lancé son premier Drone Grand Public en 2010 avec le Parrot AR.Drone, un quadricoptère piloté via un smartphone. Le succès immédiat de ce drone a encouragé le Groupe à développer de nouveaux drones sur les marchés Grand Public et Professionnel tout en structurant son activité Drones alors en pleine croissance.

Afin de refléter l'évolution de ses activités et notamment l'importance grandissante des Drones et des Objets Connectés au sein de celles-ci, le Groupe a adopté les secteurs d'activité suivants (depuis la fin 2013) :

- l'activité **Drones** inclut (i) le chiffre d'affaires généré par les ventes de Drones Grand Public (MiniDrones, AR.Drone, Bebop Drone) aux consommateurs dans les réseaux de distribution du Groupe et sur internet ainsi que (ii) le chiffre d'affaires provenant des ventes de Drones Professionnels (senseFly, Airinov et MicaSense) via les réseaux de distribution spécialisés, et (iii) le chiffre d'affaires généré par les licences de logiciels permettant l'utilisation de drones (Pix4D) ;
- l'activité **Automobile** inclut (i) le chiffre d'affaires généré par les kits mains-libres installés (gamme Parrot CK et Parrot MKi), les *Plug & Plays* (gamme MiniKit) et les produits d'*Infotainment* (gamme Parrot ASTEROID) vendus aux consommateurs dans les réseaux de distribution du Groupe (Automobile Grand Public) ainsi que (ii) le chiffre d'affaires des solutions Bluetooth, musique numérique et *Infotainment* commercialisées directement auprès des constructeurs et de leurs équipementiers (Automobile Grands Comptes) ;
- l'activité **Objets Connectés** inclut le chiffre d'affaires généré par les produits audio (Parrot Zik) et autres objets connectés (Parrot FLOWER POWER) vendus aux consommateurs dans les réseaux de distribution et sur internet ;
et

- l'activité **Autres** regroupe le chiffre d'affaires généré par les ventes de Varioptic, spécialisé en optic.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires du Groupe par secteur d'activité aux 30 septembre 2014 et 2015.

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires du Groupe)	Neuf mois clos les 30 septembre			
	2014		2015	
Drones	45,8	28,0 %	109,4	50,2 %
Grand Public	36,7	22,4 %	90,1	41,3 %
Professionnels	9,2	5,6 %	19,3	8,9 %
Automobile	108,2	66,2 %	96,3	44,2 %
Grand Public*	38,3	23,4 %	43,3	19,9 %
Grands Comptes	70,0	42,8 %	53,0	24,3 %
Objets Connectés*	8,1	5,0 %	10,9	5,0 %
Audio	7,1	4,3 %	9,9	4,5 %
Autres Objets Connectés	1,0	0,6 %	1,1	0,5 %
Autres	1,4	0,8 %	1,4	0,7 %
Total Groupe	163,5	100 %	218,1	100 %

* Le chiffre d'affaires Plug & Play, inclus dans l'activité Objets Connectés jusqu'au 31 décembre 2014, a été reclassé dans l'activité Automobile Grand Public à compter du 1er janvier 2015. Les données 2014 sont présentées après reclassement du chiffre d'affaires Plug & Play dans l'activité Automobile Grand Public.

Depuis 2012, la répartition des activités du Groupe a considérablement évolué, dans la mesure où la part de l'activité Drones dans le chiffre d'affaires du Groupe est en constante augmentation alors que la part de l'activité Automobile a nettement diminué. Les neuf premiers mois de l'exercice 2015 confirment cette tendance. Le chiffre d'affaires de l'activité Drones au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2015 s'élève ainsi à 109,4 millions d'euros (soit 50,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe) contre 45,8 millions d'euros (28,0 % du chiffre d'affaires total du Groupe) au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2014. Corrélativement, l'activité Automobile affiche un chiffre d'affaires de 96,3 millions d'euros (soit 44,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe) au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2015 contre 108,2 millions d'euros (soit 66,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe) au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2014. Néanmoins, l'activité Drones n'a que récemment atteint le seuil de rentabilité, l'activité Drones Grand Public enregistrant encore des pertes en raison des investissements effectués en matière de marketing et de R&D.

7.3. Résultats d'exploitation

(en millions d'euros)	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2014	2015
Chiffre d'affaires	163,5	218,1
Coût des ventes	-77,7	-115,9
MARGE BRUTE	85,8	102,2
Marge brute en % du chiffre d'affaires	52,5 %	46,9 %
Frais de recherche et de développement	-37,4	-43,8
en % du chiffre d'affaires	22,9 %	20,1 %
Frais commerciaux	-30,4	-36,7
en % du chiffre d'affaires	18,6 %	16,8 %
Frais généraux	-11,2	-14,5
en % du chiffre d'affaires	6,8 %	6,6 %
Production / Qualité	-10,2	-11,4
en % du chiffre d'affaires	6,2 %	5,2 %
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-3,3	-3,7
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires	-2 %	-1,7 %
Produits opérationnels non courants	-	-0,7
Charges opérationnelles non courantes	-0,8	-
RESULTAT OPERATIONNEL	-4,1	-3,0
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires	-2,5 %	-1,4 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,0	0,4
Coût de l'endettement financier brut	-0,3	-0,5
Coût de l'endettement financier net	0,7	-
Autres produits et charges financiers	0,6	0,3
RESULTAT FINANCIER	1,2	0,2

Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	–	-0,1
Impôt	-2,9	–
RESULTAT DE LA PERIODE	-5,8	-3,0
Part du Groupe	-5,5	-4
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,3	1
<i>Résultat de la période – part du groupe en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-3,4 %</i>	<i>1,8 %</i>

7.4. Comparaison des résultats au titre des périodes de neuf mois s'achevant les 30 septembre 2015 et 2014

Chiffre d'affaires

Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires a augmenté de 33,4 % pour atteindre 218,1 millions d'euros contre 163,5 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'augmentation du chiffre d'affaires provient de la progression du chiffre d'affaires de l'activité Drones à hauteur de 138,8 %, qui représente 50,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe au 30 septembre 2015, et qui compense la baisse de 11 % du chiffre d'affaires de l'activité Automobile. L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe par secteur d'activité est décrite ci-après.

Drones (50,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe au 30 septembre 2015) – Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires de l'activité Drones a augmenté de 138,8 % pour atteindre 109,4 millions d'euros contre 45,8 millions d'euros au 30 septembre 2014.

- Le chiffre d'affaires des Drones Grand Public a progressé de 145,5 % pour atteindre 90,1 millions d'euros contre 36,7 millions d'euros au 30 septembre 2014, bénéficiant des ventes de Minidrones et de Parrot Bebop, qui ont été lancées respectivement au cours des troisième et quatrième trimestres 2014.
- Le chiffre d'affaires des Drones Professionnels a augmenté de 109,8 % pour atteindre 19,3 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros au 30 septembre 2014, en raison de la croissance des ventes sur les trois marchés cibles du Groupe : la cartographie 3D, l'agriculture de précision et l'inspection, et en particulier suite à l'augmentation des ventes de SenseFly sur les marchés de la cartographie 3D et de l'agriculture de précision.

Le chiffre d'affaires de l'activité Drones a également été soutenu par le lancement de cinq nouveaux produits au cours des neuf premiers mois de 2015 conformément à une nouvelle stratégie qui implique un élargissement significatif de son offre de produits Grand Public et Professionnels.

Automobile (44,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe au 30 septembre 2015) - Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires de l'activité Automobile a diminué de 11 % pour atteindre 96,3 millions d'euros contre 108,2 millions d'euros au 30 septembre 2014. La baisse du chiffre d'affaires de l'activité Automobile est principalement due à une diminution des ventes des produits d'ancienne génération et à une baisse de 24 % du chiffre d'affaires des solutions Grand Compte alors que les neuf contrats d'*Infotainment* n'ont pas encore atteint la phase de production de masse. Les ventes de solutions d'*Infotainment* bénéficient toutefois du démarrage d'un 4^{ème} contrat annoncé sur 3^{ème} trimestre 2015, dans le cadre duquel le Groupe fournit sa plateforme de télévision numérique automobile pour les Jeep commercialisées au Japon. Par ailleurs, la baisse des solutions Grand Compte est partiellement compensée par une augmentation des ventes des produits automobiles grand public, lesquelles ont été favorisées en France à la suite de la mise en place en juin 2015 de l'interdiction de l'utilisation de kits mains libres mobiles utilisant un casque (les produits du Groupe ne requièrent pas l'usage d'un casque). Par conséquent, la baisse du chiffre d'affaires a été plus faible que celle intervenue au 30 septembre 2014.

Objets Connectés (5,0 % du chiffre d'affaires total du Groupe au 30 septembre 2015) - Au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires de l'activité Objets Connectés a augmenté de 34,6 % pour atteindre 10,9 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au 30 septembre 2014, ce en raison de l'augmentation des ventes du casque Zik 2.

Coût des ventes et marge brute

Le coût des ventes a augmenté de 49,2 %, passant de 77,7 millions d'euros au 30 septembre 2014 à 115,9 millions d'euros au 30 septembre 2015. L'augmentation du coût des ventes sur cette période est principalement attribuable à l'augmentation des ventes couplée à l'appréciation du dollar américain, dans lequel le Groupe supporte la majorité de ses coûts.

La marge brute (coût de ventes en pourcentage du chiffre d'affaires) représentait 46,9 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2015, contre 52,5 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2014. La diminution du pourcentage du chiffre d'affaires de la marge brute est principalement due à l'appréciation du dollar américain et à une légère baisse de la marge applicable aux appareils plug and play de l'activité Automobile. L'activité Drones du Groupe a bénéficié de la marge brute la plus élevée.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 19,3 % pour atteindre 106,4 millions d'euros au 30 septembre 2015, contre 89,2 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'augmentation des charges opérationnelles courantes est

principalement due à une augmentation des coûts de marketing liés à la montée en puissance de l'activité Drones Grand Public et à l'arrêt progressif des programmes R&D automobile capitalisés.

Frais de recherche et de développement

Au 30 septembre 2015, les frais de recherche et développement du Groupe ont augmenté de 17,1 % pour atteindre 43,8 millions d'euros contre 37,4 millions d'euros au 30 septembre 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à l'arrêt progressif des programmes R&D automobile capitalisés et à la réaffectation au sein des programmes de développement des drones d'ingénieurs jusqu'à présent affectés aux programmes R&D automobile capitalisés.

Frais commerciaux

Au 30 septembre 2015, les frais commerciaux du Groupe ont augmenté de 20,1 % pour atteindre 36,7 millions d'euros contre 30,4 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'augmentation des frais commerciaux reflète également la montée en puissance de l'activité Drones Grand Public et des budgets marketing associés plus élevés, ainsi que le développement des équipes de vente de Drones Professionnels

Frais généraux

Au 30 septembre 2015, les frais généraux du Groupe sont en hausse de 29,5 % et atteignent 14,5 millions d'euros contre 11,2 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'évolution des frais généraux reflète principalement le développement des Drones Grand Public, ainsi qu'une augmentation des effectifs au sein des filiales européennes et américaines du Groupe.

Frais de production et qualité

Au 30 septembre 2015, les frais de production et qualité du Groupe ont augmenté de 11,8 % pour atteindre 11,4 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros au 30 septembre 2014. L'augmentation des frais de production et qualité reflète principalement l'augmentation des ventes de Drones Professionnels avec les lancements de nouveaux drones.

Résultat opérationnel courant

En conséquence, au 30 septembre 2015, le résultat opérationnel courant a diminué de 11,7 % pour une perte de 3,7 millions d'euros contre une perte de 3,3 millions d'euros au 30 septembre 2014.

Résultat financier

Le résultat financier diminue pour atteindre 0,2 million d'euros au 30 septembre 2015 contre 1,2 million d'euros au 30 septembre 2014.

Impôts

Le montant des impôts a diminué pour atteindre 0,1 million d'euros au 30 septembre 2015 contre 2,9 millions d'euros au 30 septembre 2014, cette diminution est principalement due à la reconnaissance d'impôt différé lié au report d'impôt déficitaire aux Etats-Unis.

7.5. Trésorerie et ressource en capital

Au 30 septembre 2015, la position de trésorerie du Groupe, incluant d'autres actifs financiers, s'élevait à 44,9 millions d'euros. Les activités du Groupe ont été financées principalement par des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et par des emprunts à court (à hauteur de 1,2 millions d'euros) et à long terme (à hauteur de 11,9 millions d'euros) principalement issus du tirage sur le nouveau crédit syndiqué mis en place le 24 juillet 2015 pour un montant global de 50 millions d'euros.

Le Groupe estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles seront suffisants pour faire face à ses besoins en fonds de roulement et à ses dépenses d'investissement au cours des 12 prochains mois. Les dépenses d'investissement futures du Groupe pourraient différer de manière importante de celles actuellement prévues et dépendront de nombreux facteurs, y compris le taux de croissance du chiffre d'affaires, le calendrier et l'ampleur des dépenses relatives aux efforts de recherche et développement et autres initiatives opérationnelles, l'extension des ventes et du marketing, le calendrier de lancement de nouveaux produits, l'acceptation des produits du Groupe par le marché et la conjoncture économique.

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidés du Groupe aux 30 septembre 2014 et 2015.

(En millions d'euros)	Neuf mois clos au 30 septembre	
	2014	2015
Flux opérationnel		
Résultat de la période	-5,8	-2,9
Quote-part résultat MEE	0	0,1
Amortissements et dépréciations	10,1	12,1
Plus et moins-values de cessions	—	—
Réévaluation de la participation antérieurement mise en équivalence	-0,7	-3,2
Charges d'impôts	2,9	0,1
Coût des paiements fondés sur des actions ⁽²⁾	2,0	2,6
Coût de l'endettement financier net	-0,7	0,1
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	7,9	8,8
Variation du besoin en fonds de roulement	-6,9	-24,4
Impôt payé	-0,5	-3,0
TRESORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)	0,5	-18,6
Flux d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-12,5	-10
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise	0,2	-1,6
Acquisitions d'immobilisations financières	-2,7	-3,9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	—	—
Cessions de filiales nettes de trésorerie cédée	—	—
Cessions d'immobilisations financières	0,1	0,1
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-14,9	-15,5
Flux de financement		
Apports en fonds propres ⁽¹⁾	0,5	1,9
Dividendes versés	—	—
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	—	11,4
Autres financements	—	—
Trésorerie placée à plus de 3 mois	16,9	6,4
Coût de l'endettement financier net	0,7	-0,1
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	-5,1	-10,7
Remboursement des autres financements	—	—
Achats d'actions propres	-0,2	-2,9
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	12,8	6,0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (D = A+B+C)	-1,5	-28,0
Différence de change nette	2,9	2,6
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	54,3	70,3
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	55,7	45,0

(1) Augmentation de capital par exercice d'options.

(2) Dont 1,9 millions d'euros correspondant à la charge IFRS II à payer pour senseFly au 30 septembre 2015.

La variation des flux de trésorerie consolidés du Groupe aux 30 septembre 2014 et 2015, est décrite ci-après.

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Au 30 septembre 2015, la trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'élevait à -18,6 millions d'euros contre 0,5 million d'euros au 30 septembre 2014. Cette diminution résulte principalement de la variation du fonds de roulement, elle-même résultant principalement d'une augmentation des stocks en raison du lancement légèrement décalé des produits MiniDrones du Groupe en septembre 2015 contre juillet 2014.

Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement

Au 30 septembre 2015, la trésorerie utilisée par les opérations d'investissement a légèrement augmenté pour atteindre 15,5 millions d'euros contre 14,9 millions d'euros au 30 septembre 2014. Cette évolution est principalement attribuable à une augmentation des investissements financiers à long terme (y compris un prêt à Eos Innovation d'environ 2 millions d'euros et l'acquisition d'une participation minoritaire dans Iconem pour 1,4 millions d'euros). Les investissements de la période de neuf mois ont été couverts par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Trésorerie utilisée par les opérations de financement

Au 30 septembre 2015, la trésorerie utilisée par les opérations de financement a diminué de 53,1 % pour atteindre 6,0 millions d'euros contre 12,8 millions d'euros au 30 septembre 2014, cette baisse résultant principalement du programme de rachat d'actions de 3,0 millions d'euros ainsi que du remboursement de dettes financières à court terme d'un montant de 10,7 millions d'euros au 30 septembre 2015 contre 5,1 millions d'euros au 30 septembre 2014.

Dettes envers les établissements de crédit

Facilités à court terme

Le Groupe bénéficie de lignes de découvert autorisé et de crédit documentaire import auprès des banques Palatine, HSBC, BNP Paribas et Crédit Agricole Ile-de-France pour un montant total de 14,3 millions d'euros au 30 septembre 2015 pour lui permettre d'absorber tout ou partie des fluctuations temporaires de sa trésorerie.

Ces autorisations de découvert ne comportent de clause de défaut ou d'exigibilité spécifique. Au 30 septembre 2015, aucun montant n'a été tiré au titre de ces lignes.

Convention de crédit

La Société a mis en place, le 24 juillet 2015, un nouveau crédit syndiqué pour un montant global de 50 millions d'euros utilisable par tirage, pour financer ses opérations de croissance externe. Ce contrat est à échéance du 20 juin 2022, et le taux d'intérêt applicable est indexé sur l'Euribor 3 mois. Au 30 septembre 2015, la Société avait procédé à un premier tirage sur cette ligne de ce crédit à hauteur de 11,2 millions d'euros. Dans le cadre de la mise en place de ce crédit syndiqué, les covenants suivants doivent être respectés :

- un ratio de levier (dettes financières nettes/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 1,00x à chaque date de clôture annuelle ;
- une trésorerie brute, telle que figurant dans les états financiers trimestriels, d'un montant minimum de 20 millions d'euros ; et
- un EBITDA consolidé au 31 décembre 2015 supérieur à 12 million d'euros.

La Société a mis fin à ses précédents contrats de couverture et a mis en place un nouveau contrat de couverture du risque de taux lié aux fluctuations de l'Euribor 3 mois. Le 1er tirage susvisé a été entièrement couvert à un taux fixe de 0,64 % jusqu'à son échéance en juin 2022. La Société a appliqué la comptabilité de couverture à compter du 30 septembre 2015 à l'égard de cet instrument.

7.6. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Groupe sont principalement liées à la capitalisation de la recherche et développement, à l'acquisition de sociétés et à l'achat d'équipements. Actuellement, le Groupe n'est pas tenu par un engagement significatif de dépenses d'investissement. Le lecteur est invité à se reporter à la Section 4.2 de la présente Actualisation pour une description des investissements du Groupe.

7.7. Engagements hors bilan

Pendant les périodes présentées, le Groupe n'a pas eu de relations avec des entités non-consolidées ou des partenaires financiers, tels que des entités de financement structuré ou des entités ad hoc, qui auraient été établies dans le but de faciliter des engagements hors bilan. Le lecteur est invité à se reporter à la Section 3.3.5 de la présente Actualisation pour une description des principaux engagements hors bilan du Groupe au 30 septembre 2015.

VIII. Recherche & Développement

8.1. Stratégie et organisation de la R&D

Les activités de Recherche et Développement du Groupe sont un élément clé, facteur d'avantage concurrentiel, de flexibilité, d'économie de coûts et d'indépendance technologique du Groupe.

8.1.1. Stratégie et process d'innovation

Fort d'une équipe de plus de cinq cent ingénieurs formés dans les plus prestigieuses écoles françaises et étrangères (École Supérieure d'Électricité, École Nationale Supérieure des Télécommunications, École Centrale des Arts et Manufactures, École Polytechnique, Georgia Tech, Stanford University, etc.), le Groupe maîtrise verticalement l'ensemble des technologies nécessaires à la réalisation de ses produits.

8.1.2. Organisation de la R&D

La R&D est organisée par segments d'activité :

- Drones Grand Public
- Drones Professionnels
- Automobile Grand Public
- Automobile Grand Comptes
- Objets Connectés
- Autres (optique)

Chaque domaine d'activité se concentre sur des développements produits spécifiques gérés par des chefs de projets qui dirigent leurs équipes.

Des expertises transversales, propres à chaque segment, appuient le développement des produits : la conception mécanique et le design industriel ou encore le développement du cœur du logiciel.

La répartition des dépenses de R&D par segment d'activité a évolué ainsi :

Au 30 septembre (9 mois)	2014	2015
Chiffre d'affaires consolidé du Groupe en M€	163,5	218,1
% des dépenses R&D Drones	23,0%	48,5%
% des dépenses R&D Automobile	60,3%	39,7%
% des dépenses R&D Objet connectés	13,2%	8,2%
% des dépenses R&D Autre	3,5%	3,6%

Les informations spécifiques concernant les technologies du Groupe sont étayées dans le Document de Référence.

8.2. Propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe protège certaines de ses inventions par la voie de brevets. Par ailleurs, les logiciels développés en interne bénéficient, à la condition d'être originaux, de la protection au titre du droit d'auteur. Les noms des produits font l'objet de dépôt de marque.

Le Groupe peut également être amené à protéger son savoir-faire par des mesures protégeant la confidentialité de ses connaissances techniques (par exemple, via des accords de confidentialité avec ses partenaires techniques et commerciaux).

La protection du Groupe contre le pillage de sa technologie par des concurrents est, dans une certaine mesure, de facto assurée par l'avance technologique dont le Groupe dispose par son effort permanent de recherche et développement et la conception de nouveaux produits.

La Société est titulaire de marques verbales et figuratives Parrot et du logo Parrot et/ou a effectué des demandes d'enregistrement dans les classes 09, 38 et 42 en France, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse, en Islande, aux Etats-Unis, au Canada et plus largement à l'International dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe distribue ses produits : en Amérique Centrale et du Sud (notamment au Mexique, en Colombie, au Brésil, au Venezuela et au Guatemala), en Asie (Chine, Japon, Hong Kong, Taiwan, Singapour), en Israël, en Turquie, en Egypte, au Koweït, aux Emirats Arabes Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Inde.

Les noms des produits Parrot et ses trois activités (drones, automobile, objets connectés) font pour la plupart l'objet de dépôt de marques (verbales et ou figuratives dans les pays appropriés et dans les classes concernées).

En sa qualité de membre du Bluetooth SIG, le Groupe bénéficie d'une licence d'utilisation de la marque "Bluetooth" lui permettant notamment de l'apposer sur ceux de ses produits répondant à la norme Bluetooth et validés conformément au processus établi par le Bluetooth SIG. Le Groupe est également membre de la Wifi Alliance et bénéficie à ce titre de la licence d'utilisation de la marque Wifi ainsi que de nombreuses licences d'utilisation des marques appartenant à ses partenaires techniques et/ou commerciaux.

8.2.1. Brevets

Conscient que les brevets sont un outil permettant de valoriser, défendre et maintenir ses avancées technologiques, le Groupe encourage fortement ses équipes de Recherche et Développement à concevoir des technologies innovantes, pertinentes susceptibles d'être brevetées pour les produits qu'elle développe. Ainsi, la brevetabilité éventuelle de toute nouvelle technologie est examinée avec grand intérêt en s'appuyant sur l'expertise de conseils en propriété industrielle.

Depuis 1997, le Groupe a déposé une cinquantaine de brevet en France et la plupart de ces demandes de brevet font l'objet d'extensions internationales, en Europe (brevets couvrant certains pays européens), aux États-Unis, en Chine, ou encore au Japon. Ses brevets concernent tous les domaines d'activités de Parrot et concernent les équipements, les logiciels, des applications spécifiques ou encore le design. Le Groupe détient notamment des brevets dans le traitement du signal, l'acoustique numérique, la vidéo. A partir de 2010 de nombreux brevets ont également été déposés dans le domaine des drones concernant notamment les procédés de contrôle, de pilotage, de transmission et de reconnaissance.

En 2014, le Groupe a déposé 24 nouveaux brevets en France. La plupart de ces demandes de brevet font l'objet d'extensions internationales en Europe, aux États-Unis, en Chine ou encore au Japon.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et la date de la présente Actualisation, le Groupe a déposé 15 nouveaux brevets et une dizaine d'autres sont actuellement en préparation, pour l'essentiel dans les drones.

8.2.2. Dessins et modèles

Le Groupe a procédé au dépôt de plusieurs modèles communautaires destinés à protéger l'apparence de certains de ses produits, notamment un système de téléphonie mains-libres (kits mains-libres, oreillettes et micro pour un kit deux roues), des enceintes sans-fil, des écrans sans-fil, un autoradio et une façade d'autoradio, en particulier le Parrot ASTEROID déposé depuis 2009 ainsi que les autres produits de la gamme ASTEROID. Les dessins et modèles de l'AR.Drone, du Bebop, des Parrot MINIDRONES (Parrot MINDRONES ROLLING SPIDER et JUMPING SUMO) et leurs accessoires (Parrot SKYCONTROLLER) ou encore des gammes Flower Power sont également déposés en France et parfois étendus à l'étranger et notamment aux États-Unis, en Chine et au Japon.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et la date de la présente Actualisation, 21 marques et 62 modèles ont été déposés par le Groupe dans le monde entier contre 75 marques et 42 modèles pour l'année 2014.

IX. Informations sur les tendances

9.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date de l'Actualisation

Néant.

9.2. Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours

Depuis deux ans, le Groupe a poursuivi principalement les deux objectifs suivants :

- assurer la transition de son offre commerciale Automobile vers des solutions complètes d'*Infotainment*, dans le prolongement des choix stratégiques opérés par le Groupe dès l'exercice 2010; et
- construire une position commerciale forte sur les marchés des Drones Grand Public et des Drones Professionnels, dans le cadre du développement rapide du Groupe sur ces marchés en expansion rapide.

Au cours de l'exercice 2015, cette stratégie a conduit le Groupe à réorganiser ses activités, avec la filialisation de sa branche d'activité "Automobile" au sein de sa filiale Parrot Automotive et la filialisation de sa branche d'activité "Drone/Objets Connectés" au sein de sa filiale Parrot Drones (se reporter également au Chapitre VI de la présente Actualisation).

Depuis deux ans, le Groupe s'est fixé comme objectif financier de maintenir l'équilibre de l'exploitation.

Dans un contexte concurrentiel caractérisé par la création et le développement de nombreuses sociétés dans le domaine des Drones Grand Public et des Drones Professionnels, le Groupe a notamment décidé de :

- poursuivre une stratégie ambitieuse en matière d'innovation et de technologie ;
- maintenir une position de leader reconnu sur le marché des Drones Grand Public ;
- poursuivre son développement rapide sur le marché des Drones Professionnels ; et
- poursuivre une stratégie de croissance externe sur le marché des Drones Professionnels.

Cette stratégie, décrite à la Section 5.3 de la présente Actualisation, se traduit par :

- le renforcement du bureau d'études du Groupe, afin de mettre en œuvre un plan de recherches et développements ambitieux et fortement innovant ;
- l'objectif de marge brute d'au moins 50% pour les nouveaux produits lancés par le Groupe ;
- des moyens humains et financiers supplémentaires dans le domaine du marketing, avec pour objectif notamment de se doter de nouvelles compétences et de budgets en ligne avec le volume d'activité attendue ;
- des moyens humains et financiers supplémentaires afin d'augmenter les ventes en ligne propres sur le site www.parrot.com ;
- la mise en place d'une organisation optimisée dans le domaine des services après vente et de la qualité ;
- le développement des ressources commerciales afin d'assurer l'extension du réseau de revendeurs en ligne et traditionnels de Drones Grand Public et le développement des canaux de distribution des Drones Professionnels ;
- l'accélération de l'intégration des offres dans le domaine des Drones Professionnels, et dans l'élaboration et la commercialisation de nouveaux services, avec pour objectif que les Drones Professionnels représentent une part croissante du chiffre d'affaires du Groupe ; et
- la poursuite des opérations de croissance externe dans le secteur des Drones Professionnels, visant notamment à enrichir l'offre technologique, acquérir de nouvelles compétences métiers et accélérer la constitution d'une offre commerciale unique dans les domaines de la cartographie, de l'agriculture et de l'inspection/surveillance.

La mise en œuvre de cette stratégie privilégie l'investissement destiné à la croissance de l'activité et à la consolidation d'un acteur majeur dans le domaine des drones civils, avec pour objectif à trois ans de renforcer encore la structure du Groupe, de poursuivre l'accroissement de la part du chiffre d'affaires du Groupe représentée par les activités Drones, et de retrouver une marge opérationnelle conforme au modèle de développement du Groupe conciliant croissance pérenne et rentabilité.

X. Prévisions

10.1. Prévisions pour l'exercice 2015

10.1.1. Hypothèses

Les prévisions présentées ci-après ont été élaborées selon les méthodes comptables conformes à celles suivies par le Groupe pour l'établissement des informations historiques et sur un périmètre de consolidation sans changement par rapport au 30 septembre 2015 (à l'exclusion des effets de la prise de participation majoritaire dans le capital de la société MicaSense et minoritaire dans celui de la société Iconem).

Les principales hypothèses sur lesquelles sont établies ces prévisions sont les suivantes :

- Données macro-économiques
 - Conjoncture économique mondiale stable
 - Taux de change : 1,12 dollar américain pour 1,00 euros et 1,09 francs suisse pour 1,00 euro
 - Absence d'évènement majeur pouvant entraîner la perturbation des ventes de fin d'année en Europe, en Asie et aux Etats-Unis.
- Chiffre d'affaires
 - Poursuite du lancement de la nouvelle gamme des mini-drones, lancement du Bebop 2 et du Zik 3 et succès commercial de ces nouveaux produits
 - Référencement des produits auprès de nouveaux revendeurs aux Etats Unis (Target, AT&T)
 - Forte saisonnalité au quatrième trimestre de l'année civile en lien notamment avec le Black Friday et Noël
- Marge Brute
 - Evolution du taux de marge brute conforme avec l'évolution du mix produit et intégrant donc une proportion supérieure à la moyenne annuelle de produits grand public
- Frais opérationnels
 - Renforcement du bureau d'études du Groupe
 - Frais marketing en lien avec les ambitions commerciales de fin d'année
 - Frais généraux maîtrisés
- Autres charges et produits opérationnels
 - Absence de changement significatif résultant de la survenance de l'un ou de plusieurs facteurs de risques décrits au Chapitre III de la présente Actualisation, et en particulier absence d'évolution significative des procédures contentieuses en cours (voir les sections 3.4.1.1 et 14.4 de la présente Actualisation).

10.1.2. Prévisions

Tout en restant prudent compte tenu notamment de la forte saisonnalité de ses activités au cours de la période des fêtes de fin d'année, et sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe a pour objectif pour l'exercice 2015 :

- une croissance minimum du chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 31% par rapport au quatrième trimestre 2014, soit un chiffre d'affaires trimestriel de plus de 105 M€, et une croissance annuelle du chiffre d'affaires annuel d'au moins 33%, soit un chiffre d'affaires annuel d'au moins 324 M€ ; et
- un résultat opérationnel courant autour de l'équilibre.

Les prévisions données ci-dessus sont fondées sur des hypothèses, données et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente Actualisation. Ces hypothèses, données et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel ou réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à ce jour. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre IV "Facteurs de Risques" du Document de Référence et au Chapitre III "Facteurs de Risques" de la présente Actualisation est susceptible d'avoir un impact sur la capacité du Groupe à réaliser ses prévisions. Le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions visées ci-dessus.

10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG Audit IS
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de € 200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant de la société Parrot incluses dans la partie 10.1 de l'actualisation du document de référence.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société Parrot. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Parrot.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, d'actions ou de titres de créance de valeur nominale unitaire inférieure à 100 000 € de la société Parrot S.A. en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La Défense, le 13 novembre 2015

Les Commissaires aux Comptes
KPMG Audit IS, Eric Lefebvre

ERNST & YOUNG et Autres, Pierre Jouanne

XI. Organe d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

11.1. Conseil d'administration

■ Composition du Conseil d'administration

A la date de la présente Actualisation, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Henri SEYDOUX, Président Directeur Général
- Monsieur Jean-Marie PAINVIN, Administrateur
- Monsieur Edward PLANCHON, Administrateur
- Monsieur Olivier LEGRAIN, Administrateur indépendant
- Monsieur Geoffroy ROUX DE BEZIEUX, Administrateur indépendant
- Monsieur Jean-Yves HELMER, Administrateur indépendant
- Monsieur Stéphane MARIE, Administrateur indépendant
- Madame Natalie RASTOIN, Administrateur indépendant
- Madame Marie EKELAND, Administrateur indépendant

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015 a renouvelé les mandats de Messieurs Henri Seydoux, Jean-Marie Painvin et Stéphane Marie pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Messieurs Olivier Legrain, Geoffroy Roux de Bézieux, Stéphane Marie et Jean-Yves Helmer ainsi que Mesdames Natalie Rastoin et Marie Ekeland sont considérés comme administrateurs indépendants au regard des critères définis par le Code de gouvernance MiddleNext.

11.1.1. Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la Société :

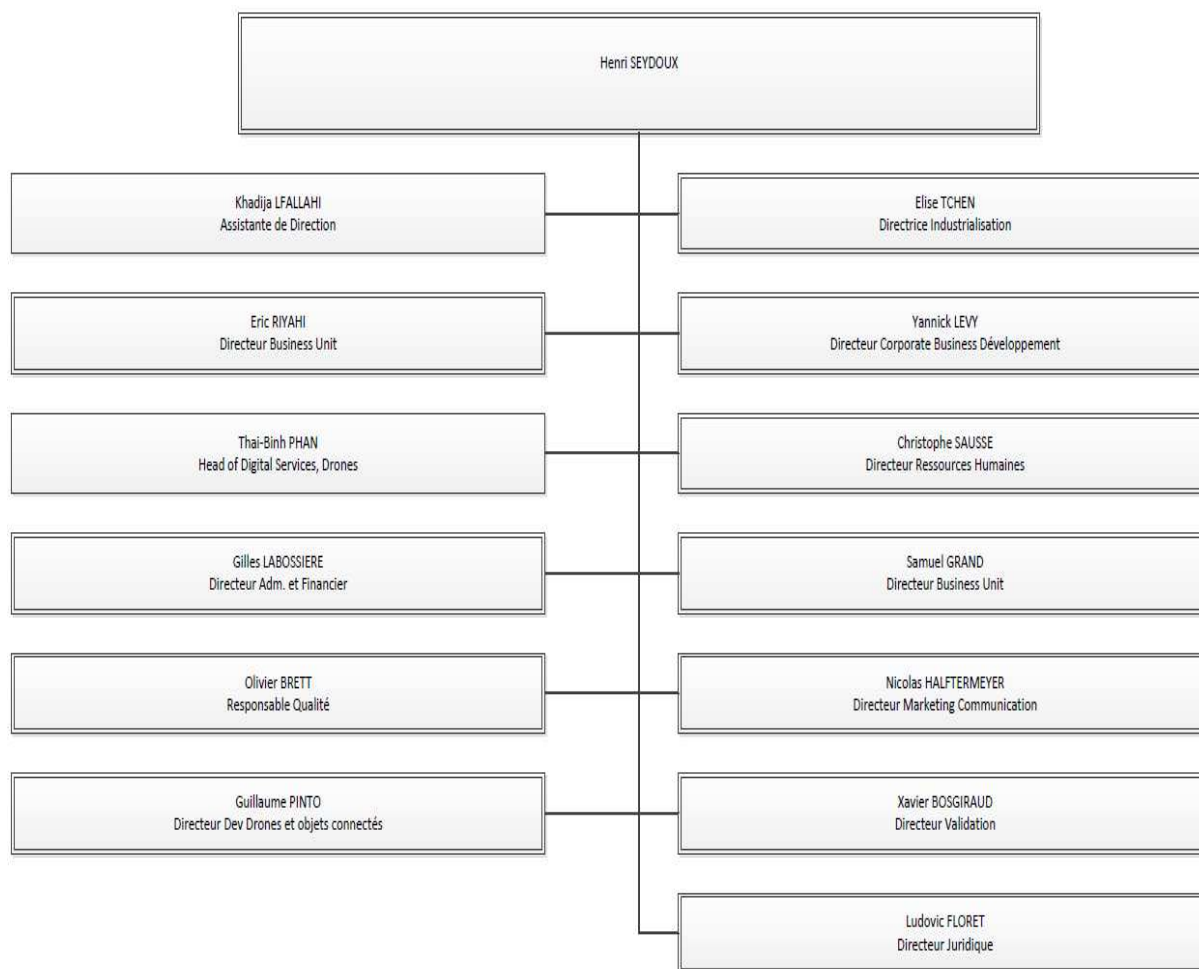
- il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société, à l'exception de Monsieur Henri Seydoux et Monsieur Jean-Marie Painvin qui ont un lien de parenté (beaux-frères) ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

XII. Ressources humaines

12.1. Présentation générale

12.1.1. Organigramme du Groupe

A la date de la présente Actualisation, l'organigramme des directions du Groupe est le suivant :



12.1.2. Effectifs

Au 30 septembre 2015, le Groupe employait 978 salariés (CDI, CDD, CAP). Le Groupe fait par ailleurs appel à 74 prestataires et intérimaires. En effet, afin d'optimiser ses capacités d'innovation et de bénéficier d'une certaine flexibilité, Parrot fait ponctuellement appel à des prestataires de service hautement spécialisés en ingénierie dans le domaine de la recherche et du développement.

12.2. Stock-options et attribution gratuite d'actions au profit des salariés du Groupe

■ Etats des options de souscription d'actions

En quantité d'option	2013	2014	2015 9 mois
Nombre d'options au 1er janvier	942 134	784 371	688 515
Options arrivées à échéance durant l'exercice précédent			
Options attribuées durant l'exercice	91 500	123 600	103 000
Options exercées durant l'exercice	-226 163	-144 070	-152 411
Options arrivées à échéance durant la période	-23 100	-75 386	-46 450
Nombres d'options à la clôture	784 371	688 515	592 654

La totalité des options de souscriptions exercées en 2014 est de 98 370 et de 120 111 au 30 septembre 2015.

■ Suivi historique des options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Date et nature du plan		Nombre d'options existantes au 31/12/14	Nombre attribuées au cours de la période	Nombre exercées sur la période	Nombre annulées ou rendues caduques	Nombre existantes au 30/09/2015
CA 12/02/09 : Stocks options	4 ans	-				-
CA 12/02/09 : Actions gratuites	2 ans	-				-
CA 14/05/09 : Stocks options	4 ans	-				-
CA 30/07/09 : Stocks options	4 ans	-				-
CA 12/11/09 : Stocks options	4 ans	-				-
CA 11/02/10 : Stocks options	4 ans	14 768		-9 768		5 000
CA 12/05/10 : Stocks options	4 ans	32 784		-20 230		12 554
CA 29/07/10 : Stocks options	4 ans	62 500		-62 500		0
CA 10/11/10 : Stocks options	4 ans	6 000		-1 000		5 000
CA 10/02/11 : Stocks options	4 ans	16 000		-7 500		8 500
CA 12/05/11 : Stocks options	4 ans	20 213		-13 913		6 300
CA 28/07/11 : Stocks options	7 ans	8 000		-5 000		3 000
CA 28/07/11 : Actions gratuites	2 ans	-				0
CA 10/11/11 : Stocks options	7 ans	67 000			-1000	66 000
CA 15/02/12 : Stocks options	7 ans	203 750		-200	-8750	194 800
CA 15/02/12 : Actions gratuites	2 ans	-				0
CA 12/05/12 : Stocks options	7 ans	20 800			-1000	19 800
CA 12/05/12 : Actions gratuites	2 ans	-				0
CA 28/07/12 : Actions gratuites	2 ans	-				0
CA 10/11/12 : Stocks options	7 ans	21 600				21 600
CA 10/11/12 : Actions gratuites	2 ans	-				0
CA 20/02/13 : Stocks options	7 ans	10 500				10 500
CA 20/02/13 : Actions gratuites	2 ans	23 700		-21 500	-2 200	0
CA 15/05/13 : Stocks options	7 ans	24 000				24 000
CA 15/05/13 : Actions gratuites	2 ans	13 300		-10 800	-2 500	0
CA 01/08/13 : Actions gratuites	3 ans	2 500				2 500
CA 15/11/13 : Actions gratuites	3 ans	17500			-3 500	14 000
CA 14/11/13 : Actions gratuites	3 ans	93 500				93 500
CA 01/03/14 : Actions gratuites	3 ans	25 700			-20 600	5 100
CA 01/10/14 : Actions gratuites	3 ans	4 400			-400	4 000
CA 01/03/15 : Actions gratuites	3 ans		101 500		-6 500	95 000
CA 01/07/15 : Actions gratuites	3 ans		1 500			1 500
Total 2015		688 515	103 000	-152 411	-46 450	592 654

■ Options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées

Lors des neufs premiers mois de l'exercice 2015, aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée. Un nombre de 10 750 d'options n'a pas été attribués et est donc caduque.

Lors des neufs premiers de l'exercice 2015, 103 000 actions gratuites ont été attribuées. Les 10 premiers salariés bénéficiaires sont les suivants :

Date d'attribution	Département	Fonction	Actions gratuites attribuée
1er mars	Validation	Directeur Validation	5 000
1er mars	Marketing	Directeur Marketing	5 000
1er mars	Autre	Directeur BU Varioptic	5 000
1er mars	Corporate	Directeur business developpement	5 000
1er mars	Achats	Directeur achats	5 000
1er mars	BU AUTO	Directeur des opérations	10 000
1er mars	Adm.Financiere	DAF	10 000
1er mars	Drones et Objets Connectés	Directeur Technique	10 000
1er mars	Industriel	Directeur industriel	10 000
1er mars	Drones et Objets Connectés	Directeur Technique	10 000

12.3. Accords de participation

La Société est assujettie à l'obligation de mise en place d'un accord de participation depuis l'exercice 2005.

À ce titre, un accord de participation a été signé le 2 mai 2006 entre la direction de la Société et la délégation unique du personnel et a notamment pour objet d'instituer une réserve spéciale de participation calculée selon la formule légale au profit des salariés de la Société et de définir les modalités de gestion des droits des salariés, la procédure suivant laquelle sont réglés les différends éventuels entre les parties ainsi que les modalités d'information individuelle et collective du personnel.

A la date de la publication de la présente Actualisation, le montant de la réserve spéciale de participation à distribuer est nul, comme en 2014.

XIII. Principaux actionnaires

13.1. Répartition du capital

Le tableau ci-après indique la répartition du capital et des droits de vote des principaux actionnaires de la Société au 6 novembre (i) avant exercice des titres donnant accès au capital de la Société (capital non dilué) et (ii) après exercice des titres donnant accès au capital de la Société (capital dilué).

Le nombre total d'actions de la Société susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des titres donnant accès au capital de la Société au 6 novembre 2015 est de 377 054, au titre des options de souscription d'actions, soit une dilution potentielle d'environ 3,00 % du capital de la Société ; traditionnellement la Société compense les émissions d'options de souscription d'actions par des annulations d'actions d'autocontrôle.

	Nombre d'actions de la Société détenues au 06/11/2015	% du capital	% droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG	Nombre d'actions de la Société détenues au 31/12/2014	% du capital	% droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG
Nombre d'actions (A)	12 553 774	100,00%	100,00%	100,00%	12 709 068	100,00%	100,00%	100,00%
Fondateur (B)								
Henri Seydoux (Horizon) ⁽²⁾	4 546 204	36,21%	36,21%	37,35%	4 546 204	35,77%	35,77%	37,47%
Sous-total Fondateur	4 546 204	36,21%	36,21%	37,35%	4 546 204	35,77%	35,77%	37,47%
Administrateurs (C)								
Jean Marie Painvain	100	0,00%	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%	0,00%
Edward Planchon	1	0,00%	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%	0,00%
Geoffroy Roux de Bézieux	732	0,01%	0,01%	0,01%	732	0,01%	0,01%	0,01%
Olivier Legrain	20	0,00%	0,00%	0,00%	20	0,00%	0,00%	0,00%
Jean-Yves Helmer	50	0,00%	0,00%	0,00%	50	0,00%	0,00%	0,00%
Stéphane Marie	1	0,00%	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%	0,00%
Natalie Rastoin	1 000	0,01%	0,01%	0,01%	1 000	0,01%	0,01%	0,01%
Marie Ekeland	27	0,00%	0,00%	0,00%	27	0,00%	0,00%	0,00%
Sous-total Administrateurs	1 931	0,02%	0,02%	0,02%	1 931	0,02%	0,02%	0,02%
Autres investisseurs déclarés (D)								
Covéa Finance ⁽³⁾	365 107	2,91%	2,91%	3,00%	635 738	5,00%	5,00%	5,24%
OJEJ ⁽⁴⁾	561 906	4,48%	4,48%	4,62%	561 906	4,42%	4,42%	4,63%
HG Vora Capital ⁽⁵⁾	1 307 000	10,41%	10,41%	10,74%	-	-	-	-
Sous-total investisseurs déclarés	2 234 013	17,80%	17,80%	18,35%	1 197 644	9,42%	9,42%	9,87%
Autocontrôle Parrot S.A. (E)	382 342	3,05%	3,05%	0,00%	575 870	4,53%	4,53%	0,00%
Part estimée du Flottant (A-B-C-D-E)	5 389 284	42,93%	42,93%	44,28%	6 387 419	50,26%	50,26%	52,64%

⁽¹⁾ Pourcentages de droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'Article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

⁽²⁾ Henri Seydoux contrôle la société Horizon. Il est également Président Directeur Général de la Société.

⁽³⁾ Le 30 juin 2015, la société Covéa Finance a déclaré détenir 365 107 actions PARROT représentant autant de droits de vote (déclaration AMF n°215C0952 en date du 2 juillet 2015).

⁽⁴⁾ Société détenue intégralement par Monsieur Jérôme Seydoux.

⁽⁵⁾ Le 24 septembre 2015, la société HG Vora Capital Management a déclaré détenir 1 255 000 actions PARROT représentant autant de droits de vote (déclaration AMF n°215C1334 en date du 25 septembre 2015).

	Nombre d'actions de la Société détenues au 31/12/2013	% du capital	% droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG	Nombre d'actions de la Société détenues au 31/12/2012	% du capital	% droits de vote théoriques ⁽¹⁾	% droits de vote exerçables en AG
Nombre d'actions (A)	12 655 293	100,00%	100,00%	100,00%	12 809 243	100,00%	100,00%	100,00%
Fondateur (B)								
Henri Seydoux (Horizon)	4 546 204	35,92%	35,92%	37,79%	4 546 204	35,49%	35,49%	37,28%
Sous-total Fondateur	4 546 204	35,92%	35,92%	37,79%	4 546 204	35,49%	35,49%	37,28%
Administrateurs (C)								
Jean Marie Painvain	100	0,00%	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%	0,00%
Edward Planchon	1	0,00%	0,00%	0,00%	5 183	0,04%	0,04%	0,04%
Geoffroy Roux de Bézieux	732	0,01%	0,01%	0,01%	732	0,01%	0,01%	0,01%
Olivier Legrain	20	0,00%	0,00%	0,00%	20	0,00%	0,00%	0,00%
Jean-Yves Helmer	50	0,00%	0,00%	0,00%	50	0,00%	0,00%	0,00%
Stéphane Marie	1	0,00%	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%	0,00%
Natalie Rastoin	1 000	0,01%	0,01%	0,01%	1 000	0,01%	0,01%	0,01%
Marie Ekeland	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Administrateurs	1 904	0,02%	0,02%	0,02%	7 086	0,06%	0,06%	0,06%
Autres investisseurs déclarés (D)								
Covéa Finance	914 305	7,22%	7,22%	7,60%	-	-	-	-
OJEJ	561 906	4,44%	4,44%	4,67%	-	-	-	-
Seventure Partner ⁽²⁾	-	-	-	-	288 512	2,25%	2,25%	2,37%
Sous-total investisseurs déclarés	1 476 211	11,66%	11,66%	12,27%	288 512	2,25%	2,25%	2,37%
Autocontrôle Parrot S.A. (E)	625 449	4,94%	4,94%	0,00%	614 941	4,80%	4,80%	0,00%
Part estimée du Flottant (A-B-C-D-E)	6 005 525	47,45%	47,45%	49,9%	7 352 500	57,40%	57,40%	60,3%

⁽¹⁾ Pourcentages de droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'Article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

⁽²⁾ Actions réparties sur divers FCPI.

13.2. Droit de vote

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015 a (i) décidé de ne pas instituer de droit de vote double au bénéfice des actionnaires visés au troisième alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, et (ii) confirmé en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la Société donne droit en Assemblée générale à une seule voix.

L'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce dispose : *"Dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, les droits de vote double prévus au premier alinéa sont de droit, sauf clause contraire des statuts adoptée postérieurement à la promulgation de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. Il en est de même pour le droit de vote double conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement en application du deuxième alinéa".*

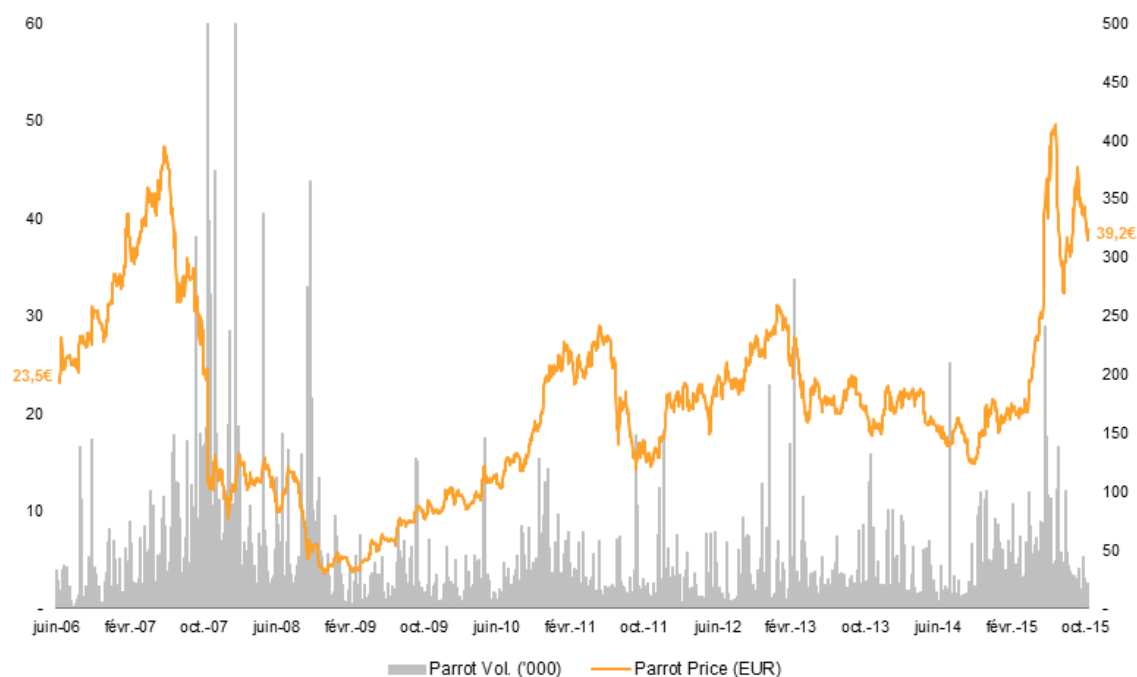
L'Assemblée générale a décidé en conséquence de modifier comme suit l'article 11 des statuts de la Société *"Droits et obligations attachés aux actions"* relatif au droit de vote attaché aux actions de la Société:

"Aux termes de la 15ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi n° 2014-384 en date du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce."

Le reste de l'article 11 des statuts de la Société demeure inchangé (se reporter à la Section 21.2 du Document de Référence).

13.3. Information sur l'évolution du cours de bourse

■ Evolution du cours de l'action Parrot de l'introduction en bourse (27 juin 2006) au 13 novembre 2015



Cours de clôture en euros Volume en nombre d'actions échangées	2013	2014	2015 (jusqu'au 13 novembre 2015)
Cours de clôture la plus élevée	31,05	22,81	49.6
Jour de volume le plus élevé	281 541	209 324	241 173
Cours de clôture la plus basse	17,72	14,80	18.3
Jour de volume le plus bas	1 829	1 383	4 468
Cours de clôture moyen annuel	22,69	19,28	31.0
Volume moyen annuel	20 650	18 482	34.6

XIV. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

14.1. Etats financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 septembre 2015

14.1.1. Compte de résultat consolidé intermédiaire

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/09/2015	30/09/2014
Chiffre d'affaires		218 092	163 500
Coût des ventes		(115 852)	(77 664)
Marge Brute		102 240	85 836
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>		46,9%	52,5%
Frais de recherche et de développement		(43 776)	(37 436)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		20,1%	22,9%
Frais commerciaux		(36 476)	(30 396)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		16,7%	18,6%
Frais généraux		(14 315)	(11 183)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		6,6%	6,8%
Production / Qualité		(11 411)	(10 168)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		5,2%	6,2%
Résultat opérationnel courant		(3 738)	(3 347)
<i>Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires</i>		-1,7%	-2,0%
Autres produits et charges opérationnels	5	745	(780)
Résultat opérationnel		(2 993)	(4 127)
<i>Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires</i>		-1,4%	-2,5%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	441	998
Coût de l'endettement financier brut	6	(516)	(338)
Coût de l'endettement financier net	6	(75)	659
Autres produits et charges financiers	6	314	572
Résultat financier		239	1 232
Quote-part du résultat dans les entreprises MEE		(131)	-
Impôt	7	(78)	(2 905)
Résultat Net		(2 963)	(5 800)
Part du Groupe		(3 947)	(5 544)
<i>Résultat Net - part du groupe en % du chiffre d'affaires</i>		-1,8%	-3,4%
Participations ne donnant pas le contrôle		985	(254)

	Note n°	30/09/2015	30/09/2014
		9 mois	9 mois
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		12 553 774	12 717 963
Résultat net de base par action (en euros)	17	-0,31	-0,44
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		12 553 774	12 717 963
Résultat net dilué par action (en euros)	17	-0,31	-0,44

14.1.2. Etat résumé du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net de la période	(2 963)	(5 800)
Ecarts de conversion	1 565	3 191
<i>Ecarts de conversion Groupe</i>	<i>1 281</i>	<i>3 178</i>
<i>Ecarts de conversion Hors Groupe</i>	<i>285</i>	<i>13</i>
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture	(138)	91
Variation des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel	-	-
Impôts	(274)	-
Autres éléments du résultat global	1 154	3 282
- non recyclables ultérieurement en Résultat Net	-	-
- recyclables ultérieurement en Résultat Net	1 154	3 282
Résultat global de la période	(1 809)	(2 517)
Part du Groupe	(3 078)	(2 275)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 269	(243)

14.1.3. Etat résumé de la situation financière

Actif				
<i>En milliers d'euros</i>		Note n°	30/09/2015	31/12/2014
Actifs non courants			115 110	100 505
Ecarts d'acquisition	8		48 300	39 952
Autres immobilisations incorporelles	9		41 925	43 181
Immobilisations corporelles	9		10 329	8 965
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11		819	-
Actifs financiers	12		7 368	6 315
Impôts différés actifs	7		6 370	2 093
Actifs courants			195 735	210 157
Stocks	13		48 735	31 788
Créances clients			63 364	62 629
Créances diverses			25 675	26 023
Autres actifs financiers courants	14		13 000	19 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14		44 960	70 338
Total Actif			310 845	310 663
Capitaux propres et passif				
<i>En milliers d'euros</i>		Note n°	30/09/2015	31/12/2014
Capitaux propres				
Capital social			1 914	1 944
Primes d'émission et d'apport			45 485	50 750
Réserves hors résultat de la période			110 500	130 939
Résultat de la période - part du groupe			(3 947)	(2 592)
Ecarts de conversion			4 060	2 772
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot SA			158 011	183 813
Participations ne donnant pas le contrôle			389	(880)
Passifs non courants			44 751	28 809
Dettes financières non courantes	20		11 882	5 189
Provisions pour retraites et engagements assimilés			2 934	2 587
Impôts différés passifs	7		264	60
Autres provisions non courantes			(0)	(0)
Autres dettes non courantes	18		29 671	20 974
Passifs courants			107 693	98 920
Dettes financières courantes	20		1 166	7 308
Provisions courantes	19		9 479	8 500
Dettes fournisseurs	18		50 719	61 209
Dettes d'impôt courant	18		3 762	2 126
Autres dettes courantes	18		42 567	19 777
Total Capitaux Propres et Passif			310 845	310 663

14.1.4. Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés au titre de la période intermédiaire

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014
Flux opérationnel		
Résultat de la période	(2 962)	(5 800)
Quote part du résultat de la société mise en équivalence	131	-
Amortissements et dépréciations	12 130	10 159
Plus et moins values de cessions	(1)	11
Plus-value liée à la réévaluation des titres de sociétés antérieurement comptabilisées en immobilisations financières	(3 209)	(704)
Charges d'impôts	78	2 905
Coût des paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾	2 558	2 006
Coût de l'endettement financier net	75	(659)
Capacité d'Autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 800	7 917
Variation du besoin en fonds de roulement	(24 381)	(6 923)
Impôt payé	(2 994)	(478)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	(18 574)	516
Flux d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 029)	(12 488)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise ⁽²⁾	(1 654)	186
Acquisitions d'actifs financiers	(3 873)	(2 670)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	-
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	-	-
Cessions d'immobilisations financières	96	92
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement (B)	(15 460)	(14 881)
Flux de financement		
Apports en fonds propres ⁽³⁾	1 940	481
Dividendes versés	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	11 385	-
Autres financements		
Trésorerie placée à + 3 mois	6 380	16 932
Coût de l'endettement financier net	(75)	659
Instruments de couverture de change		-
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	(10 713)	(5 083)
Remboursement des autres financements		
Ventes / (Achats) d'actions propres ⁽⁴⁾	(2 881)	(164)
Trésorerie utilisée par les opérations de financement (C)	6 036	12 826
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)	(27 999)	(1 539)
Incidence de la variation des cours des devises	2 622	2 928
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	70 338	54 263
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	44 960	55 652
(1) Dont 1.9 M€ de charge IFRS 2 <i>cash-settled</i> concernant les filiales senseFly, Pix4D et Airinov au 30/09/2015 et 0.3 M€ concernant la filiale senseFly au 30/09/2014.		
(2) Dont :		
Coût des titres décaissés sur la période pour Airinov.	(1 356)	
Trésorerie acquise Airinov	318	
Trésorerie acquise Parrot Shmates	10	
Complément de prix Varioptic payé en 2015	(627)	
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(1 654)	

- (3) Augmentation de capital par exercice d'options.
- (4) Voir Note 15 – Actions propres.

14.1.5. Etat résumé de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission et d'apport	Ecart de conversion	Actions Propres	Réserves consolidées Groupe	Total des Capitaux Propres	Participations	Total
Situation à fin décembre 2013	1 930	49 800	(1 093)	(12 263)	145 139	183 514	(611)	182 903
Résultat net de la période					(5 544)	(5 544)	(254)	(5 798)
Autres éléments du résultat global			3 178		91	3 269	13	3 282
Résultat global	-	-	3 178	-	(5 453)	(2 275)	(241)	(2 515)
Variations de capital (1)	14	471		(164)		322		322
Paielements fondés sur des actions					1 692	1 692		1 692
Options rachat titres					(2 876)	(2 876)		(2 876)
Situation à fin septembre 2014	1 939	50 272	2 085	(12 427)	138 502	180 376	(852)	179 524
Situation à fin décembre 2014	1 944	50 750	2 772	(12 424)	140 770	183 812	(880)	182 932
Résultat net de la période					(3 947)	(3 947)	985	(2 963)
Autres éléments du résultat global			1 281		(411)	869	285	1 154
Résultat global	-	-	1 281	-	(4 359)	(3 078)	1 269	(1 809)
Variations de capital (1)	(30)	(5 265)		4 237		(1 059)		(1 059)
Paielements fondés sur des actions					1 161	1 161		1 161
Options rachat titres (2)					(22 825)	(22 825)		(22 825)
Situation à fin septembre 2015	1 914	45 485	4 053	(8 187)	114 747	158 011	389	158 401

- (1) Les variations de capital au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2015 s'expliquent principalement par :
 - Une augmentation de capital par exercice d'options de 18 milliers d'euros avec une prime d'émission de 1 935 milliers d'euros.
 - Une réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues de 48 milliers d'euros avec une prime d'émission de 7 200 milliers d'euros. Cf. Note 16 – Capitaux propres et cf. Note 15 - Actions propres.
- (2) La variation d'options de rachat de titres s'explique par la revalorisation des engagements de rachat accordés aux actionnaires minoritaires de senseFly et de Pix4D et à la comptabilisation des engagements de rachat accordés en 2015 aux actionnaires minoritaires d'Airinov. Cf. Note 18 - Dettes courantes et non courantes.

14.1.6. Notes Annexes

NOTE 1 – La société

Les comptes intermédiaires consolidés résumés ci-joints présentent la situation financière et les opérations de la société PARROT S.A. et de ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Parrot est une société cotée française dont le siège social est situé à Paris.

Les comptes intermédiaires consolidés résumés au 30 septembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 novembre 2015. Ces comptes sont établis de manière exceptionnelle, dans le cadre de l'opération de capital réalisée par Parrot S.A. courant novembre 2015.

Les comptes intermédiaires consolidés résumés sont présentés en euros. Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2015 sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales édictées par l'IASB. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2015.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015 sont identiques à ceux utilisés pour la présentation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception de l'application, pour la première fois, des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne :

- IFRIC 21 : Taxes prélevées par une autorité publique. Cette interprétation prévoit la comptabilisation de ces charges quand naît l'obligation de les payer. Ainsi, la comptabilisation de ces charges ne peut plus être étalée dans

les comptes intermédiaires, sauf à ce que le fait générateur intervienne progressivement. L'effet de cette interprétation porte essentiellement sur la contribution à la C3S.

- Amendements IFRS 10, 11 et 12 : Dispositions transitoires ;
- Amendements aux IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27: Entités d'investissement ;
- Annual Improvements (cycle 2011-2013) : Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010- 2012 (publié le 12 décembre 2013).

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés. Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptés par l'Union Européenne au 30 septembre 2015 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et les obligations d'informations transitoires.

Conversion des états financiers

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe au 30 septembre 2014 et 2015 et sur les périodes de 9 mois closes au 30 septembre 2014 et 2015 sont les suivants :

Taux de clôture	30/09/2015	30/09/2014	Taux moyen	30/09/2015	30/09/2014
Dollar australien	0,627	0,692	Dollar australien	0,684	0,677
Franc suisse	0,916	0,829	Franc suisse	0,942	0,821
Yuan	0,140	0,129	Yuan	0,144	0,120
Euro	1,000	1,000	Euro	1,000	1,000
Livre Sterling	1,354	1,287	Livre Sterling	1,375	1,231
Dollar de Hong Kong	0,115	0,102	Dollar de Hong Kong	0,116	0,095
Yen	0,007	0,007	Yen	0,007	0,007
Dollar US	0,893	0,795	Dollar US	0,897	0,738

Estimations

La préparation des comptes intermédiaires consolidés résumés nécessite de la part de la direction l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des comptes intermédiaires consolidés résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relative aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NOTE 3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Parrot comprend 19 sociétés. Les variations de périmètre qui ont eu lieu lors des trois premiers trimestres 2015 sont :

- Parrot Automotive S.A.S., filiale détenue à 100% par Parrot SA et intégrée globalement, créée dans le cadre de la filialisation de la branche OEM Automotive ;
- Parrot Automotive Asia Pacific Ltd, filiale détenue à 100% par Parrot Automotive S.A.S. Ltd et intégrée globalement, créée dans le cadre de la filialisation de la branche OEM Automotive ;
- Parrot Automotive Shenzhen, filiale détenue à 100% par Parrot Automotive Asia Pacific Ltd et intégrée globalement, créée dans le cadre de la filialisation de la branche OEM Automotive ;
- Pix4D Inc., filiale détenue à 100% par Pix4D SA et intégrée globalement, créée en février 2015 ;
- Parrot Shmates S.A.S., filiale créée en juillet 2015 et détenue à 80% par Parrot SA et intégrée globalement ;
- Airinov S.A.S., filiale détenues par Parrot S.A. à hauteur de 59% et intégrée globalement depuis le 1^{er} août 2015, cf. note 10 – Regroupement d'entreprises ;
- EOS Innovation, participation à hauteur de 49% de Parrot SA mise en équivalence depuis le 1^{er} août 2015, cf. note 11 – Entreprises mises en équivalence.

Le projet de filialisation des activités Drones (grand public et professionnel) est en cours. Ce projet est réalisé sous le régime juridique des scissions et a été soumis à l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 6 novembre 2015. L'activité Objets connectés, qui abrite principalement le laboratoire de recherche à long terme du Groupe, sera également intégrée à cette nouvelle société Parrot Drones.

La liste et les méthodes de consolidation y afférant sont :

30/09/2015				
Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt	Mode d'intégration
Société mère				
Parrot S.A.	174, Quai de Jemmapes 75010 Paris	France		
Filiales consolidées				
Airinov S.A.S.	48, rue René Clair 75899 Paris 18	France	59%	IG
Chez Parrot SARL	30-34 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris	France	100%	IG
Parrot Automotive S.A.S.	174, Quai de Jemmapes 75010 Paris	France	100%	IG
Parrot Shmates S.A.S.	174, Quai de Jemmapes 75010 Paris	France	80%	IG
Parrot Iberia SL.	Calle Ulises, 108, 28043 Madrid	Espagne	100%	IG
Parrot Inc.	3000 Town Center Ste 2340 Southfield, MI 48075	Etats-Unis	100%	IG
Pix4D Inc.	150 Post street, Suite 650 San Francisco, CA 94108	Etats-Unis	56%	IG
Parrot Italia Srl.	Via Lattanzio 23 20123 Milan	Italie	100%	IG
Parrot Gmbh.	Leopoldstrasse 254 80807 München	Allemagne	100%	IG
Parrot UK Ltd	Unit 1, 20 Avenue Road, Aston, Birmingham B6 4DY	Royaume Uni	100%	IG
Parrot Asia Pacific Ltd.	Suite 930, 9/F Ocean Drive 5 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon Hong Kong	Hong Kong	100%	IG
Parrot Automotive Asia Pacific Ltd. (filiale de Parrot Automotive S.A.S.)	Suite 930, 9/F Ocean Drive 5 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon Hong Kong	Hong Kong	100%	IG
Parrot Shenzhen (filiale de Parrot Asia Pacific Ltd.)	Room 1501-1503, Centres Commerce Building, 88 Fuhua Yi Road, Futian Centers District, Shenzhen	Chine	100%	IG
Parrot Automotive Shenzhen (filiale de Parrot Automotive Asia Pacific Ltd.)	Room 1501-1503, Centres Commerce Building, 88 Fuhua Yi Road, Futian Centers District, Shenzhen	Chine	100%	IG
Parrot Japan KK	PMC Building 1-23-5 Higashi-Azabu, Minato-ku, Tokyo	Japon	100%	IG
Parrot Anz Ltd Limited	68 72 York street South Melbourne Victoria 3205	Australie	100%	IG
SenseFly	Route de Genève 38 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	Suisse	62%	IG
Pix4D	EPFL Innovation Park Building D, 1015 Lausanne	Suisse	56%	iG
EOS Innovation	7, rue Montespan 91000 Evry	France	49%	MEE

Au 31 décembre 2014, le périmètre était constitué de Parrot SA et de 12 filiales.

NOTE 4 – Informations sectorielles

L'activité de Parrot est organisée selon 4 secteurs opérationnels :

- **Drones** : regroupement au sein d'une même BU des activités Drones Parrot et Drones professionnels ;
- **Automotive** : regroupement des activités Automotive Retail (ligne des produits Car Kits et Plug and Play) et l'activité Automotive Grands Comptes ;
- **Objets connectés** : produits Audio et autres objets connectés ;
- **Autres** : activité Varioptic, spécialisée en optique.

L'activité Plug & Play est reclassée de la BU Objets connectés à la BU Automotive depuis le 1^{er} janvier 2015

Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces quatre secteurs utilisés par le Principal Décideur Opérationnel pour apprécier les performances sectorielles, à savoir le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant et décider de l'affectation des ressources.

Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées et décrites dans ces états financiers consolidés.

Compte de résultat au 30/09/2015 et 30/09/2014

En milliers d'euros	Automotive	Drones	Objets connectés	Autres	30/09/2015
Chiffre d'affaires	96 306	109 423	10 943	1 420	218 092
<i>En % du CA du groupe</i>	<i>44%</i>	<i>50%</i>	<i>5%</i>	<i>1%</i>	<i>100%</i>
Résultat opérationnel courant	7 500	(5 084)	(3 813)	(2 342)	(3 738)

En milliers d'euros	Automotive	Drones	Objets connectés	Autres	30/09/2014
Chiffre d'affaires	108 208	45 819	8 113	1 360	163 500
<i>En % du CA du groupe</i>	<i>66%</i>	<i>28%</i>	<i>5%</i>	<i>1%</i>	<i>100%</i>
Résultat opérationnel courant	3 362	242	(5 491)	(1 459)	(3 347)

Au 30 septembre 2014, la présentation de l'information sectorielle comprend le reclassement de l'activité Plug & Play du secteur opérationnel Objets connectés au secteur opérationnel Automotive.

Etat de la situation financière au 30/09/2015 et 31/12/2014

en milliers d'euros	Automotive	Drones	Objets connectés	Autres	Non Alloué	31/12/2014
Actifs non courants	72 756	23 326	1 133	72	3 216	100 505
Ecarts d'acquisition	36 327	3 624	-	-	-	39 952
Autres immobilisations incorporelles	31 464	11 717	-	-	-	43 181
Immobilisations corporelles	4 964	3 050	879	72	-	8 965
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	-	4 935	254	-	1 123	6 312
Impôts différés actifs	-	-	-	-	2 093	2 093
Actifs courants	66 693	40 973	11 810	964	89 717	210 157
Stocks	17 603	10 814	3 117	254	-	31 788
Créances clients	34 681	21 306	6 141	501	-	62 629
Créances diverses	14 410	8 853	2 552	208	-	26 023
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	19 380	19 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	70 338	70 338
Passifs non courants	1 360	21 845	274	82	5 248	28 809
Dettes financières non courantes	-	-	-	-	5 189	5 189
Provisions pour retraites et engagements assimilés	1 360	872	274	82	-	2 587
Impôts différés passifs	-	-	-	-	59	59
Autres provisions non courantes	-	-	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	-	20 974	-	-	-	20 974
Passifs courants	48 030	30 356	8 393	1 590	10 552	98 920
Dettes financières courantes	-	-	-	-	7 308	7 308
Provisions courantes	3 034	4 198	738	17	513	8 500
Dettes fournisseurs	33 895	20 823	6 002	490	-	61 209
Dettes d'impôt courant	-	-	-	-	2 126	2 126
Autres dettes courantes	11 101	5 335	1 653	1 083	605	19 777

NOTE 5 – Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Réévaluation des titres Airinov à la juste valeur	3 312	-
Réévaluation des titres EOS à la juste valeur	(102)	-
Réévaluation des titres Pix4D à la juste valeur	-	704
Autres	(2 464)	(1 484)
Autres produits et charges opérationnels	745	(780)

La ligne Autres au 30/09/15 comprend :

- des coûts d'honoraires d'avocats liés à des contentieux pour (1 410) milliers d'euros.
- des coûts liés à la réorganisation du Groupe pour (634) milliers d'euros.

Les coûts liés à la réorganisation sont exclusivement des frais d'honoraires externes.

Au 30/09/2014, la ligne Autres comprend :

- des coûts d'honoraires d'avocats liés à des contentieux pour (1 050) milliers d'euros ;
- la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Autres pour (434) milliers d'euros.

Au 30/09/2014, les coûts d'honoraires d'avocats liés à des contentieux étaient comptabilisés en Frais Généraux et ont été reclassés en Autres charges opérationnelles.

NOTE 6 – Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Coût de l'endettement financier brut	(516)	(338)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	441	998
Coût de l'endettement financier net	(75)	659
Gains de change	4 718	2 758
Pertes de change	(4 316)	(2 122)
Autres produits et charges financières	314	572
Total	239	1 232

NOTE 7 – Impôts

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Impôts courants	(4 379)	(2 960)
Impôts différés	4 301	55
Total	(78)	(2 905)

La charge d'impôt courant des 3 premiers trimestres 2015 tient compte de l'enregistrement d'une charge d'impôt relative aux filiales pour 4.379 milliers d'euros contre 2.960 milliers d'euros en 2014 dont la CVAE pour 766 milliers d'euros en 2015 contre 523 milliers d'euros en 2014.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés en retenant comme hypothèse le transfert des déficits fiscaux de Parrot SA à Parrot Automotive S.A.S. (demande d'agrément en cours pour 51,7 M€) et à Parrot Drones S.A.S. (demande d'agrément en cours de 32 M€) ainsi que l'activation des déficits reportables de Parrot Inc pour 4,1 M€ (effet impôt) compte tenu du business plan.

NOTE 8 – Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2014	Augment.	Diminut.	Variations de périmètre	Ecart de conversion et reclassements	30/09/2015
Valeurs brutes						
UGT Automotive	36 327				233	36 560
UGT Consumer	-					-
UGT Drones	3 624			8 115		11 739
UGT Autres	3 434					3 434
Total	43 386	-	-	8 115	233	51 734
Dépréciations						
UGT Automotive	-					-
UGT Consumer	-					-
UGT Drones	-					-
UGT Autres	(3 434)					(3 434)
Total	(3 434)	-	-	-	-	(3 434)
Valeurs nettes comptables						
UGT Automotive	36 327				233	36 560
UGT Consumer	-					-
UGT Drones	3 624			8 115		11 739
UGT Autres	-					-
Total	39 952	-	-	8 115	233	48 300

Le Groupe organise ses activités et la structure de son reporting autour de quatre secteurs opérationnels, représentatifs de ses unités génératrices de trésorerie (UGT). Les secteurs opérationnels représentent le niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le management du Groupe. Les UGT identifiées par le Groupe sont désormais les suivantes :

- Automotive,
- Drones,
- Objets connectés,
- Autres.

En juillet 2015, Parrot SA a procédé à l'acquisition complémentaire de titres Airinov, et en a ainsi pris le contrôle. Elle est intégrée globalement depuis le 1^{er} août 2015. L'acquisition d'Airinov a généré un écart d'acquisition de 8,115 k€, qui a été alloué à l'UGT Drones (Cf. Note 10 – Regroupement d'entreprises). Conformément à IFRS3R, le Groupe dispose d'un an pour procéder à l'affectation de cet écart d'acquisition.

Le groupe réalise des tests de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de perte de valeur se manifestent. Il n'existe pas d'indicateur de perte de valeur sur les UGT du Groupe, par conséquent aucun test de dépréciation n'a été réalisé au 30 septembre 2015.

NOTE 9 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2014	Augment.	Diminut.	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et reclassements	30/09/2015
Valeurs brutes						
Frais de développement	57 274	4 935	-	-	124	62 332
Brevets et marques	21 145	159	-	109	534	21 948
Logiciels	3 479	94	-	-	-	3 573
Immobilisations en cours	94	73	-	-	-	167
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	-	8
Total	81 999	5 261	-	109	658	88 028
Amortissements / Dépréciations						
Frais de développement	(23 418)	(4 573)	-	-	3	(27 989)
Brevets et marques	(12 396)	(1 951)	-	-	(266)	(14 649)
Logiciels	(3 005)	(460)	-	-	-	(3 465)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	-	-	-	-	-	-
Total	(38 818)	(6 985)	-	-	(263)	(46 103)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	33 856	361	-	-	127	34 344
Brevets et marques	8 749	(1 792)	-	109	268	7 298
Logiciels	474	(366)	-	-	-	108
Immobilisations en cours	94	73	-	-	-	167
Autres actifs incorporels	8	-	-	-	-	8
Total	43 181	(1 724)	-	109	395	41 925

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2014	Variation	Augment.	Diminut.	Variation de périmètre	Ecarts de conversion et reclassements	30/09/2015
Valeurs brutes							
Constructions	2	-	-	-	-	0	2
Matériel et outillage	19 442	-	3 996	(9)	331	723	24 483
Autres immobilisations corporelles	10 794	-	772	(2)	51	32	11 647
Total	30 237	-	4 768	(11)	382	755	36 132
Amortissements & Dépréciations							
Constructions	(1)	-	(0)	-	-	(0)	(1)
Matériel et outillage	(14 869)	-	(2 122)	10	(1 034)	(389)	(18 404)
Autres immobilisations corporelles	(6 404)	-	(1 901)	1	935	(31)	(7 399)
Total	(21 274)	-	(4 023)	11	(99)	(420)	(25 804)
Valeurs nettes comptables							
Constructions	1	-	(0)	-	-	0	1
Matériel et outillage	4 573	-	1 874	0	(703)	334	6 078
Autres immobilisations corporelles	4 390	-	(1 128)	(0)	986	1	4 248
Total	8 963	-	746	0	283	335	10 327

NOTE 10 – Regroupement d'entreprises

Acquisition d'Airinov

Le 18 février 2014, Parrot a acquis 23,26% du capital d'Airinov, une société en fort développement dans les drones dédiés à l'agriculture de précision, l'un des trois marchés visés par la branche Drones Professionnels de Parrot. Le 24 juillet 2015, Parrot a acquis 35,77% complémentaires pour détenir 59,03%. Airinov est consolidé depuis le 1^{er} août 2015 selon la méthode d'intégration globale.

Le prix d'acquisition des 23,26 % qui correspondent à la 1^{ère} tranche était de 1,570 K€ (souscription à une augmentation de capital pour 1,500 K€ et achat de titres à des minoritaires pour 70 K€), réévalués à la juste valeur à 4,882 K€. Le prix de l'acquisition des 35,77 % qui correspondent à la 2^{ème} tranche est de 7,507 K€ (souscription à une augmentation de capital pour 6 096 K€ et achat de titres à des minoritaires pour 1,411 K€).

en milliers d'euros

Immobilisations incorporelles	72,9
Immobilisations corporelles	283,3
Actifs courants	1 231,4
Trésorerie	6 414,4
Dettes financières	-11,3
Dettes courantes	-763,1
Autres	-155,2
Situation nette acquise	7 072,3
Intérêts minoritaires	2 897,5
Quote-part de situation nette acquise	4 174,8
Ecart d'acquisition	8 115,2
Coût d'acquisition à la juste valeur	12 290,0

Par ailleurs, les 36,9% détenus par les actionnaires minoritaires d'Airinov font l'objet d'options d'achat et de ventes croisées exerçables en 2019. L'engagement de rachat des intérêts minoritaires par Parrot valorisé en fonction des résultats futurs a été comptabilisé en Autres dettes non courantes, en contrepartie d'une réduction des Participations ne donnant pas le contrôle pour (2,8) M€ et des Capitaux propres pour (12,6) M€.

Airinov est consolidé depuis le 1^{er} août 2015 et représente une contribution au chiffre d'affaires du Groupe de 0,3 M€ et une contribution au résultat opérationnel du groupe de (0,2) M€ au 30 septembre 2015. Si Airinov avait été acquis au 1^{er} janvier de l'exercice, le chiffre d'affaires du Groupe et le résultat opérationnel du groupe Parrot n'auraient pas été affectés de façon significative.

NOTE 11 – Entreprises mises en équivalence

Acquisition de EOS Innovation

Le 27 janvier 2014, Parrot a acquis 37,06% du capital d'EOS Innovation, une société qui a développé un robot mobile de surveillance, qui effectue des rondes automatisées dans les entrepôts et sites sensibles afin de réduire les coûts et les risques liés aux aléas de la sécurité tout en optimisant la surveillance. Le 17 juillet 2015, Parrot a procédé à une prise de participation complémentaire de 11,99% et détient de ce fait 49,05% du capital. EOS Innovation est consolidé à compter du 1^{er} août 2015, selon la méthode de la mise en équivalence.

Le prix de l'acquisition des 37,06% qui correspondent à la 1^{ère} tranche était de 1,045 K€ (souscription à une augmentation de capital). Le prix de l'acquisition des 11,99% qui correspondent à la 2^{ème} tranche est de 290 K€ (achat de titres à des minoritaires).

La société EOS Innovation est consolidée depuis le 1^{er} août 2015 selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition, comptabilisé en Participations dans les entreprises mises en équivalence, se présente comme suit :

en milliers d'euros

Immobilisations incorporelles	483,1
Immobilisations corporelles	216,3
Actifs courants	811,5
Trésorerie	1 335,9
Dettes financières	-2 546,8
Dettes courantes	-343,7
Situation nette acquise	-43,7
Intérêts minoritaires	-22,2
Quote-part de situation nette acquise	-21,4
Ecart d'acquisition	970,7
Coût d'acquisition à la juste valeur	949,3

L'identification des actifs et passifs n'a pas été réalisée au 30 septembre 2015.

NOTE 12 – Actifs financiers

Au 30 septembre 2015, les actifs financiers sont principalement composés de :

- 2,0 M€ d'emprunt obligataire convertible émis par sa filiale le 17 juillet 2015 concomitamment à sa prise de participation dans EOS Innovation.
- 38,89% (1.624 K€) de la société MICASENSE, société qui produit et commercialise des capteurs pour drones professionnels, acquis le 29 octobre 2014.
- 45 % du capital de la société Iconem acquis le 24 juillet 2015, spécialisé dans la conservation numérique des sites archéologiques pour 1,389K€

Au 30 septembre 2014, les actifs financiers étaient principalement composés de :

- 37,06% (1.045 K€) de la société EOS INNOVATION, spécialiste de la robotique mobile destinée à la surveillance des sites industriels, plateformes logistiques et entrepôts, acquis le 27 janvier 2014 ;
- 23,26% (1.625 K€, dont 55 K€ de frais d'acquisition) de la société AIRINOV, société qui produit et commercialise une solution drone dédiée à un usage exclusivement agronomique au travers d'un capteur optique et une chaîne de traitement permettant d'observer avec précision les exploitations agricoles, acquis le 18 février 2014 ;

NOTE 13 – Stocks

En milliers d'euros	31/12/2014	Variations	Variations de périmètre	Ecart de change	30/09/2015
Valeurs brutes	37 756	16 382	157	1 373	55 667
Dépréciations	(5 967)	(724)	-	(243)	(6 934)
Stocks, valeur nette	31 788	15 657	157	1 130	48 733

NOTE 14 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7, augmentée des autres actifs financiers courants détenus par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Les placements à court terme et les autres actifs financiers courants sont placés sur des supports sans risque de type certificats de dépôt, dépôts ou comptes à terme et bons monétaires à taux négociable (à capital garanti).

Au 30 septembre 2015, la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants libellés en USD représentent 11,5% des autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture de la période	44 960	55 652
Autres actifs financiers courants	13 000	25 740
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants et découverts bancaires à la clôture de la période	57 960	81 392

NOTE 15 – Actions Propres

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Annulations	Attributions au nominatif	30/09/2015
Nombres de titres	582 819	364 400	(220 349)	-	(320 000)	(34 800)	372 070
Valeur (en euros)	12 426 143						8 187 683

Les actions propres sont destinées soit à l'attribution d'actions au personnel ou à améliorer la liquidité du cours de l'action Parrot par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

NOTE 16 – Capitaux Propres

16.1 Capital social et prime d'émission

Au 30 septembre 2015, le capital est composé de 12 553 774 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant 1 913 833 euros. La prime d'émission s'élève à 45 484 610 euros. Le nombre d'actions en circulation a évolué comme suit :

	31/12/2014	Emissions	Réductions	30/09/2015
Nombre de titres	12 753 663	120 111	- 320 000	12 553 774
Valeur nominale arrondie (€)	0,15 €			0,15 €
Capital social (en euros)	1 944 301			1 913 833

Au cours des 3 premiers trimestres 2015, il a été enregistré une souscription de 120 111 titres (exercice des droits de titulaires de valeurs mobilières), ainsi qu'une annulation de 320 000 titres par voie d'annulation d'actions auto détenues.

16.2 Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Néant.

16.3 Plan d'attribution d'unités réglées en actions Parrot soumises à des conditions de présence et de performance de l'entreprise

Conformément à la délégation qui lui a été accordée par le comité des rémunérations et des nominations, la direction de Parrot S.A. a attribué :

- le 1^{er} mars 2015 un plan de 101 500 unités réglées en actions Parrot soumises à des conditions de présence.
- le 1^{er} juillet 2015 un plan de 1 500 unités réglées en actions Parrot soumises à des conditions de présence.

Juste valeur des plans d'actions

Parrot S.A. a évalué la juste valeur des biens et services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon la méthode de "Black & Scholes" ou le modèle optionnel binomial pour les actions gratuites soumises à des conditions de performance de l'entreprise, la charge reconnue au titre des attributions de bons, d'options et d'actions gratuites s'élève à 2.558 K€ au titre des 3 premiers trimestres 2015 (contre 1.692 K€ au 30 septembre 2014) enregistrée en résultat opérationnel courant.

Le montant de 2.558 K€ représente une charge liée aux instruments qualifiés Equity Settled pour un montant de 1.161 K€ et une charge liée aux instruments qualifiés Cash Settled senseFly concernant les salariés senseFly pour un montant de 1.397 K€.

NOTE 17 – Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué le cas échéant des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

<i>En euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net part du Groupe (<i>en euros</i>)	(3 947 256)	(5 543 674)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	12 553 774	12 717 963
Résultat net de base par action	-0,31 €	-0,44 €

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est identique au résultat net du Groupe. Ce dernier étant négatif, les instruments dilutifs n'ont pas été pris en compte.

<i>En euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	(3 947 256)	(5 543 674)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat net dilué par action	12 553 774	12 717 963
Résultat net dilué par action	-0,31 €	-0,44 €

NOTE 18 – Dettes courantes et non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	31/12/2014
Fournisseurs	50 719	61 209
Dettes d'impôt courant	3 762	2 126
Avances et acomptes versés sur commandes	1 109	500
Dettes fiscales et sociales	13 635	13 080
Autres dettes	27 823	6 197
Autres dettes courantes	42 568	19 777
<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	31/12/2014
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	29 671	20 974
Autres dettes non courantes	29 671	20 974

Les obligations de Parrot relatives aux rachats des titres senseFly, Pix4D, et Airinov sont enregistrées en dettes sur acquisitions d'immobilisations, classées en dettes courantes et non courantes en fonction de la date d'exercice. Ces options d'achats sont évaluées à la juste valeur en fonction de la performance opérationnelle.

Les dettes courantes et non courantes incluent 47.9 M€ liées à ces options de ventes évaluées à la juste valeur en fonction de la performance opérationnelle. L'augmentation de ces deux postes est liée pour 10.4 M€ à la revalorisation des options d'achat de senseFly et Pix4D compte tenu de l'amélioration des performances attendues, à 1.8 M€ à l'effet de change, à 15.6 M€ à la comptabilisation des options d'achats Airinov.

Les options d'achats de la société senseFly sont reclassées de dettes non courantes à dettes courantes depuis le 30 juin 2015.

NOTE 19 – Provisions courantes

En milliers d'euros	31/12/2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Ecart de conversion	30/09/2015
Provisions pour garanties données aux clients	3 952	2 313	(1 073)	-	97	5 288
Autres prov. pour risques et charges	4 548	2 543	(3 006)	-	106	4 190
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	8 500	2 768	(4 092)	-	216	9 479

Les autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de :

Provisions pour litiges

Le principal litige dans lequel Parrot est engagé est le litige pour contrefaçon de brevets l'opposant à la société Drones Technologies, pour lequel Parrot SA et sa filiale américaine ont été condamnés en première instance en juin 2015 pour un montant estimé à \$ 11 millions, non payés mais cautionnés (cf. Note 24 – Engagements hors bilan). La Société, appuyée par ses conseils, estime avoir de sérieux arguments pour contester ce jugement. Le litige est désormais réexaminé par la Cour d'appel à la demande de la Société.

En parallèle, la Société a initié en 2014 une procédure devant l'Office américain des brevets (USPTO) visant à invalider les deux brevets qui lui sont opposés. Le 20 octobre 2015, l'USPTO a confirmé la validité d'un brevet et invalidé partiellement l'autre brevet. La Société étudie la possibilité de faire appel de cette décision.

Au regard de l'analyse de ce risque et en application des critères de la norme IAS 37, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 30 septembre 2015, à l'exception des frais d'avocat et de caution restant à engager jusqu'à la fin du litige pour 0,4 M€.

- Provision pour risque fiscal pour 0.5 M€
- Provision pour engagements fournisseurs pour 1.2 M€
- Provisions pour litiges salariaux et commerciaux divers pour 1.3 M€.

NOTE 20 – Dettes financières

En milliers d'euros	30/09/2015	31/12/2014
Dettes envers les établissements de crédit	10 236	3 692
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Emprunts obligataires non convertibles	-	-
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 646	1 497
Liaison élim. intercos bilan - financier LT	-	-
Dettes financières non courantes (long terme)	11 882	5 189
Emprunt obligataire non convertible	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	965	7 000
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	-	-
Intérêts courus non échus - passif	-	-
Emprunts et dettes financières divers	201	284
Intérêts courus sur emprunts	-	24
Dettes financières courantes (court terme)	1 166	7 308

Au 30 septembre 2015, le passif financier se compose principalement des éléments suivants :

- les dettes financières non courantes de 11,9 M€ (dettes envers les établissements de crédit pour 10,3 M€, et emprunts et dettes financières divers pour 1,6 M€) ; et
- les dettes financières courantes pour 1,2 M€ (dettes envers les établissements de crédit pour 1,0 M€ et emprunts et dettes financières divers pour 0,2 M€).

Dettes envers les établissements de crédit

Au 30/09/2015

La Société a mis fin, en mars 2015, à un contrat de prêt d'un montant de 10 M€ (qui n'avait pas fait l'objet d'un tirage). Par ailleurs, au mois de juin et juillet 2015, la Société a remboursé, de façon anticipée, et mis fin à deux contrats de prêt (qui avaient l'objet de tirages pour montant total de 8,7 M€). La Société a également débouclé les contrats de couverture du risque de taux lié aux contrats de prêts susvisés.

La Société a mis en place, le 24 juillet 2015, un nouveau crédit syndiqué pour un montant global de 50 M€ utilisable par tirage, pour financer ses opérations de croissance externe. Ce contrat est à échéance du 20 juin 2022, et le taux d'intérêt applicable est indexé sur l'Euribor 3 mois.

Le 4 août 2015, la Société a procédé à un premier tirage sur cette ligne de ce crédit à hauteur de 11,2 M€. En parallèle, la Société a mis en place un nouveau contrat de couverture du risque de taux lié aux fluctuations de l'Euribor 3 mois. Le 1^{er} tirage susvisé a été entièrement couvert à un taux fixe de 0,64 % jusqu'à son échéance en juin 2022; il en sera de même pour les tirages futurs (25 M€ au second trimestre 2016 et 10 M€ au second trimestre 2017) liés à la finalisation des acquisitions de senseFly et Pix4D.

Dans le cadre de la mise en place de ce crédit syndiqué, les *covenants* suivants doivent être respectés :

- Un ratio de levier (dettes financières nettes/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 1,00x à chaque date de clôture annuelle ;
- Une trésorerie brute, telle que figurant dans les états financiers trimestriels, d'un montant minimum de 20 M€ ; et
- Un EBITDA consolidé au 31 décembre 2015 supérieur à 12 M€.

Au 30 septembre 2015, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'articulent comme suit :

- Emprunts : 10.855 K€ dont 9.923K€ à plus d'un an et 932 K€ à moins d'un an ;
- Fair value du swap : -313 K€ ; et
- Utilisation des lignes de crédit court terme : 11 K€.

Emprunts et dettes financières divers

Ils correspondent à l'avance Oséo reçue par Varioptic initialement remboursable à compter de septembre 2010. Cette avance à taux zéro a été rééchelonnée par avenant en date du 28 septembre 2010 selon un échéancier qui court du 30 septembre 2012 au 30 juin 2016. Au 30 septembre 2015, le montant de l'avance Oséo est de 201 K€ (à moins d'un an).

Au 30 septembre 2015, la juste valeur de l'avance Oséo a été estimée à 201 K€ pour tenir compte de la probabilité de remboursement des avances, découlant de la probabilité de réussite des projets financés, et de l'actualisation des cash flows sur la base d'un taux représentatif du coût de la dette (Euro Industrial BBB-, maturité moyenne de 5 ans, soit 4.5 %).

Au 30 septembre 2015, il existe cinq prêts conditionnels à long terme (prêts étatiques de soutien aux jeunes entreprises) :

- deux chez senseFly pour un total de 120 milliers de Francs Suisses ; et
- trois chez Pix4D pour un total de 409 milliers de Francs Suisses.

Au 30 septembre 2015, est également comptabilisée chez Parrot Automotive une avance remboursable à taux zéro de Bpifrance dans le cadre du projet FELIN (Futur Equipement LTE Intégré avec virtualisation), ayant pour but de développer des circuits intégrés et des équipements de nouvelle génération pour les objets connectés en 4G, notamment pour l'automobile, pour un montant de 1.162 K€. Cette avance sera remboursable en quatre annuités de juin 2018 à juin 2021.

NOTE 21 – Instruments financiers

21.1 Catégorisation et juste valeur des actifs et passifs financiers

Au 30/09/2015

<i>Au 30 septembre 2015 (en milliers d'euros)</i>	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Actifs financiers			7 369				-	-
Clients				63 364			63 364	63 364
Autres créances courantes				25 675			25 675	25 675
Autres actifs financiers courants	13 000						13 000	13 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 960						44 960	44 960
Total actifs financiers	57 960	-	7 369	89 039	-	-	147 000	147 000
Autres dettes financières					12 714	335	13 048	13 048
Autres dettes non courantes		27 639			2 032		29 671	29 671
Dettes fournisseurs					50 719		50 719	50 719
Autres dettes courantes		20 516			22 051		42 567	42 567
Total passifs financiers	-	48 155	-	-	87 515	335	136 005	136 005

Au 31/12/2014

<i>Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)</i>	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Actifs financiers			6 315				-	-
Clients				62 629			62 629	62 629
Autres créances courantes				26 023			26 023	26 023
Autres actifs financiers courants	19 380						19 380	19 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 338						70 338	70 338
Total actifs financiers	89 717	-	6 315	88 652	-	-	178 369	178 369
Autres dettes financières					12 305	192	12 496	12 496
Autres dettes non courantes		20 974			645		21 619	21 619
Dettes fournisseurs					61 209		61 209	61 209
Autres dettes courantes					19 132		19 132	19 132
Total passifs financiers	-	20 974	-	-	93 291	192	114 456	114 456

21.2 Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisées à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- • actifs/passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat et par capitaux propres ;
- • actifs disponibles à la vente ;
- • instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;
- des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2) ;
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables) (Niveau 3).

Nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2014 et 2015.

Au 30 septembre 2015
(en milliers d'euros)

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Autres actifs financiers courants	13 000	13 000		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 960	44 960		
Total Actif	57 960	57 960	-	-

Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :

Autres dettes financières	13 048		335	
Autres dettes courantes	42 567			20 516
Autres dettes non courantes	29 671			27 639
Total Passif	85 286	-	335	48 155

Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur au niveau 2 (contrat de swap taux variable contre taux fixe et couverture de change à terme mentionnés en Note 20), les valorisations sont faites à partir des taux forward sur toutes les échéances par une officine de trésorerie indépendante.

Les autres dettes courantes et non courantes comprennent notamment la juste valeur des puts calculés en fonction des résultats opérationnels vis-à-vis des actionnaires minoritaires de Pix4D, senseFly, et Airinov.

Au 31 décembre 2014
(en milliers d'euros)

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Autres actifs financiers courants	19 380	19 380		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 338	70 338		
Total Actif	89 717	89 717	-	-

Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont :

Autres dettes financières	12 305			
Instruments financiers dérivés	192		192	
Autres dettes courantes	19 977			
Autres dettes non courantes	645	645		
Autres dettes non courantes	20 974			20 974
Total Passif	54 092	645	192	20 974

NOTE 22– Parties liées et rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées aux membres du comité de direction est le suivant :

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014
Rémunérations fixes	1 443	1 533
Rémunérations variables	1 005	679
Avantages à court terme	2 448	2 212
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paiements en actions	559	220
TOTAL	3 007	2 432

Au cours de la période, aucune opération significative n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de la Société,
- des membres des organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

NOTE 23– Engagements hors bilan

Une garantie de droit américain (supersedeas bond) n°82156102 d'un montant en principal de onze millions de US dollars (USD 11.000.000), en date du 29 juin 2015 et enregistrée le 1er juillet 2015 au Greffe du Tribunal Fédéral du District Ouest de Pennsylvanie, en garantie de l'appel interjeté par l'Emprunteur dans le Litige Drone Technologies.

Un cautionnement solidaire d'un montant de cent soixante mille Euros (€ 160.000) en date 18 mai 2015, en faveur de la société THISO en garantie des engagements de location de la société EOS Innovation.

Une convention de nantissement de compte de titres financiers pour un montant de 35,5 M€ a été signée en date du 24 juillet 2015 entre Parrot et les banques participant au crédit syndiqué de croissance externe mentionné en Note 21.

Les autres engagements hors bilan présents dans le Groupe au 30 septembre 2015 sont de même nature que ceux mentionnés dans l'annexe au 31 décembre 2014.

NOTE 24 – Evénements postérieurs à la clôture de la période

Le 9 octobre 2015, Parrot SA a procédé à une prise de participation complémentaire dans la société américaine Micasense pour 6.591 K€ lui permettant de détenir à présent 56,3% du capital de cette entité.

Afin de financer cette acquisition, la société a effectué un nouveau tirage sur la ligne de crédit de croissance externe à hauteur de 6,5 M€ fin octobre 2015.

14.2. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés

KPMG Audit IS

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de € 200.000
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Parrot et en réponse à votre demande dans le cadre de l'opération de capital réalisée par la société Parrot courant novembre 2015, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015, tels que joints au présent rapport ("les Informations Financières").

Ces Informations Financières ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Informations Financières.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Informations Financières, prises dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Informations Financières avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 10 novembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit IS, Eric Lefebvre ERNST & YOUNG et Autres, Pierre Jouanne

14.3. Politique de distribution de dividendes

La Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

A la date de la présente Actualisation, la Société entend utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme. La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

14.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société et/ou certaines de ses filiales sont actuellement partie aux procédures judiciaires suivantes :

Drone Technologies, Inc. (demandeur) – Parrot S.A. et Parrot, Inc. (défendeurs)

La Société et sa filiale américaine Parrot, Inc. font actuellement l'objet aux Etats-Unis d'une action en contrefaçon de deux brevets. Cette action a été initiée le 24 janvier 2014 par la société taïwanaise Drone Technologies, Inc. et concerne une application développée par la Société permettant de contrôler à distance des drones de loisir Parrot. Ce litige ne concerne que des demandes d'indemnisation formulées devant les juridictions des Etats-Unis, étant précisé qu'aucune demande visant à l'interdiction de la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis n'a été formulée dans le cadre de ce litige.

Dans le cadre de la procédure de *discovery*, la Société a décidé de ne pas produire le code source confidentiel de l'application mise en cause, jugeant le niveau de protection apportée insuffisant. Prenant acte de cette décision, le 3 novembre 2014, le Tribunal du District Ouest de Pennsylvanie a condamné par défaut la Société et Parrot, Inc. sur la matérialité de la contrefaçon.

La détermination du préjudice de Drone Technologies, Inc. a été laissée à l'appréciation d'un jury qui a décidé en première instance que celui-ci devait se chiffrer à environ 3,8 M\$ pour les dommages-intérêts passés et à environ 4 M\$ pour les dommages-intérêts futurs. Le demandeur avait réclamé 7,5 M\$ pour les dommages-intérêts passés et 17,3 M\$ pour les dommages-intérêts futurs. Le tribunal a suivi la décision du jury et a condamné la Société et Parrot Inc., par un jugement en date du 12 juin 2015 à payer les sommes susmentionnées, et par un jugement en date du 28 juillet 2015 à payer les frais d'avocat du plaignant déterminés par le tribunal à environ 1,7 M\$, auxquels s'ajoutent le paiement d'intérêts (non déterminés à ce jour), soit une somme totale estimée à environ 11 M\$.

La Société et Parrot, Inc. ont interjeté appel de ces deux jugements. Pour garantir l'effet suspensif de l'appel, une caution (*supersedeas bond*) de 11 M\$ a été déposée par la Société et Parrot, Inc.

En parallèle, la Société et Parrot, Inc. ont obtenu en octobre 2014 que l'office américain des brevets (USPTO) réexamine la validité des deux brevets du plaignant dans le cadre d'une procédure dite *Inter Partes Review*. L'USPTO a rendu sa décision le 20 octobre 2015 en validant le premier brevet et en invalidant partiellement le second brevet. La Société étudie la possibilité de faire appel de cette décision.

En raison de son appréciation sur le risque juridique, le Groupe n'a provisionné dans ses comptes consolidés au 30 septembre 2015 que la meilleure estimation des frais de procédure, soit un montant de 0,4 M€.

AeroVironment, Inc. (demandeur) – MicaSense, Inc. et ses trois fondateurs (défendeurs)

MicaSense, Inc. (filiale du Groupe) et ses trois fondateurs ont reçu en mars 2015 une assignation provenant de l'ancien employeur de ces trois fondateurs, la société AeroVironment, Inc., devant la Cour Supérieure de l'Etat de Californie.

AeroVironment, Inc. reproche notamment aux trois fondateurs, alors qu'ils étaient encore salariés d'AeroVironment, Inc., d'avoir créé MicaSense, Inc. et d'avoir utilisé des inventions, des idées et des designs développés par leurs soins (pour créer des drones utilisés pour l'agriculture de précision) dont AeroVironment, Inc. se considère propriétaire. A ce titre, AeroVironment, Inc. allègue notamment que ces trois fondateurs n'ont pas respecté certains de leurs engagements contractuels à l'égard d'AeroVironment, Inc.

AeroVironment, Inc. demande notamment le paiement de dommages-intérêts (y compris punitifs) ainsi que la restitution des profits indûment reçus par MicaSense, Inc. et des salaires versés par AeroVironment, Inc. au trois fondateurs au titre de la période au cours de laquelle les faits reprochés sont allégués. AeroVironment, Inc. demande en outre la restitution par MicaSense, Inc. et les trois fondateurs des inventions, des idées et des designs qu'AeroVironment, Inc. considère lui appartenir et l'interdiction à MicaSense, Inc. et aux trois fondateurs d'utiliser à l'avenir ces inventions, ces idées et ces designs. A ce stade préliminaire de la procédure, aucune demande d'indemnisation chiffrée n'a été formulée.

Une audience obligatoire de conciliation se tiendra le 20 juillet 2016 et celle-ci sera suivie, le cas échéant, d'une audience devant un jury le 22 août 2016.

Face à ce risque, une partie du prix d'acquisition de la participation supplémentaire acquise par la Société dans MicaSense, Inc. en octobre 2015 (à savoir 1,2 M\$) fait actuellement l'objet d'un séquestre permettant à la Société de récupérer tout ou partie de ce montant en cas de condamnation de MicaSense, Inc. et de ses trois fondateurs.

Parrot S.A. (demandeur) – e.solutions (défendeur)

En décembre 2014, la Société a déposé une demande d'arbitrage visant la société e.solutions GmbH, une joint-venture réunissant le constructeur Audi et l'équipementier Elektrobit, afin d'obtenir le paiement de redevances de licence et de dommages-intérêts, pour un montant total d'environ 9,4 M€. La Société reproche à e.solutions GmbH de ne pas avoir respecté ses engagements au titre du contrat de développement logiciel conclu entre les deux sociétés. L'arbitrage se déroule selon les règles de la Chambre de Commerce Internationale.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

14.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 1^{er} mai 2015 autre que les éléments présentés dans la présente Actualisation, et en particulier :

- La conclusion des accords de distribution avec Target et AT&T aux Etats-Unis (voir la Section 5.4 de la présente Actualisation) ;
- La filialisation des activités "OEM Automotive" et "Drones/Objets Connectés" (voir le Chapitre V de la présente Actualisation) ;
- Les éléments reflétés dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2015 (voir les Chapitres II, VII et XIV de la présente Actualisation) ; et
- L'acquisition ou le renforcement de la participation du Groupe au sein des sociétés MicaSense, Inc., Airinov EOS Innovation et Iconem (voir les Sections 4.2 et 5.1.1.2 de la présente Actualisation). Il est précisé que depuis le 1^{er} mai 2015, le Groupe n'a pas conclu de contrat important (en dehors du cadre normal de ses affaires) autre que les contrats relatifs à l'acquisition ou au renforcement des participations susvisées.

XV. Informations complémentaires

15.1. Capital social

15.1.1. Montant du capital social

Au 31 octobre 2015, le capital social de la Société est composé de 12 553 774 actions ordinaires entièrement libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,1524 euros chacune et représentant 1 913 839 euros de capital.

15.1.2. Titres non représentatifs de capital

A la date de la présente Actualisation, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

15.1.3. Rachats d'actions

15.1.3.1. Politique et objectif des rachats d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2015 a renouvelé l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, pour une durée 18 mois expirant le 30 décembre 2016. Dans le cadre de cette autorisation la Société procède à des rachats d'actions propres d'une part au titre d'un contrat de liquidité et d'autre part au titre des allocations d'actions aux salariés du Groupe.

La Société a conclu un premier contrat de liquidité avec Natixis en date du 31 juillet 2008, conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI, approuvée par l'Autorité des marchés financiers, pour une durée d'un an renouvelable tacitement sous réserve du renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015 ayant renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme d'achats d'actions, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 juin 2015, a pris acte du renouvellement automatique du contrat de liquidité conclu avec Natixis Securities à compter du 31 juillet 2015, et ce, pour une durée d'un an, expirant le 31 juillet 2016.

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 30 juin 2015, le prix maximal d'achat des actions a été fixé à 82 euros. Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de cette autorisation ne peuvent l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant son capital social.

Les actions rachetées peuvent être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité ;
- l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites ;
- la remise en échange en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réduction du capital de la Société.

15.1.3.2. Contrat de liquidité dans le cadre des programmes de rachat d'actions

Les moyens mis à disposition de Natixis Securities pour lui permettre d'exercer son activité d'apporteur de liquidité ont été fixés à une somme maximum de 650 000 euros, le prix unitaire maximum d'achat ne devant pas excéder 82 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 octobre 2015, dans le cadre du contrat de liquidité :

- Nombre des actions achetées et vendues :
 - 238 098 actions achetées ;
 - 236 561 actions vendues.
- Cours moyen des achats et des ventes :
 - Cours moyen des achats : 30,93 euros ;
 - Cours moyen des ventes : 30,26 euros.
- Nombre et valeur des actions inscrites au nom de la Société au 31 octobre 2015 :
 - 8 486 actions inscrites ;
 - Valeur évaluée au cours d'achat : 344 630 euros ;
 - Cours moyen d'achat : 40,61 euros ;
 - Motifs des acquisitions effectuées : Animation du marché ou liquidité de l'action de la Société ;
 - Fraction du capital qu'elles représentent : non significatif.
- Moyens disponibles au compte de liquidité au 31 octobre 2015 :
 - 650K€.
- Montant des frais de négociation de Natixis :
 - Forfait annuel : 30K€.

15.1.3.3. Rachats d'actions propres dans le cadre des programmes de rachat d'actions

► Programme de rachat d'actions mis en œuvre au cours de l'exercice 2015

Aucune autre activité autre titre du programme de rachat que celle relative au contrat de liquidité décrite ci-dessus.

15.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires en cours de validité, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2015.

■ Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015

Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite en 2015
1 – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société dans le cadre du Règlement CE n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 et de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.	18 mois à compter du 30/06/2015, soit jusqu'au 31/12/2016	10 % par périodes de 24 mois	Contrat de liquidité uniquement

■ Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015

Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite en 2015
1 – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions, dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	18 mois à compter du 30/06/2015, soit jusqu'au 31/12/2016	10 % par périodes de 24 mois	Néant

■ Assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2015

Délégation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Montant maximal de l'augmentation de capital	nominal de	Utilisation faite en 2015
1 – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option.	A compter du 06/11/2015, et pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016	1 % du capital (au 06/11/2015)		Néant
2 – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition et de conservation.	A compter du 06/11/2015, et pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016	2 % du capital (au 06/11/2015)		Néant
3 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	3.810.000 €		Néant
4 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	750.000 €		Néant
5 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	20 % du capital par an		Néant

valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, limites des montants des émissions.

6 – Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre, durée de l'autorisation, limite de l'autorisation.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	15 % de l'émission initiale (et dans le respect du plafond de l'émission initiale)	Néant
---	---	--	-------

7 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	750.000 €	Néant
---	---	-----------	-------

8 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de l'autorisation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	10% du capital (au 06/11/2015)	Néant
---	---	--------------------------------	-------

9 – Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	26 mois à compter du 06/11/2015, soit jusqu'au 06/01/2018	750.000 €	Néant
--	---	-----------	-------

Limite globale du plafond des autorisations visées aux points n°3 à 8 ci-dessus : 3.810.000 euros.

15.2. Statuts

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015, dans sa seizième résolution, a modifié le paragraphe 3) du point "Accès aux assemblées générales – Pouvoirs" de l'article 20 de statuts de la Société, qui est désormais rédigé comme suit : *"Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation."*

Le reste de l'article 20 des statuts de la Société demeure inchangé (se reporter à la Section 21.2 du Document de Référence).

En conséquence, le point "Accès aux assemblées générales – Pouvoirs" de l'article 20 des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

Accès aux assemblées générales – Pouvoirs :

1) L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

2) L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

– se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix ; la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique ;

– voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'Assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la Société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris) ;

– adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire un choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Les propriétaires des titres visés au septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions et modalités prévues par la loi.

3) Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

A cette condition, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, en y assistant personnellement, par visioconférence ou par tout moyen électronique de communication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'assemblée, en retournant un bulletin de vote à distance ou en désignant un mandataire.

Le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais visés ci-dessus.

Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

XVI. Informations rendues publiques durant les 12 derniers mois

16.1. Informations périodiques et occasionnelles

Date	Titre
14/11/2015	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2014
05/01/2015	CES 2015
26/01/2015	Le projet FELIN, lancé par 10 PME et ETI françaises, bénéficie d'une aide de 23 M€ du Programme d'investissements d'avenir, opérée par Bpifrance
27/01/2015	Premiers éléments des résultats 2014 et de la stratégie 2015
02/03/2015	Résultats du 4 ^{ème} trimestre 2014
10/03/2015	Inmarsat takes off with BGAN-powered Bebop drone from Parrot at CABSAT (in english)
11/03/2015	Annulation d'actions autodétenues - Reprise du programme de rachat d'actions
31/03/2015	Parrot confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME
07/04/2015	Interdiction du kit mains-libre en voiture, entendons-nous sur les mots
13/04/2015	Parrot : A Premium German car maker selects Parrot for its new Rear Seat Entertainment (en anglais)
27/04/2015	Parrot Inc. s'installe à San Francisco
04/05/2015	Litige en cours aux Etats-Unis
13/05/2015	Communiqué : Résultats du 1er trimestre 2015
18/05/2015	Le Bebop Drone de Parrot obtient de la DGAC l'attestation nécessaire à son usage professionnel
12/06/2015	Une nouvelle génération de robots connectés arrive en France au mois de Juillet !
15/06/2015	Nouvelle montée en puissance dans les drones civils
01/07/2015	Compte rendu de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2015
30/07/2015	Communiqué : Résultats du 2e trimestre 2015
06/08/2015	Mise à disposition du Rapport financier du 1er semestre 2015
04/09/2015	Parrot Zik 3 - Tout ce qu'un casque doit vous offrir
02/10/2015	Développement accéléré dans les drones
23/10/2015	Application 'Flight Plan' pour Bebop Drone

Les communiqués d'informations périodiques et permanentes ci-avant ainsi que les présentations de résultats sont disponibles sur www.parrot.com/fr/societeparrot/relationsinvestisseurs.

16.2. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO)

Date	Titre	N° d'avis BALO
22/05/2015	Avis préalable à l'Assemblée générale du 30 juin 2015	1502303
12/06/2015	Avis de convocation – Assemblée d'actionnaires du 30 juin 2015	1503033
31/07/2015	Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014	1504105
02/10/2015	Avis préalable à l'Assemblée générale du 6 novembre 2015	1504668
16/10/2015	Avis de convocation – Assemblée générale extraordinaire 6 novembre 2015	1504734
11/11/2015	Avis aux titulaires d'options de souscription	1505120

Les parutions au BALO sont disponibles sur le site internet <http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>.

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture de la présente Actualisation, le tableau thématique suivant, établi conformément aux dispositions de l'article 212-13-I du Titre II du Règlement Général de l'AMF (tel qu'issu des arrêtés des 4 janvier et 26 février 2007), permet d'établir la correspondance entre les rubriques requises par le Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, tel que modifié, et les rubriques correspondantes du rapport annuel.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence	Actualisation du document de référence
N°	Rubrique	Page(s)	Page(s)
1.	Personnes responsables		
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	9	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	9	6
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	10	N/A
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A	N/A
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	12-13	7-8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A	7-8
4.	Facteurs de risque	14-26	9-18
5.	Informations concernant la Société		
5.1.	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de la Société	27	N/A
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	27	N/A
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	27	21
5.1.4.	Siege social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	27	21
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société	27-29	19
5.2.	Investissements		
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	29	19
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	29	19
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	29	20
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	30-35	21-22
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	36	23-28 ; 29-36
6.2.	Principaux marchés	36-39	23 ; 28-29 ; 34-36
6.3.	Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités et les principaux marchés	39	N/A
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de	39	9 ; 17

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence	Actualisation du document de référence
N°	Rubrique	Page(s)	Page(s)
	licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		
6.5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	39-40	23 ; 28-29
7.	Organigramme		
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	56	60-61
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	56-59	60-61
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	60	N/A
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	60	N/A
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1.	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	61	62-67
9.2.	Résultat d'exploitation	62-63	63-65
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	62	62-65
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	64	62-65
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	65	57-59
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1.	Informations sur les capitaux de la Société (à court et à long terme)	66	65-67
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	67	65-67
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	67	67
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	67-68	67
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	68	67
11.	Recherche et développement, brevets et licences	69-75	68-69
12.	Information sur les tendances		
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	76	70
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	76	70
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	71-72
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1.	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandites, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c)	78-83	73

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence	Actualisation du document de référence
N°	Rubrique	Page(s)	Page(s)
	fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandite, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.		
14.2.	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de la Société	83	73
15.	Rémunération et avantages		
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	85-86	N/A
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	87	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	88	73
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	88	N/A
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société	89	N/A
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	89-91	N/A
17.	Salaries		
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques et répartition des salaires par principal type d'activité et par site	96-98	74
17.2.	Participation et stock-options	98-100	75-76
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	100	75-76
18.	Principaux actionnaires		
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	101-102	77-78
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	102	78
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	102	77-78
18.4.	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	102	N/A

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence	Actualisation du document de référence
N°	Rubrique	Page(s)	Page(s)
19.	Operations avec des apparentés	104-105	N/A
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1.	Informations financières historiques	106-140, 142-158	N/A
20.2.	Informations financières pro forma	N/A	N/A
20.3.	Etats financiers	106-109, 142-144	N/A
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles		N/A
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	140-141, 159-160	N/A
20.4.2.	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A	N/A
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	N/A	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	106, 142	N/A
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	N/A	N/A
20.6.2.	Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	N/A	80-100
20.7.	Politique de distribution des dividendes		
20.7.1.	Dividende par action	161	102
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161	102-103
20.9.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	161	103
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Montant du capital social	162	104
21.1.2	Titres non représentatifs de capital	162	N/A
21.1.3	Actions auto-détenues	162	104-105
21.1.4	Capital potentiel	163	75-76 ; 77
21.1.5	Capital autorisé non émis	163	105-107
21.1.6	Informations sur les conditions régissant le capital	165	75-76
21.1.7	Modifications du capital social	165	77-78
21.2	Statuts		
21.2.1	Objet social de la Société	173	N/A
21.2.2	Organes d'administration, de direction et de surveillance	173	N/A
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions	173	78 ; 107-108
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	173	N/A
21.2.5	Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales	173	107-108
21.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une influence sur le contrôle de la Société	173	N/A
21.2.7	Franchissements de seuils	173	77
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	174	N/A

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence	Actualisation du document de référence
N°	Rubrique	Page(s)	Page(s)
22	Contrats importants	175	103
23	Informations provenant de tiers	176	N/A
24	Documents accessibles au public	177	N/A
25	Informations sur les participations	178	19 ; 30-32 ; 60- 61